
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00005738 0

HISTOIRE
DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC

DU MÊME AUTEUR :

Aux Editions Albert Lévesque, Montréal.

Littérature Française Moderne.
La Vérendrye, découvreur canadien.
Artisans du miracle canadien.
Marie Barbier.

Aux Editions du Zodiaque, Montréal.

Chefs de File.
Mercier.
Mgr Laflèche et son temps.

A la Librairie Ernest Flammarion, Paris.

Sir Wilfrid Laurier.
Sainte-Anne-de-Beaupré.
Papineau.

A la Librairie Larousse, Paris.

Canada, album (en collaboration avec Paul Bertin).

Chez Bouasse Jeune et Cie, Paris.

Kateri Tekakwitha, illustré par Paul Coze.

Aux Editions Spes, Paris.

Marguerite Bourgeoys.

ROBERT RUMILLY

HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

XII

Les Ecoles du Nord-Ouest

Editions Bernard Valiquette
Montreal

I

LE BILL D'AUTONOMIE

Nouvelle question des écoles de l'Ouest — L'éternelle opposition d'Ontario et de Québec — Intervention de Bourassa — Laurier franchit la passe dangereuse.

1905

Le 25 janvier 1905, le parti libéral ontarien subit une défaite, après trente ans passés au pouvoir. Sous des chefs de premier ordre — Blake, Mowat et Ross lui-même — la tradition de George Brown s'était relâchée. Et les orangistes soutenaient maintenant le parti tory. La province d'Ontario devenait conservatrice tandis que la province de Québec devenait libérale. Les projets d'Adam Beck s'étaient aussi discutés, pendant la campagne. Malgré le *Globe*, la majorité des libéraux ontariens s'opposait à la nationalisation des ressources hydroélectriques. Adem Beck recrutait ses partisans les plus résolus — les John Ross Robertson et les Tommy Church — parmi les conservateurs de sa province. Il devint ministre sans portefeuille dans le cabinet Whitney. Cependant le trait majeur des élections ontariennes — le succès des tories, appuyés par les loges orangistes — comportait un mauvais présage pour Laurier.

A la rentrée du Parlement fédéral, le Canada possédait un nouveau gouverneur général, lord Grey, aristocrate conquis à l'impérialisme par Cecil Rhodes, et qui servirait son idéal avec élégance, intelligence et habileté, sans une journée de répit. Au parc Major d'Ottawa, où les fonctionnaires retraités lancent des cacahuètes aux écureuils, deux députés canadiens-français, Bourassa et Lemieux, en devisèrent, au cours de leurs causeries péripatéticiennes. Bourassa songeait à la vice-présidence de la Chambre, et s'en ouvrit à son ami [1]. Le jeune solliciteur général représenta tout de suite la difficulté : le poste était virtuellement promis à Charles Marcil. Laurier lui-même eut une longue conversation avec Bourassa. Je ne vous ai pas demandé de rester député pour vous endormir dans un poste honorifique, mais pour me seconder dans la lutte que je prévois... Laurier écartait lui-même de Bourassa les solutions paresseuses. Et si quelque autre de ses amis, le fidèle David ou Rodolphe Lemieux, par exemple, lui avait objecté : « Vous vous préparez un adversaire redoutable », il aurait peut-être répondu, simplement : « Je le sais. » Bourassa n'a jamais été d'humeur quémandeuse. Il se désista d'autant plus vite que, prêt à seconder Laurier dans un grand débat de principes, il ne s'engagerait jamais à soutenir aveuglément le ministère. Et l'on aborda le bill d'Autonomie.

Quand Arthabaska envoya Laurier siéger au Parlement de Québec, Winnipeg n'était encore que Fort-Garry, poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, abritant quelque deux cents personnes. La farine et l'avoine, importées des Etats-Unis, s'y vendaient à prix d'or. En 1881, l'Ontarien Frank Oliver faisait son voyage de noces dans une voiture primitive, traînée par des bœufs, de Portage-la-Prairie à la

---

1. *Henri Bourassa, dans le « Devoir » du 27 juin 1941.*

bourgade d'Edmonton. En 1905, Winnipeg est une ville active de 40.000 âmes, capitale d'une province agricole de trois cent mille habitants. Plus à l'ouest encore, Regina, Edmonton, Calgary, deviennent des centres importants. Le rail amène sans cesse de nouveaux immigrants ; la charrue retourne toujours de nouvelles terres, où faire croître des vagues de blé doré. Regina et Edmonton s'imaginent, à leur tour, capitales provinciales. Frank Oliver, devenu un vrai Westerner moustachu, et député d'Edmonton au Parlement fédéral, renseigne et conseille Laurier sur les questions saskoutaines.

Le 21 février 1905, en conséquence de ces progrès et conformément à son programme électoral, Laurier présenta le « bill d'Autonomie », tirant des Territoires du Nord-Ouest les deux nouvelles provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. Admirable conquête, moderne et pacifique. Admirable bonheur aussi, celui de l'homme qui développe son pays, le grandit, en cimente la nationalité. Fort des résultats acquis, connaissant le ressort du peuple dont il guidait et partageait l'espérance, Laurier répétait : « Le XXe siècle sera le siècle du Canada. »

Et cependant Laurier bravait des difficultés, des oppositions. Frederick Haultain, premier ministre des Territoires, demandait la constitution d'une seule province. Le gouvernement libéral, disposant d'une forte et fraîche majorité, pouvait négliger les réclamations de ce tory. Le Manitoba voulait s'étendre, au nord, à l'est — et surtout à l'ouest, aux dépens de la future Saskatchewan. Les entrepreneurs Mackenzie et Mann, propriétaires d'un réseau dans les Territoires, ne désespéraient pas d'obtenir, à la faveur de ces grands changements, la revision du contrat accordé au Grand-Tronc pour la construction du Transcontinental. Enfin, Laurier n'oubliait pas la plus formidable expérience de sa carrière : l'affaire

des écoles manitobaines et le grand conflit politico-religieux. Il en parlait aux jeunes comme d'une rude épreuve, et sa bouche esquissait un rictus pour dire : « Il y avait Laflèche... » Puis, se reprenant : « Monseigneur Laflèche. »

Des difficultés analogues pourraient bien surgir à propos du statut scolaire des nouvelles provinces. Les meilleurs collaborateurs de Laurier, dans l'affaire des écoles manitobaines, ont été Tarte, Fitzpatrick, et, malgré sa jeunesse, Bourassa. Laurier entend encore l'observation tranchante de Bourassa aux vedettes de l'opposition critiquant le Règlement Laurier-Greenway : « J'espère que nous entendons parler de cette question pour la dernière fois. » Assez tranchante, en effet, pour mettre fin au débat. Impossible, hélas, de compter sur Tarte, en 1905. Laurier utilisera Fitzpatrick, catholique édifiant, et Bourassa, catholique impeccable. Ministre de la Justice et fort juriste, Fitzpatrick rédigera les parties essentielles du bill. Quant à Bourassa, il n'assurera pas seulement la liaison avec Mgr Sbaretti, délégué apostolique. Le cas échéant, son intransigeance, contrepoids à celle des orangistes, facilitera au premier ministre son rôle d'apôtre du « juste milieu ». Laurier excelle à tirer parti d'une telle situation. Rappelez-vous la conférence impériale de 1902, où Laurier invoquait les discours de Bourassa et l'assemblée de Drummondville pour équilibrer les manifestations des chambres de commerce ontariennes, et pour justifier, auprès des autorités britanniques, sa résistance à l'impérialisme. Si Bourassa n'existait pas, il faudrait, pour Laurier, l'inventer.

La situation scolaire, au Nord-Ouest, résultait de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de l'Acte des Territoires de 1875, et des ordonnances promulguées, de 1892 à 1901, par le gouvernement du Nord-Ouest. L'Acte de l'Amérique britannique

du Nord obligeait les provinces à respecter les droits acquis des minorités, en matière scolaire. Le fameux article 93, imaginé par Galt pour protéger la minorité anglo-protestante de Québec ! L'Acte des Territoires du Nord-Ouest était l'œuvre d'Edward Blake, ministre de la Justice dans le cabinet Mackenzie, prédécesseur de Laurier à la tête du parti libéral, et grand juriste. Instruit par l'expérience des écoles du Nouveau-Brunswick, Blake voulait définir les droits scolaires de chaque groupe, à la fois pour éviter des conflits et pour renseigner les immigrants éventuels. Une majorité de contribuables, dans un district ou une subdivision de district, peut établir une école à son gré. Les Canadiens français peuvent donc établir des écoles publiques catholiques dans les districts où ils forment la majorité, des écoles séparées dans les districts où ils se trouvent en minorité. La loi assure à la minorité une part du fonds scolaire, constitué par la vente des sections 11 et 29 de chaque canton (comprenant 64 sections) et géré par l'Etat fédéral. Mais les ordonnances ont, graduellement, altéré cette loi de 1875, pour créer un régime analogue à celui du Manitoba depuis le Règlement Laurier-Greenway. Elles imposent des entraves et des limites à l'instruction religieuse et à l'enseignement du français. Le gouvernement fédéral, à plusieurs reprises, a refusé de les désavouer. Mgr Langevin proteste sans arrêt.

Laurier voulut protéger les minorités catholiques et françaises de la Saskatchewan et de l'Alberta. Il consulta le juge Beck, catholique de langue anglaise de l'Alberta. Il consulta surtout Mgr Sbaretti, par l'intermédiaire du député de Labelle [1]. Et Fitzpatrick rédigea l'article 16 du bill, garantissant des écoles

---

1. Nous tenons directement de quelques-uns des principaux intéressés, en particulier de M. Henri Bourassa, un certain nombre des renseignements qui suivent.

séparées aux minorités catholiques et françaises des nouvelles provinces — réalisant, par conséquent, un progrès sur la situation existante. Malgré toute son aménité, et malgré la valeur de ses collègues, Laurier était le maître de son cabinet. Il ne consulta point ses ministres. Bourassa le lui fit observer. — « Je ne déteste pas, répondit Laurier, les mettre de temps à autre en présence du fait accompli. » Bourassa craignait surtout l'opposition du ministre de l'Intérieur, Clifford Sifton, alors absent. Sifton veillait à maintenir dans l'Ouest une majorité anglaise et protestante. Il avait vigoureusement soutenu les mesures scolaires de Joseph Martin, au Manitoba. Puis il avait attiré une immigration massive que les besoins économiques n'expliquaient pas entièrement. Son passé répondait de son avenir. Enfin, une inimitié aiguë séparait Sifton et Fitzpatrick, rédacteur du bill — et titulaire d'un portefeuille convoité et vainement réclamé par le Manitobain [1]. Mais la surdité isolait un peu Sifton, au conseil des ministres. D'ailleurs, au début de 1905, il se reposait en Floride. A l'observation de Bourassa, Laurier répondit : « Mon cher Henri, si j'étais aussi sûr de tous les autres que de Sifton... »

Mais dès le dépôt du bill, les tories ontariens, Sam Hughes, MacLean et le Dr Sproule en tête, lancèrent un mouvement de protestation, que les loges propagèrent comme un incendie. Ces tories, ces loges, venaient de remporter la victoire, aux élections provinciales. Il est vrai qu'un Canadien français, Joseph Rhéaume, détient le portefeuille des Travaux publics dans le cabinet conservateur Whitney, alors que Fran-

---

1. Un ancien ministre parle ouvertement, dans ses mémoires, de cette convoitise, de cette déception, et de leur influence sur l'attitude de Sifton (E.-M. Macdonald : Recollections, Political and Personal, *p. 74).*

çois Evanturel était simple ministre sans portefeuille dans le cabinet Ross. Les orangistes n'en comptent pas moins parmi les artisans de la chute de Ross, et ce succès les encourage. Ils prétendent que la province de Québec, l'élément français et le clergé catholique imposent leur volonté au gouvernement fédéral. Ils crient à la persécution, à l'outrage, à la « folie criminelle ». Des pasteurs brodent sur « l'obscurantisme » de l'enseignement catholique, ennemi du progrès et ennemi du Roi. Robert Sellar, du *Huntingdon Gleaner,* les documente, comme aux beaux jours de l'agitation « antijésuitique ». Et les critiques de la Ligue de l'Enseignement, où figurent trois journalistes canadiens-français : Godfroy Langlois, Arthur Beauchesne et Jules Helbronner, leur fournissent des armes. Des pétitions circulent, en Ontario et dans l'Ouest, contre les écoles séparées. Le premier ministre (conservateur) des Territoires du Nord-Ouest, Frederic-William-Gordon Haultain, fanatique de la plus belle eau, proteste publiquement contre la clause scolaire du nouveau bill. Une caricature du *Toronto World* représente Laurier couché en joue par un fermier du Nord-Ouest : « Si tu avances, tu es mort ! » Alerté par ses amis, Sifton interrompt sa cure et prend le train pour Ottawa.

La province de Québec, surprise de cette nouvelle explosion, soutint naturellement Laurier. Le *Soleil* expliqua que les écoles neutres — écoles sans religion, sans Dieu — sont inadmissibles, et que seules les écoles séparées peuvent satisfaire les catholiques comme les protestants. Eh oui, le *Soleil,* organe de Laurier, avec P.-A. Choquette pour directeur politique, soutint en 1905 cette thèse favorite de son vieil adversaire Mgr Laflèche ! Tarte — qui assistait aux débats des Communes dans la tribune des journalistes — approuvait le bill, et de nouveau soutenait Laurier dans la *Patrie.*

Par contre, le grand organe libéral de Toronto, le *Globe*, lâcha pied et rejoignit, sur cette question des écoles, le *Mail*, le *Herald*, le *World* et le *News*. Enfin les pressentiments de Bourassa au sujet de Sifton se vérifièrent — et au delà. Rentré à Ottawa le 26 février, Sifton vit Laurier, lui donna l'impression que les difficultés s'aplaniraient, et démissionna le lendemain. Sifton, taillé à l'image de ses électeurs de l'Ouest, avait toujours combattu, par conviction et par opportunisme, les prétentions scolaires de la minorité franco-catholique. Il avait gagné des élections avec cette « plate-forme ». En 1905, d'autres motifs renforçaient sa décision : son inimitié aiguë contre Fitzpatrick ; et surtout diverses faiblesses de son administration, à la veille d'être dévoilées, peut-être d'éclater en scandale. Mais le prétexte était bon, et d'ailleurs sincère. Le libéral Clifford Sifton renouvela, en 1905, le geste du conservateur Clarke Wallace démissionnant plutôt que d'accepter une « loi réparatrice ». On eut l'impression d'entrer dans une nouvelle « affaire des écoles du Manitoba ». Avec, cette fois, Laurier à la place de Bowell. Sifton prit tout de suite une attitude agressive, et sa démission stimula les fanatiques. Il y eut des séances orageuses aux Communes, où l'équipe orangiste secondait ardemment Borden et Foster. Il y eut d'aussi vives discussions dans la presse. La *Gazette* publia un article sur « L'Education dans Québec », tendant à démontrer l'infériorité de l'enseignement catholique. Le professeur C.-J. Magnan répondit dans le *Soleil*.

C'était en pleine crise québécoise. Le sénateur Choquette harcelait Laurier pour obtenir la tête de Parent. Fitzpatrick défendait son associé contre Choquette et Legris, en même temps qu'il défendait son bill contre Sifton. En répondant à la *Gazette*, le professeur Magnan répondait, indirectement, à Godfroy Langlois, qui préparait à la fois l'avènement

de Gouin et la réforme scolaire. « Un malheur ne vient jamais seul, écrivit Tarte dans la *Patrie* ; une crise non plus ; l'abîme appelle l'abîme. »

La comparaison avec la crise de 1895 s'imposait chaque jour davantage. Omer Héroux, qui avait repris la plume de Tardivel mourant, fit ressortir le changement de position des partis. Il y a dix ans, dit la *Vérité,* les conservateurs au pouvoir offrirent justice à la minorité catholique, et les libéraux, ne cherchant qu'à renverser le gouvernement, s'y opposèrent. Aujourd'hui, les libéraux au pouvoir offrent justice à la minorité catholique, et les conservateurs veulent s'y opposer. Cependant des libéraux anglais hésitaient à offrir cette justice à la minorité catholique. C'était le cas de la *Free Press* de Winnipeg, inspirée par Sifton, du *Globe* de Toronto, du *Herald* et du *Witness* de Montréal. Laurier écrivit lui-même une longue lettre à l'éditeur du *Witness,* John R. Dougall, lui rappelant que George Brown, peu suspect de papisme, avait accepté d'inclure dans la constitution le principe des écoles séparées [1]. Mais devant le tapage soulevé en Ontario, l'attitude de quatre journaux libéraux, et les réticences de plusieurs ministres, Laurier hésita visiblement.

D'un côté, Bourassa, qui vit le premier ministre presque tous les jours pendant cette crise, l'engageait à ne pas céder. La *Presse,* de nouveau en lutte contre « le Trust », c'est-à-dire contre la Montreal Light, Heat and Power et les intérêts Forget, refusa la primauté à l'affaire des écoles. Mais les jeunes gens des deux sociétés nouvelles, la Ligue Nationaliste et l'A.C.J.C., bouillaient, enrageaient. L'A.C.J.C. remportait des succès de recrutement. La maladie empêcha R.-A. Benoit, successeur de Joseph Ver-

---

1. Lettre du 4 mars 1905, publiée par O. D. Skelton : Life and letters of Sir Wilfrid Laurier, *II, p. 232.*

sailles, de garder la présidence. Un autre jeune homme de talent, Antonio Perrault, le remplaça. Les frères Perrault étaient neveux d'Israël Tarte, qui les avait présentés à Laurier. Le « grand chef » protégeait les débuts de Joseph-Edouard Perrault, que sa jeunesse avait seule empêché d'être candidat libéral aux dernières élections. Le sénateur Choquette, d'accord avec Laurier, offrit à Antonio Perrault la rédaction en chef du *Soleil*. Antonio Perrault refusa, mais il conciliait ses sympathies libérales et nationalistes. Ancien élève du Séminaire de Québec, il dissipa les appréhensions de Mgr Mathieu et de Mgr Laflamme. L'A.C.J.C. put essaimer à Québec. Elle ouvrit des cercles d'étude dans plusieurs collèges, en particulier à Joliette et à Rigaud, avec la permission des Clercs de Saint-Viateur. Un jeune professeur au Séminaire de Valleyfield, l'abbé Lionel Groulx, publia une étude sur la préparation au rôle social, dans l'esprit de l'A.C.J.C. En grande majorité, les membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, qui avaient inscrit dans leur programme l'étude de la question des écoles manitobaines, admiraient Bourassa et ne demandaient qu'à le soutenir. Un autre « patriote », Auguste Noël, établi à Edmonton [1], vint passer quelques mois dans l'Est. Fiancé à la sœur d'Armand Lavergne, il encouragea son futur beau-frère, et Bourassa, leur chef de file commun.

Si les uns poussaient Bourassa, les autres poussaient Sifton. Le ministre démissionnaire, en contact avec les pasteurs de Winnipeg par l'intermédiaire d'un rédacteur de la *Free Press*, John W. Dafoe, recevait des félicitations enthousiastes des sectes presby-

---

1. A la suite d'événements relatés à la fin de notre vol. VIII.

tériennes, baptistes et méthodistes [1]. Le cri « No surrender » retentissait de nouveau dans l'Ouest. Mackenzie et Mann soutenaient le mouvement dans l'espoir de provoquer la chute du cabinet — et la revision, à leur profit, du contrat du Grand-Tronc-Pacifique. En Ontario, le vieux Goldwin Smith lui-même attaquait. Ce brillant et curieux esprit voyait dans le bill d'Autonomie une atteinte à l'un de ses principes favoris : l'absolue séparation de l'Eglise et de l'Etat. Des libéraux ontariens craignirent de s'aliéner une partie de leurs électeurs. Fielding fut sur le point d'imiter Sifton. Le cabinet résisterait-il aux départs successifs de Tarte, Blair, Sifton et Fielding ? Laurier se rappelait comment ses prédécesseurs avaient trébuché sur la question des écoles manitobaines. A l'Assemblée législative de Québec, Parent lisait la déclaration solennelle — le plaidoyer — dont le texte tremblait dans ses mains ; Leblanc, Turgeon, Gouin et Weir attaquaient le premier ministre, défendu par l'Anglais McCorkill et par Monet. Deux crises simultanées. Laurier eut une heure de découragement, et regretta le plus habile des conseillers : Israël Tarte. Laurier disait souvent, quelques années plus tôt : « Tant que j'aurai Tarte et Sifton avec moi, je serai le maître du Canada. » Et voilà Tarte et Sifton partis !

Laurier retarda la deuxième lecture. Il entrait en négociations avec son ex-collègue Sifton, pour lui faire accepter un compromis. Mais *L'Evénement* blâma cette hésitation. *L'Evénement* restait le seul journal conservateur de langue française dans la province de Québec, car le *Journal* finit par disparaître (dernier numéro, le 3 mars). Mais *L'Evénement* n'était

1. *John W. Dafoe :* « Clifford Sifton in relation to his Times », *pp. 298-299. D'une manière générale, Dafoe donne le point de vue de Sifton dans cette crise.*

pas seulement un vigoureux organe d'opposition ; Philippe Landry lui dictait une attitude intransigeante — celle des anciens ultramontains — sur les questions religieuses et nationales. Le journal bleu de la rue de la Fabrique écrivit :

« Si les députés libéraux de la province de Québec le voulaient, ils imposeraient du courage à leur chef, au lieu de l'empoisonner avec cette assurance que Laurier peut compter sur eux, sur leur servilité.

« Si M. Laurier était secondé, encouragé, il ferait adopter une loi satisfaisante par au moins quarante voix de majorité, et le fanatisme serait vaincu pour toujours. Au lieu de cela, il hésite. Ses hésitations encouragent le fanatisme. »

A quoi le *Soleil* répondit : « Si les députés conservateurs de la province de Québec le voulaient, ils feraient taire leurs amis Hughes, Sproule, MacLean etc. »

Bleus et rouges, les députés de la province de Québec manquèrent de cran. Laurier réunit les rouges et leur exposa qu'il fallait céder ou tomber. Céder, c'est-à-dire se rabattre sur un compromis, moins avantageux pour l'enseignement catholique et français dans les nouvelles provinces ; ou tomber, c'est-à-dire perdre le pouvoir et passer à d'autres la distribution des subsides, des places, des ponts, des quais et des bureaux de poste — tout ce qui fait réélire un député. C'étaient de braves gens, ces députés, avocats, notaires, médecins, vétérinaires, commerçants, rentiers, cultivateurs ou fils de cultivateurs de la province de Québec. Ils avaient presque tous de la bonne volonté, et pour certains de la culture et du talent. Ils n'avaient pas d'héroïsme ni de génie. Ils étaient pris entre le parti, le chef, les électeurs. Ils songeaient aux campagnes fatigantes, coûteuses et incertaines. Ils étaient éloquents en paroles, plutôt timorés en action, ennemis des initiatives risquées. Ils aimaient leur titre,

leurs habitudes, leur indemnité, et craignaient de lâcher la proie pour l'ombre. De ce troupeau se détachait Bourassa — le profil net, les yeux perçants, la voix claironnante et la raillerie cuisante. Bourassa qui refusait avec ostentation l'aide financière du parti pour ses campagnes électorales. Bourassa que suivait Lavergne, les cheveux fous, comme un symbole vivant de la jeunesse. Bourassa et Lavergne optèrent pour la solution héroïque, tous les autres pour la solution pratique. Bourassa se faisait fort d'en appeler aux Anglais de bonne foi. Les autres n'avaient pas tant d'illusions.

Et puis, le délégué apostolique lui-même admit le point de vue de Laurier. Mgr Sbaretti, diplomate romain à la mine de bébé joufflu, n'était pas un homme éminent, mais il avait du labeur et de la finesse italienne. Au début de la crise, il mandait Bourassa tous les jours, l'incitait à tenir bon auprès de ses collègues et auprès de Laurier. Mais il en vint à s'effrayer d'une lutte en perspective, à contempler l'idée d'un compromis. Il prépara une lettre pour Laurier, maintenant ses revendications de principe, mais ajoutant, en post-scriptum, qu'il se résignerait au compromis, devant une absolue nécessité. Il montra la lettre à Bourassa. — « Si vous envoyez cela, dit le député de Labelle, M. Laurier n'en retiendra que le post-scriptum. » La lettre ne partit pas tout de suite ; mais le délégué apostolique connut l'isolement de Bourassa et de Lavergne dans la députation. Fitzpatrick n'irait pas jusqu'à lâcher Laurier. « Si le gouvernement tombe sur cette question, disait-il, Borden et ses amis prendront le pouvoir ; pour les catholiques, ce sera pis. » Le délégué apostolique le crut ; le zèle de Bourassa, qu'il avait d'abord utilisé, en vint à l'importuner. Mgr Sbaretti fit savoir à Laurier, avec des expres-

sions prudentes et savamment balancées, son acceptation éventuelle d'une politique conciliante [1].

Ainsi Laurier recourut à un compromis. Avant la deuxième lecture, il modifia l'article 16, pour maintenir en vigueur, dans les nouvelles provinces, la situation scolaire existant au Nord-Ouest — résultant de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de l'Acte des Territoires de 1875 et des ordonnances promulguées de 1892 à 1901. La Saskatchewan et l'Alberta posséderaient un régime scolaire analogue à celui du Manitoba depuis le Règlement Laurier-Greenway. Mgr Langevin protesterait sûrement. Mais Sifton, principal artisan manitobain du Règlement, ne pourrait guère combattre l'extension de ce régime aux nouvelles provinces. Laurier le lui fit observer, amicalement. Fielding, Sifton et le *Globe* se rallièrent en effet à ce compromis : Laurier avait rétabli le bloc libéral.

On se rappelle les objections opposées par Laurier, Fitzpatrick et tout le parti libéral, y compris Bourassa, au fameux « bill réparateur » de Mackenzie Bowell et de Tupper. Ils disaient : 1° Vous n'obligez pas le gouvernement provincial à subventionner les écoles séparées, de sorte qu'il pourra toujours les tuer, en les sevrant de subsides ; 2° Vous n'avez, en somme, aucun gage pour assurer l'application de la loi par une province récalcitrante. Laurier et Fitzpatrick voulurent éviter, en 1905, les objections qu'ils avaient eux-mêmes brandies, neuf ans plus tôt. Ils assuraient des subventions, par la répartition proportionnelle du fonds scolaire. Et, pour l'avenir, ils se réservaient adroitement un gage.

---

1. Evoquant cet épisode, Bourassa écrivit plus tard : « Cette aventure m'a rendu circonspect dans mes relations avec les diplomates, clercs ou laïcs. » (Le « Devoir », 19 mai 1913.)

Suivant l'exemple établi lors de la constitution du Manitoba, le bill d'Autonomie accorda de forts subsides aux deux nouvelles provinces, mais en leur refusant la propriété de leurs « ressources naturelles » — terres, mines et forêts. Les gens de l'Ouest protestèrent en vain. Fitzpatrick justifia la mesure par des raisons d'ordre administratif. Il prévoyait en réalité d'inévitables reprises de la réclamation ; elles susciteraient des marchandages ; peut-être obtiendrait-on alors, en échange de cette concession, quelque amélioration au statut scolaire des minorités. Mais le calcul de Fitzpatrick devait rester, et resta, secret [1].

Demeuraient donc les irréductibles des deux côtés. Au strict point de vue catholique et français, en oubliant la nécessité des compromis, la nouvelle loi était pernicieuse, exécrable, puisqu'elle sanctionnait une série d'ordonnances spoliatrices. *L'Evénement* décrivit la « capitulation » de Laurier. D'après le *Nationaliste* et la *Vérité*, le premier ministre aurait dû maintenir ses positions jusqu'au bout, quitte à succomber noblement. « Tombons comme des hommes ! » écrivit le *Nationaliste*. Et le *Soleil* de répondre : « Oui, et après ? Quand nous serons tombés, on nous passera sur le corps. »

Mgr Langevin était de ceux qui préfèrent « tomber comme des hommes ». Aux heures de dépression, il invoquait le souvenir des pionniers — explorateurs, missionnaires, colons — et disait : « Ce qu'ils ont fait, ne saurons-nous pas le conserver et le développer ? » Il protesta par circulaire, le 9 mars, contre la nouvelle clause :

« *Nous apprenons avec une indicible douleur que la*

---

1. *Jusqu'en 1922 ; Henri Bourassa l'invoqua lors de pourparlers relatifs à la « rétrocession » des ressources naturelles des provinces des Prairies (Le « Devoir », 11 novembre 1922).*

clause sur l'éducation ne nous remettra point dans la position où nous étions en 1875... mais elle va consacrer la spoliation de nos droits scolaires par toutes les ordonnances de 1892 à 1901. C'est pour nous un cruel désappointement, et le sujet d'une grande tristesse et de graves inquiétudes pour l'avenir...

« Les catholiques qui se déclareraient satisfaits d'un pareil état de choses accuseraient non seulement une ignorance impardonnable des principes catholiques en matière d'éducation, mais aussi bien peu d'intelligence de la position pénible qui nous est faite depuis 1892, alors que nous subissons un véritable ostracisme dans les Territoires... »

Cette circulaire eut un grand retentissement dans l'Est, où Mgr Langevin avait hérité du prestige de Mgr Taché, voire de Mgr Laflèche. Le *Canada* s'efforça de parer le coup en utilisant l'opinion de Mgr Legal, évêque de Saint-Albert, que l'on disait au contraire favorable à la méthode conciliatrice de Laurier.

De leur côté, les sectes protestantes ne désarmaient pas. Beaucoup d'Ontariens, renseignés par Robert Sellar, croyaient à l'existence d'une conspiration, ourdie par l'Eglise catholique, pour chasser les Anglais de la province de Québec. A l'heure même où Mgr Langevin réclamait le respect « des principes catholiques en matière d'éducation », John Willison, l'ancien rédacteur en chef du *Globe* devenu rédacteur en chef du *News*, répondait aux reproches amicaux de Laurier : « ... Personne n'est plus résolument opposé que moi à l'ingérence cléricale dans les affaires de l'Etat. Et depuis la Confédération, le clair dessein de la constitution a été délibérément truqué pour servir les fins de la Hiérarchie catholique. De plus, la Hiérarchie ne s'est jamais occupée d'enseignement que pour enrayer, gêner, empêcher le libre jeu de l'intelligence humaine. Avec cette conviction, je suis décidé à m'opposer de toutes mes forces aux bills

du Nord-Ouest... [1] » Puis le *Star* de Montréal publia (21 mars), et le *Chronicle* de Québec reproduisit (24 mars) une lettre du révérend Frederick George Scott, préconisant les écoles communes. Selon lui, les Canadiens français prouvaient leur étroitesse d'esprit en demandant des écoles séparées, de nature à perpétuer les divisions, à retarder la formation d'un sentiment national au Canada. Les lettres de protestation de Canadiens français se mirent à pleuvoir au *Star* et au *Chronicle*. La crise québécoise se dénouait à ce moment ; Gouin succédait à Parent, avec l'autorisation tacite de Mgr Bruchési. Les ministres provinciaux ne pouvaient plus ignorer la crise nationale. Lors de la réception faite aux membres du nouveau cabinet, à Montréal, Weir dit qu'il ne pouvait exister, dans la province de Québec, un protestant de bon sens opposé aux écoles séparées dans le Nord-Ouest.

En Chambre, Lavergne et Talbot eurent des altercations avec les députés orangistes. Monk se sépara de la majorité conservatrice, et dans un long et noble discours prêcha la tolérance et la paix religieuse. Il renonçait à un succès facile, plutôt que d'ajouter aux embarras du ministère, dont il reconnaissait les efforts. Après la séance, Tarte alla féliciter Monk.

Le 28 mars, aux Communes, Rodolphe Lemieux et Bourassa se partagent les honneurs de la journée. Lemieux appuie le bill sur un bref historique. Des missionnaires, envoyés par Mgr Plessis, ont ouvert la première école dans les Territoires du Nord-Ouest, en 1818. Ils venaient enseigner aux tribus sauvages, en même temps que l'amour du bon Dieu, le loya-

---

1. *Lettre de Willison du 9 mars 1905. A. H. U. Colquhoun :* « The life and letters of Sir John Willison », *p. 141.*

lisme au roi d'Angleterre, souverain du Canada. Le Dr Sproule, fanatique onctueux, interrompt Lemieux. Il ne s'agit pas de ce qui se passait en 1818, mais de ce qui se passe en 1905 : le clergé catholique entretient un fonds spécial pour l'achat de terres, afin de chasser progressivement les Anglais de la province de Québec. Mais Armand Lavergne à son tour, interrompt le Dr Sproule, pour le tourner en ridicule.

On avait chuchoté que Bourassa prononcerait un discours d'une violence inouïe, et les galeries se remplirent. Mais les amateurs de scènes tapageuses furent déçus. Bourassa fit un exposé général de la cause catholique et canadienne-française, réservant pour la troisième lecture la critique du bill et le dépôt d'un amendement :

Les prêtres et les colons canadiens-français ont ouvert le Nord-Ouest à la civilisation. Sans eux, nous serions peut-être encore obligés de lutter contre les sauvages. C'est donc bien le moins que les descendants de ces colons, formant la minorité catholique de l'Ouest, soient traités comme la minorité protestante est traitée dans la province de Québec. Or, on ne peut se fier à l'esprit de justice des législatures de l'Ouest ; l'attitude de M. Haultain et de ses tories en fournit la preuve. Il faut donc que le gouvernement fédéral assure justice égale à tous. L'opposition invoque l'autonomie provinciale, mais c'est un faux-fuyant ; mue par le fanatisme, elle cherche à exciter la majorité protestante de l'Ouest. Ces messieurs dénonceraient comme une infamie la suppression des écoles séparées — protestantes — par la province de Québec ; ils trouvent naturelle la suppression des écoles séparées — catholiques — dans l'Ouest. Si vous n'êtes pas mûrs pour la générosité, soyez au moins justes ! Les Canadiens français, les deux millions de catholiques qui habitent le Canada,

vous le demandent. Ne leur imposez pas la conclusion que leur patrie se limite à la province de Québec, parce qu'ils ne peuvent obtenir justice dans les provinces de majorité anglaise.

Lemieux avait prononcé un beau discours, en excellent anglais. Bourassa prononça un discours mesuré, raisonné, mais éloquent, en aussi bon anglais. Ses collègues ne purent s'empêcher d'admirer une construction si solide, tout en restant déconcertés par la chaleur du débit, par le geste et le ton péremptoires, et par les sarcasmes, subits et fulgurants comme des éclairs, à l'adresse de ses adversaires tories. Les orangistes dénonçant à satiété la « Hiérarchie » catholique, Bourassa appela le Dr Sproule chef de la Hiérarchie jaune. Un obscur député anglais parla entre Lemieux et Bourassa, ce qui fit ressortir sa médiocrité.

On entendit encore, entre autres orateurs, Bergeron, qui se séparait de Borden, comme Monk, sur cette question ; Philippe Demers, Belcourt, Armand Lavergne, qui fit aussi en anglais, avec aplomb et facilité, un discours remarquable pour ses vingt-cinq ans. La supériorité des orateurs français et catholiques sur les Anglo-protestants creva les yeux — et les oreilles. Les plus timorés en action se rattrapaient en paroles. L'opposition n'avait guère que Foster qui fût de la classe de Laurier, Bourassa et Lemieux, si joliment secondés par Belcourt et Lavergne. Fitzpatrick fut aussi très éloquent. Dans cette joute oratoire, les produits de la « hiérarchie catholique » n'étaient pas égaux, mais supérieurs aux autres. Sam Hughes ayant avoué qu'il ne pouvait, comme la plupart des députés canadiens-français, s'exprimer dans les deux langues, Bourassa lui conseilla de suivre les cours des écoles séparées. (Et le Canadien français nommé président du Sénat, Raoul

Dandurand, ferme et décoratif à la fois, atteignait la perfection dans son rôle.)

Toute la presse louangea le discours de Bourassa. Tarte écrivit dans la *Patrie* :

« M. Bourassa est un produit de l'enseignement de la « Hiérarchie ».

« Je voudrais savoir combien de députés qui ont échappé au fléau de l'instruction catholique sont en état de faire un discours comme celui que vient de prononcer le député de Labelle...

« M. Bourassa a l'avantage et les désavantages d'un tempérament fougueux, d'une nature ardente. Le député de Labelle est du parti libéral, mais il est avant tout du parti de sa conscience. C'est à cause de cela que j'ai toujours eu un faible pour lui, même lorsqu'il était souverainement injuste à mon endroit. Les hommes publics qui ont le courage de leurs convictions ne sont pas légion !

« M. Bourassa a rempli un grand devoir national en donnant à la Chambre, au pays qui lira, bon gré, mal gré, son discours, une leçon d'histoire comme il n'en a pas été entendu depuis longtemps...

« Quelle montagne de vérités il a accumulée ! Je défie les adversaires de notre race et de nos croyances religieuses dans la Chambre des communes de faire une loyale réponse à ses arguments et aux faits historiques dont il les a appuyés. »

Mais les fanatiques, loin de rendre les armes, enrageaient et s'excitaient davantage. No surrender ! Un incident jeta de l'huile sur le feu. Deux ministres du gouvernement manitobain, Robert Rogers et Colin Campbell, venus à Ottawa pour présenter les revendications de leur province, échouèrent, et cherchèrent une vengeance. Le procureur général Campbell, après une entrevue avec Mgr Sbaretti, livra aux journaux un communiqué laissant entrevoir que le gouvernement fédéral, sur l'injonction du délégué apostolique, subordonnait l'avantage des provinces de l'Ouest au respect des écoles séparées. Malgré les

démentis de Laurier et de Mgr Sbaretti, les fanatiques représentèrent le gouvernement comme soumis à l'influence — aux ordres — du diplomate pontifical. Aux Communes, MacLean parla grossièrement du délégué apostolique et du pape. Bourassa lui fit la leçon, et rappela que toutes les puissances civilisées entretiennent des relations diplomatiques avec le Vatican. MacLean avait défié les députés catholiques de langue anglaise de démissionner pour se rencontrer avec lui dans n'importe quel comté ontarien. Bourassa releva le défi, se dit prêt à démissionner pour aller combattre, en Ontario même, MacLean ou tout autre sectaire de son école. Quant à l'intervention du clergé, M. MacLean ignore-t-il la campagne poursuivie en Ontario, depuis deux mois, par des ministres protestants ? MacLean se tint coi, et la moitié de la Chambre applaudit longuement Bourassa.

Mais la pseudo-intervention du délégué apostolique servit de prétexte à un redoublement de fureur dans les loges ontariennes. On cria de plus belle à la domination de Rome — et à la domination de Québec.

Dans la province de Québec s'affirmait le mouvement contraire. Comme au temps de Mgr Laflèche, le mot d'ordre partit de l'évêché des Trois-Rivières. Mgr Cloutier agit à la manière du grand évêque ultramontain, son prédécesseur et son maître. Il fit écho à Mgr Langevin dans un sermon prononcé dans sa cathédrale, le 2 avril. Il reprocha au bill de conserver le principe de l'éducation par l'Etat, et réclama pour les catholiques du Nord-Ouest, non pas des bribes de justice, mais justice pleine et entière :

« *Les mesures proposées sont loin d'assurer aux enfants catholiques cet enseignement profondément chrétien auquel ils ont droit. L'enseignement soumis au bon vouloir*

de l'Etat, et donné dans des conditions vexatoires, sera presque neutre en pratique... Le pacte de la Confédération nous assure autre chose que cela, il n'y a pas à en douter ; sans quoi les catholiques n'y auraient jamais consenti. On peut même se demander ce que deviendra bientôt la Confédération si un tel projet de loi est appliqué... »

Les Canadiens français se retrouvèrent divisés, selon leurs alliances et leur tempérament, en patriotes intransigeants qui repoussaient le bill, et modérés qui s'en contentaient devant la nécessité des concessions. Le *Nationaliste* et la *Vérité* emboîtèrent le pas à l'évêque des Trois-Rivières. La *Semaine religieuse* de Québec, non plus journal semi-indépendant de l'abbé Gosselin, mais organe et propriété de l'Archevêché, se joignit à eux. Comme NN. SS. Langevin et Cloutier, disciples de Mgr Laflèche, ces journaux exigèrent tout ou rien. *L'Evénement* tendait à les suivre. Le *Journal* disparaissait. Quatre journaux français : le *Soleil,* le *Canada,* la *Patrie* et même et surtout la *Presse* aidèrent Laurier. Mackenzie et Mann n'avaient plus qu'un versement à effectuer, le 13 avril, pour acquérir la propriété définitive de la *Presse.* Mais en les démasquant, Laurier les avait désarmés. Mackenzie et Mann, qui poussaient Sifton, évitèrent l'imprudence de lancer la *Presse* contre les projets de Laurier. Au contraire, ils restituèrent à Dansereau son rôle d'antan. On revoyait tous les matins le « boss » apporter à la *Presse* le premier-Montréal écrit dans la nuit, et dans lequel il expliquait très adroitement la position modérée, prudente et sage du premier ministre. L'aventure de la *Presse* n'aboutira-t-elle pas à placer le grand journal populaire sous le contrôle quasi absolu du parti libéral et de son chef ? Trefflé Berthiaume, de plus en plus désœuvré, s'offre à effectuer l'opération. Sans la *Presse,* Berthiaume n'est plus rien. Il voudrait, pour redevenir quelqu'un, reprendre la *Presse.* Il imagine qu'il

y parviendrait, avec l'aide de Laurier. Il l'écrit, en insistant, avec une obséquiosité de solliciteur :

(Personnelle)

Montréal, 21 mars 1905.

« *Très honorable Monsieur,*

« *Au delà de cinq mois se sont déjà écoulés depuis ma malheureuse affaire de la « Presse ».*

« *L'expérience que j'ai acquise, tant des hommes que des choses, depuis cette date mémorable, m'engage à vous écrire la présente lettre pour vous renouveler, dans les intérêts de tous, la proposition de rachat de la « Presse », aux conditions arrêtées entre nous.*

« *Ne croyez-vous pas qu'avant de laisser s'effectuer le dernier paiement de $300,000 le 13 avril prochain, il serait avantageux pour vous comme pour le parti de tenter un dernier effort ? On m'assure qu'elle est aux mains de la Canadian Northern. Inutile de vous dire qu'une arme aussi puissante que la « Presse » dirigée par une compagnie de chemin de fer sera toujours une cause de trouble pour les autres compagnies comme pour les hommes au pouvoir...*

« *Pour ces raisons, il me semble qu'un dernier effort devrait être fait, et je vous supplie de le faire personnellement, afin de me fournir l'occasion de vous servir jusqu'à la fin de votre carrière. C'est là mon plus grand désir. Aussi je ne cesserai de recommander à mes fils, mes successeurs, de défendre vos œuvres et vos actes publics aussi longtemps et aussi souvent qu'il le faudra après notre mort.*

« *J'ai toujours eu ces idées, honorable Monsieur, depuis que j'ai fait votre connaissance, quoique l'acte de SURPRISE que j'ai signé parle contre moi. Et si les circonstances le veulent, je saurai bien réparer la mauvaise impression que cette transaction a laissé dans l'esprit de certaines gens qui ignorent encore les détails de l'affaire, comme je saurai vous prouver, à vous et aux vôtres, toute la sincérité de ma conduite passée et future.* »

Naïveté ? Roublardise ? Laurier pouvait influencer

Mackenzie et Mann, propriétaires d'un réseau ferré, grands quémandeurs de chartes, subsides et privilèges. Il s'engagea très prudemment [1] :

Ottawa, le 23 mars 1905.

« Cher Monsieur Berthiaume,

« J'ai votre lettre d'avant-hier, à laquelle je m'empresse de répondre. Je ne demanderais pas mieux que l'arrangement que vous me suggérez puisse être conclu, mais l'affaire est dans vos mains plutôt que dans les miennes. C'est entièrement une question d'argent. Vous n'avez qu'à y mettre le prix, et vous reprendrez la « Presse » immédiatement, j'en suis sûr. »

Mais l'ex-propriétaire de la *Presse* s'enferrait :

(Personnelle)

Montréal, 27 mars 1905.

« Très honorable Monsieur,

« Veuillez me pardonner si je viens vous déranger encore une fois. Votre réponse m'encourage, mais elle ne me garantit pas le concours que je sollicite. Puisque je lie mon affaire à vos actes politiques, il me semble raisonnable que vous preniez une part active dans les négociations. Comme je vous l'ai dit, mon désir de reprendre la « Presse » a pour but non pas de faire fortune, car je l'ai en mains, mais plutôt de réparer ce que je crois maintenant être une erreur que l'on m'a fait commettre à l'égard du chef considéré du Canada, lequel m'avait fait part de ses bons sentiments. Je tenais comme je tiens encore à mettre en temps et lieu à votre disposition l'influence du plus grand journal du Canada. En conséquence, je crois compter sur votre concours pour

---

1. Cette correspondance est au dossier 3034 ½ des « Laurier papers », aux Archives publiques du Canada. Il faut la citer, à cause de l'importance publique de la « Presse », et parce qu'elle a sa place dans la trame des événements, antérieurs et postérieurs.

me faire remettre la « Presse » à des conditions raisonnables. C'est-à-dire que nous verrions ensemble à ce que mes engagements vis-à-vis les propriétaires actuels ne puissent être nuisibles aux intérêts du Canada dont vous êtes le digne chef. M. Mullarky, qui semble s'intéresser à moi, vous verra probablement à cet effet. Je lui ai donné les plus hauts chiffres et les seules garanties que je pourrai offrir. Si ma proposition est acceptée, je suis convaincu que je pourrai diriger ma barque comme autrefois, à la satisfaction des gouvernants et des gouvernés.

« Avec l'espoir que vous m'accorderez au moins toute votre confiance, je me souscris votre tout dévoué,

T. BERTHIAUME. »

« Voilà qui finira tout à l'avantage du Parti », se dit Laurier. Dès cette crise du printemps, la *Presse* se conduisit en journal ministériel. Aux journaux intransigeants — *Evénement, Vérité, Nationaliste* — elle répondit : « Exiger quelque chose au delà de l'amendement en discussion, c'est demander la mort du gouvernement, sans résultat pratique. » La *Presse* reflétait et influençait l'opinion moyenne. Entre les « extrémistes » des deux races, Français intransigeants et Anglais intolérants, Laurier espéra une fois de plus rallier la masse des modérés. Sifton ne reprenant pas son portefeuille, le premier ministre le remplaça par Frank Oliver, le Westerner moustachu, pionnier et député d'Edmonton. Laurier aimait ce caractère indépendant, l'appelait Frank, lui pardonnait la sonorité de ses jurons, et lui vouait une confiance qui ne serait pas trahie.

Aux Communes, George Foster prononça un discours d'une violence sans précédent, et William H. Bennett le suivit, sur le même ton. Mais on entendit aussi les Québécois : le Dr Béland, calme et vigoureux ; Charles Fitzpatrick, ministre de la Justice et brillant avocat ; Aimé Beauparlant, député libéral de Saint-Hyacinthe, de la vieille école rouge et pa-

triote ; Arthur Bruneau, de Sorel, qui avait débuté comme secrétaire de Mercier ; puis deux Anglo-protestants de marque : Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture, qui avait hérité, à Sherbrooke, du prestige des Galt et des Robertson ; Herbert B. Ames, député conservateur de Montréal, qui avait son franc-parler, et qui se rallia au bill : la concentration des modérés s'esquissait. Dans Québec, les organes de Laurier disaient : la colère des orangistes prouve l'excellence du bill pour les catholiques. En Ontario, les organes de Laurier disaient : le refus des évêques Langevin et Cloutier prouve l'inefficacité du bill pour les catholiques. Car des deux côtés on ignore la situation exacte au Nord-Ouest, cristallisée par le bill ; personne n'a lu les ordonnances, et aucun journal n'en donne une étude précise. Chacun suit son instinct pour approuver ou repousser le bill.

Un homme, toutefois, ne traitait pas une question sans l'étudier : Bourassa. Il allait aux sources, ce qui renforçait sa sûreté de soi. Dans cette affaire, son instinct, sa logique et son catholicisme intégral se renforçaient aussi. « M. Bourassa est avant tout du parti de sa conscience », avait écrit Tarte, qui le connaissait bien ; et sa conscience était celle d'un catholique vivant sa foi, possédant et servant une vérité absolue. Il avait affirmé son caractère et ses idées depuis le temps où il suivait Laurier au point de défendre le Règlement Laurier-Greenway et de blâmer « l'intransigeance » de Mgr Langevin. Pas plus que dans l'affaire du Transvaal, il ne quitterait d'un pouce une position inexpugnable. Il gênerait Laurier. Il perdrait des amis. Goldwin Smith écrivait à Bourassa : « Je suis vraiment peiné de me trouver votre adversaire sur cette question des écoles. L'histoire m'a appris à défendre le grand principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et de l'éga-

lité de toutes les religions devant la loi... [1] » L'Acte de l'Amérique britannique du Nord place les questions d'enseignement sous la juridiction des provinces, observait Goldwin Smith. Le gouvernement fédéral a-t-il le droit d'imposer des restrictions ou obligations aux nouvelles provinces, à perpétuité ? Et le « Sage de la Grange » suggérait une consultation des tribunaux. Bourassa tenait beaucoup — il y tiendra toute sa vie — à quelques amitiés d'élite, parmi les Anglo-Canadiens. Par ce trait encore, il rappelait son grand-père Papineau. Mais il ne leur sacrifierait certes pas ses principes. D'ailleurs, malgré la *Presse*, la *Patrie*, le *Canada* et le *Soleil*, une forte opinion canadienne-française soutenait Bourassa. Deux confidents du député de Labelle, Armand Lavergne et Auguste Noël, l'engageaient à tenir, envers et contre tous. La Ligue Nationaliste organisa au Monument National une nouvelle assemblée dont Bourassa serait la vedette, le 17 avril.

La Ligue offrit la présidence de cette assemblée à l'ex-échevin Paul-G. Martineau, commissaire d'école, avocat consultant de la Ville de Montréal. Ami de Lomer Gouin et d'Honoré Gervais, Martineau s'intéressait aux questions d'enseignement, dans un esprit avancé. Mais il avait été, avec Cléophas Beausoleil, le premier associé de Mercier à Montréal. Il s'en souvenait, comme Beausoleil. Ce radical avait courageusement présenté le point de vue catholique devant un auditoire protestant de Toronto. C'est ce qui lui valut l'offre de la Ligue Nationaliste. Martineau accepta. Salle bondée. Beaucoup de prêtres, qui voient en Bourassa leur porte-parole. Bref, un public de tout âge et de toute condition, mais où la jeunesse paraît dominer. Un de ces publics récep-

---

1. Lettre du 13 avril 1905, publiée dans la « Patrie » du 1er mai.

tifs, cohérents, libres et disciplinés, qui créent une atmosphère où l'on ne sait qui donne le plus : l'orateur à son auditoire, ou vice versa. À l'entrée de Bourassa, la salle trépigne : le député de Labelle a ses fidèles, moins nombreux que ceux de Laurier, mais plus conscients et plus dynamiques.

La question est vitale, dit Bourassa. On va créer deux nouvelles provinces, riches en territoire et en ressources, et d'un grand avenir. Posons les bases de leur vie nationale et religieuse.

Dans cette discussion, il est bon de rappeler les leçons de l'histoire — de l'histoire sur laquelle se fonde, en partie, le droit. Et Bourassa brosse l'historique des Territoires du Nord-Ouest depuis leur entrée dans la Confédération. Il rappelle les textes constitutionnels, et aussi la parole donnée :

« *En 1870, Mgr Taché, appelé de Rome pour apaiser la rébellion dans l'Ouest, avait reçu la garantie du droit de la minorité catholique ; mais le jour où l'on n'eut plus besoin du vieil évêque pour faire grandir les capitaux et édifier les fortunes, on mentit à la parole donnée au nom du Roi.*

« *Mais je proclame... (et la voix éclatante clamait en effet), je proclame que tant que JUSTICE COMPLETE ne sera pas rendue à nos compatriotes et à nos coreligionnaires des nouvelles provinces, la question des écoles du Manitoba non plus ne sera pas réglée !...*

« *Ce que je demande, c'est que l'on respecte le pacte qui a été conclu, et que, dans ces territoires de l'Ouest arrosés de ses sueurs et de son sang, le colon français puisse parler sa langue et pratiquer sa religion comme il est permis à la minorité protestante de la province de Québec de le faire... Nous sommes égaux devant les taxes, soyons-le devant la loi... Notre argent vaut l'argent des protestants...* »

Cependant Bourassa se refusait aux représailles envers la minorité anglaise de Québec :

« Ce serait une indignité. Réclamons nos droits en nous appuyant sur la justice et non sur l'iniquité. Fussions-nous couverts de boue et d'insultes, soyons toujours prêts à accorder aux protestants pleine et entière liberté ; ne commettons pas à notre tour l'iniquité contre laquelle nous protestons ! »

Que demandons-nous au juste ? Dans le premier projet de sir Wilfrid Laurier, l'article 16 du bill d'Autonomie donnait à toute minorité le droit pur et simple d'enseigner sa langue et sa religion dans des écoles séparées. Le choix des livres était laissé à un bureau catholique. C'était conforme à la constitution, au droit historique, et satisfaisant. Le nouvel amendement, en ratifiant les ordonnances promulguées au Nord-Ouest, ne permet d'enseigner la religion qu'à des heures incommodes, après la classe, en imposant aux élèves un surcroît de présence et de travail ; il relègue le français au rang de langue auxiliaire et rudimentaire ; il soumet le choix des livres au commissaire — protestant — de l'Education ; enfin il consacre une anomalie. En effet, les ordonnances ne permettent l'établissement d'écoles séparées que dans les districts scolaires où les catholiques sont en minorité. Or les Canadiens français de l'Ouest se sont groupés en paroisses, de telle sorte que, presque partout où ils se trouvent, ils sont en majorité dans le district. Ainsi l'on aboutit à ce résultat paradoxal que dans un district de quarante enfants, dont 37 catholiques et 3 protestants, l'école publique existe seule, et les 37 petits catholiques suivent l'enseignement prévu pour les 3 protestants.

Le premier, Bourassa révélait dans l'Est l'un des plus graves inconvénients des ordonnances — celui qui devait provoquer tant de luttes. Il conclut avec un élan et une force extraordinaires :

« Cet amendement n'est pas conforme à la constitution, pas conforme à nos droits, pas suffisant, pas acceptable.

Avec cet amendement, l'enseignement du français et de la religion serait illusoire. Nous n'en voulons pas.
« De la conciliation, mais pas à ce prix !... »

La salle applaudit à tout rompre. Et Bourassa d'insister, de toute sa fougue :

« La conciliation ne peut exister entre la justice et l'iniquité !
« Je ne puis croire que le gouvernement fédéral, disposant d'une majorité comme la sienne, cède à quelques fanatiques. En transformant sa loi, il transforme une œuvre de justice en œuvre d'iniquité. Lorsque, aux Communes, la question sera discutée au mérite, je combattrai le bill. Et je demande l'appui moral de la population de Montréal, sans distinction de partis politiques. »

Bourassa était le plus logicien des tribuns. Mais au milieu d'un exposé serré jaillissaient les formules et les antithèses frappantes : « Nous sommes égaux devant les taxes, soyons-le devant la loi... Notre argent vaut l'argent des protestants... La conciliation ne peut exister entre la justice et l'iniquité... » Il les lançait d'un ton parfois aigu, criard, avec violence, avec une dépense physique qui le baignait de sueur. À chacune d'elles, la salle trépignait. Les yeux étincelants, Bourassa parlait en chef. Il dit, à la fin : « Je demande l'appui moral... » comme il eût dit : « J'exige ». Prêtres et laïcs, la foule, parmi laquelle se coudoyaient en effet des libéraux et des conservateurs, lui promit cet appui, d'une seule acclamation.

Un grand jeune homme blond aux yeux clairs, le visage inspiré, se leva sur la scène. Armand Lavergne, député de Montmagny, qui avait vingt-cinq ans et en paraissait vingt. Il attendit debout, les bras croisés, la fin de l'ovation faite à son chef. Puis il prit la parole, pour s'engager :

« Je ne crois pas que le gouvernement persiste à pro-

poser cet amendement, mais, s'il le fait, je suivrai M. Bourassa dans sa protestation. »

Et l'on eût dit que, par la bouche d'Armand Lavergne, toute la jeunesse canadienne prêtait serment.

Presque à la même heure, au Massey Hall de Toronto, John Willison, rédacteur en chef du *World,* tenait une assemblée pour protester contre le bill, mais d'un point de vue opposé. Et certes, Laurier utilisait les exclusives des deux côtés, de Willison et de Bourassa, pour faire ressortir la sagesse de son juste milieu ; encore fallait-il que Willison et Bourassa — deux amis de Laurier — ne fissent pas, dans leur province respective, trop d'adeptes. Or l'Ontario paraissait bien suivre Willison, et, de l'aveu de la *Presse,* le discours du député de Labelle avait mis l'inquiétude dans les esprits. Trois journaux de Québec, la *Vérité, L'Evénement* et la *Semaine religieuse,* reprirent les arguments de Bourassa pour combattre le bill jugé insuffisant. Tardivel écrivit un dernier article pour souhaiter la formation d'un petit pays catholique, où se grouperaient les Canadiens français de Québec, les Franco-Ontariens et les Acadiens du Nouveau-Brunswick, sortis de la Confédération. Puis le fondateur de la *Vérité* posa la plume pour entrer dans un monde meilleur où il n'aurait pas de francs-maçons à redouter. Mais Omer Héroux n'oublierait jamais l'exemple de ce catholique et patriote sans concession, qui avait fait du journalisme un apostolat. Et Bourassa reprendrait, avec plus de force explosive, les principes essentiels de Tardivel, « antithèse vivante de l'opportunisme ». Resté député pour aider son chef à franchir un passage difficile, Bourassa en venait à le gêner, presque à le combattre. Laurier jugea bon d'enrayer la propagation des idées de son « cher Bourassa ». Le *Soleil* exécuta la manœuvre, le 24 avril, par un article très pesé, très habile :

« L'assemblée du Monument National de Montréal répond à celle du Massey Hall de Toronto.

« La province de Québec n'a plus rien à reprocher à la province d'Ontario.

« L'une a son Willison, l'autre a son Bourassa...

« Willison écrit bien, Bourassa parle bien. Tous les deux ont l'art de frapper l'imagination par de belles antithèses.

« Bien écrire et bien parler sont deux grandes qualités.

« Il est à notre sens une qualité plus grande encore : bien raisonner...

« Chaque fois que M. Bourassa parle, c'est un enivrement pour la foule. Et cet enivrement des foules est un enivrement pour lui !

« Si l'on remarque cependant les endroits applaudis, selon le rapport des journaux, ce ne sont pas les passages où l'orateur raisonne, mais ceux où il déclame.

« Les applaudissements du Monument National ne sont donc pas un critère infaillible du raisonnement de M. Bourassa. Ils sont une preuve de son éloquence...

« Quand le cœur est pris, l'intelligence est esclave...

« Nous croyons que la manifestation Bourassa sera loin d'aider sir Wilfrid et le bill d'Autonomie. Nous croyons que c'est un des plus grands obstacles encore jetés sur le chemin de nos législateurs.

« Et à quoi sert d'élire des députés, d'avoir un ministère, si à chaque mesure d'importance on traîne devant le tribunal aveugle des foules passionnées les propositions qui doivent se discuter dans le calme des Chambres et par les élus du peuple.

« Fermons le Parlement et ouvrons les clubs.

« M. Bourassa est un tribun. Il n'est bien qu'en face des mouvements houleux d'une assemblée du peuple.

« ... Or, les passions sont mauvaises conseillères. D'elles-mêmes, elles vont à l'excès.

« Les passions religieuses sont pires que toutes les autres.

« Et c'est juste au moment où il faut faire voter une loi touchant aux droits religieux que M. Bourassa les déchaîne, les enflamme...

« Le bill, à sa troisième lecture, était susceptible d'amen-

dements, d'améliorations selon les besoins des catholiques de l'Ouest.

« Ce n'est pas par le soulèvement populaire que cette amélioration, si elle est demandée par les catholiques du Nord-Ouest, pourra se faire.

« Mais c'est bien par le soulèvement populaire qu'elle pourra être étouffée.

« C'est sans agitation à Québec que le principe des écoles séparées a été reconnu.

« Québec fut plus sage qu'Ontario.

« Voilà qu'aujourd'hui M. Bourassa veut soulever Québec.

« Il est libre de sa voix. Qu'il parle. Il sera applaudi. Sa vanité, s'il en a, sera satisfaite.

« Mais à la manière violente dont il parle... au ton tranchant qu'il prend pour contredire M. Haultain, premier ministre du Nord-Ouest, M. Bourassa, nous tenons à l'avertir, chauffe avec de la paille et non avec du bois.

« Et si pour maintenir les droits que nous avons il faut écarter du combat les mauvais tireurs, ceux qui visent dans le vide, au grand ennui des autres qui visent au but, nous les écarterons avant que tout soit compromis.

« M. Bourassa en a déjà suffisamment sur ses épaules de la responsabilité qu'il a prise de compromettre le succès pratique de la troisième lecture. »

Fonds et forme, cet article reflète étrangement la manière de Tarte. Ce sont ses phrases nerveuses, ses paragraphes courts à la manière d'aphorismes. Ce sont ses idées de ce moment-là, et c'est sa courtoisie ferme dans la contradiction à l'égard de Bourassa. C'est du Tarte « tout craché ». Personne d'autre n'avait à la fois ce style et ces idées. Laurier avait-il prié Tarte — qui le soutenait alors et qui avait toujours gardé avec lui un contact personnel — de réfuter Bourassa ? Nous en avons l'impression.

Dans son propre journal, la *Patrie,* Tarte échangeait des propos vifs avec Philippe Landry, d'après qui Laurier était en train « de vendre et de livrer les nôtres ». Il contestait aussi la thèse de Bourassa,

et soutenait que le bill modifié, sans être idéal, sauvait l'essentiel : le principe des écoles séparées et la condition financière de leur fonctionnement. Et Tarte — dans la *Patrie* — conseillait encore aux journaux ministériels de ne pas jeter trop vite et trop fort l'anathème et l'excommunication sur le député de Labelle qui, dans la circonstance, « joue le rôle toujours utile de légitime contradicteur ». L'habileté de Tarte était diabolique.

Bourassa écrivit à la *Patrie*, qui l'inséra le 27 avril, une lettre contestant à son tour la thèse de Tarte, et comparant la rédaction primitive et la rédaction modifiée de l'article 16, pour montrer que seule la première était acceptable pour les catholiques. Il reprit l'argument donné au Monument National — et négligé avant lui : L'ordonnance de 1901, avalisée par le nouveau bill, limite les écoles séparées aux districts où les catholiques sont en minorité :

« *Or les catholiques sont groupés au Nord-Ouest de manière telle qu'ils forment la majorité de la plupart des districts où ils sont établis. Il en est résulté que, sauf dans neuf districts, ils ont dû constituer partout des écoles publiques...*

« *Tout ce que l'amendement garantit aux catholiques, c'est le maintien de neuf petites écoles séparées dans toute l'étendue des deux provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, et le droit d'organiser des écoles séparées dans des conditions analogues. Partout ailleurs, c'est-à-dire dans trente-cinq districts scolaires où ils sont aujourd'hui en majorité et partout où ils se grouperont à l'avenir, l'amendement ne leur conserve rien, ne leur assure rien — et ils seront à la merci d'une population qui nous vient de toutes les parties du globe.*

« *Les véritables amis de sir Wilfrid Laurier auraient grand tort de permettre au gouvernement de céder devant l'orage. Ils trahiraient la justice sans aucun avantage pour eux-mêmes...* »

Dans la province de Québec, cette affaire entre-

tenait l'effervescence nationaliste, née de la guerre du Transvaal. Aux Communes, où la discussion reprit après les vacances de Pâques, Rodolphe Forget, comme Monk et Bergeron, se sépara de Borden pour se rallier au bill. Louis-Philippe Brodeur, ministre du Revenu, écarta les réclamations de Bourassa — excessives, puisque les catholiques de l'Ouest, principaux intéressés, n'en demandent pas tant. Le 3 mai, l'amendement Borden repoussé, le bill passa en deuxième lecture par 140 voix contre 59. Un seul député de la province de Québec vota l'amendement Borden : le presbytérien Robert-Nelson Walsh, de Huntingdon. C'est que le comté de Huntingdon, toujours travaillé par Robert Sellar et son *Gleaner,* restait forteresse orangiste dans la province de Québec. Tous les autres conservateurs de Québec votèrent avec le gouvernement, et Laurier, après le vote, fut applaudi à outrance. La bataille n'était pas terminée, cependant ; des adversaires, aux deux ailes, préparaient leurs plus violents assauts pour la troisième lecture.

Une caricature du *News,* de Toronto, représenta le délégué apostolique sonnant la cloche à la porte de la Chambre des communes : « Le whip Sbaretti appelle les députés pour le vote. »

Ce jour-là, 3 mai, Mgr Sbaretti et de nombreux évêques se rencontraient à Montréal, au sacre de Mgr Zotique Racicot, promu évêque auxiliaire. La Providence fait si bien les choses que lorsque l'épiscopat canadien a besoin de se consulter, pour quelque grave affaire, sans éveiller de méfiance, un événement solennel en fournit à point nommé l'occasion. Autour de Mgr Sbaretti se rassemblèrent cinq archevêques : Mgr Bégin, Mgr Duhamel, Mgr Bruchési, Mgr Langevin et Mgr Gauthier (de Kingston), et NN. SS. Blais (Rimouski), Lorrain (Pembroke), Decelles (Saint-Hyacinthe), Cloutier (Trois-Rivières), Brunault (Nicolet), Archambault (Joliette), et le R. P. An-

toine, abbé mitré d'Oka, ainsi que les évêques de London, Peterboro, Ogdensburg, Chatham, Sault-Sainte-Marie, Burlington, et Mgr Breynat, vicaire apostolique du Mackenzie. C'était, pour le sacre du coadjuteur, un rassemblement complet. Parmi ces évêques, l'unanimité ne régnait pas. Mgr Langevin, très entouré, plaidait avec chaleur la cause des catholiques de l'Ouest, réclamait justice entière, repoussait le bill modifié. Mais plusieurs évêques de langue anglaise blâmaient Mgr Langevin. Des froissements entre le clergé d'origine irlandaise et les fidèles d'origine canadienne-française se produisaient, à ce moment même, aux Etats-Unis, dans le diocèse de Fall-River. Au Canada, des catholiques d'origine irlandaise préparèrent un mémoire, destiné au cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat, contre les Canadiens français : « Il est probable qu'on n'aurait jamais assisté à la querelle des écoles du Manitoba s'il y avait eu un évêque anglais dans le diocèse. Pour la même raison, les bills d'Autonomie se buttent à l'opposition du Parlement, non pas tant à cause de leur caractère catholique qu'à cause de la domination des évêques canadiens-français dans un pays anglais... » Le mémoire représentait les Canadiens français comme une race arriérée, dirigée par un clergé arriéré, et demandait qu'il en fût tenu compte, dans les nominations épiscopales [1]. Cependant, les dissensions épiscopales ne parurent pas en public. Au banquet de l'archevêché, en présence de Brodeur, ministre fédéral, et du sénateur David, le délégué apostolique déclara :

« Ni les attaques, ni les injures, ni la trahison ne me feront reculer, et je résisterai toujours de toutes mes forces à ceux qui voudront léser les droits des catholiques du Canada. »

---

1. Le mémoire partit pour Rome, daté du 17 juin 1905.

A l'exception de quelques évêques irlandais, l'assistance, presque entièrement ecclésiastique, applaudit vivement ce passage. Mais la *Presse* écrivit, à l'intention des évêques, et de Mgr Langevin en particulier :

« *Ceux qui reprochent au projet de loi sur l'organisation des nouvelles provinces de ne pas accorder des privilèges complets aux catholiques ignorent probablement qu'une concession de plus était devenue humainement impossible...* »

Et d'expliquer que, sans l'autorité et la popularité personnelles de Laurier, les catholiques n'auraient pas obtenu le minimum d'avantages garantis par la loi. Car seuls leur respect et leur affection pour le chef avaient retenu les ministres ontariens, prêts à la panique.

Il y avait là beaucoup de vrai. Car les tories ontariens ne désarmaient pas, s'en prenant à la « Hiérarchie », à Mgr Sbaretti, à Bourassa et surtout à Laurier. Tandis que *L'Evénement*, à Québec, accusait le premier ministre de sacrifier les droits de ses coreligionnaires et la langue de ses compatriotes, à Toronto on représentait le même premier ministre comme l'instrument de la « Hiérarchie » catholique. Au point que le *Soleil* s'emporta :

« *Toronto est le foyer du torysme, de l'orangisme, de l'hypocrisie et de la sottise politique.*

« *Cette ville se prétend le centre de l'intelligence au Canada. Elle est certainement celui du fanatisme et de la bigoterie.* »

Un événement imprévu vint compliquer, puis dans une certaine mesure clarifier la situation : la mort de James Sutherland, ministre des Travaux publics, suivant de trois jours la mort de Louis-Julien Demers, député fédéral de Lévis.

Frank Oliver, successeur de Sifton au ministère de l'Intérieur, fut réélu sans peine à Edmonton, ce qui était bon signe pour le gouvernement fédéral. Le candidat ministériel fut aussi élu par acclamation à Lévis. Mais la mort de Sutherland nécessitait deux élections en Ontario, cinq mois après la défaite du gouvernement Ross, et dans des comtés difficiles, en plein centres d'agitation. James Sutherland, assez forte personnalité, possédait habituellement le soutien de quelques conservateurs, baptisés les « Jim Sutherland Grits » ; leur défection éventuelle compromettrait la cause libérale, dans le comté d'Oxford-Nord. Et Charles-Smith Hyman, nommé ministre des Travaux publics, devait se représenter à London, où il n'avait triomphé que par une vingtaine de voix en 1904.

Ces deux élections se firent sur les clauses scolaires du bill d'Autonomie. Les tories se démenèrent comme jamais. Borden et Foster conduisirent une équipe de mangeurs de prêtres et de Français où brillaient le belliqueux Sam Hughes, l'agité MacLean, l'onctueux Sproule, et le jeune et volubile Richard B. Bennett, député de Calgary à la législature des Territoires. Des orateurs affirmèrent le bill d'Autonomie rédigé, non par Fitzpatrick, ministre de la Justice, mais par Mgr Sbaretti, délégué apostolique. Mais, s'écriait Bennett, « il y aura une révolution avant que l'Ouest s'y soumette. » Dans un pamphlet distribué par l'opposition et critiqué par le *Globe*, on pouvait lire :

« Votez contre la tentative d'imposer un système d'éducation qui n'est qu'un vestige des siècles d'ignorance, et qui cherche à perpétuer des superstitions aveugles, des extorsions cruelles et des dogmes dégradants, qui détrônent la conscience, violent la raison et obscurcissent l'intelligence. »

Bennett dénonçait Québec : « Une certaine province qui se propose de contrôler la politique éducationnelle de toutes les autres provinces [1]. » D'autres synthétisaient en une devise comme celle-ci : « Un vote libéral est un vote pour le Pape ; un vote conservateur est un vote pour le Roi. » Ou encore : « Voter pour Hyman, c'est voter pour Laurier ; voter pour Laurier, c'est voter pour Sbaretti ; voter pour Sbaretti, c'est voter pour le Pape. » Le *World* engageait les électeurs à constituer « un Ontario solide contre le solide Québec ».

Dans la province de Québec, parmi le clergé et le peuple même, se répandit une inquiétude. On sentait Laurier — qui retenait le bill, au lieu de presser la discussion en troisième lecture — prêt à reculer encore si les scrutins de London et d'Oxford-Nord tournaient mal.

L'agitation des derniers jours, en Ontario, fut extrême. Des pasteurs prêchaient la croisade contre la province de Québec, papiste et française. Les allusions politiques pleuvaient dans les temples, et les citations bibliques dans les assemblées électorales. Mais les ministériels n'étaient pas en reste d'efforts ; et ils tenaient les urnes. Le 13 juin, les deux candidats du gouvernement l'emportèrent, chacun par 340 voix de majorité environ — majorité accrue à London et sensiblement réduite à Oxford [2].

---

1. *Comptes rendus des discours dans la « Free Press » de la fin de mai et du début de juin 1905.*

2. *Vers la fin de 1906, l'élection de London fut annulée. Ce que la « Presse » du 7 novembre 1906 annonça en ces termes : « Il vient d'être prouvé à Toronto que l'élection du candidat ministériel a été entachée de fraude et de corruption. Il faudrait être naïf pour croire qu'on n'en a pas fait autant de l'autre côté. »*

« Le hideux fanatisme est vaincu », écrivit la *Presse* — propriété indirecte de Mackenzie et Mann ! Et le *Soleil :* « Le parti conservateur s'est aliéné pour toujours la province de Québec. » La *Gazette* reconnut l'affaiblissement du parti conservateur auprès des Canadiens français.

A qui la faute ? demandaient des conservateurs amers. L'évolution des rapports du parti conservateur avec la province de Québec était curieuse en effet. Environ le temps de la Confédération, les Ontariens mangeurs de prêtres et de Français étaient en grande majorité des libéraux, groupés autour de George Brown et de son *Globe*. La province de Québec paraissait identifiée au parti conservateur, celui de Georges-Etienne Cartier, puis de Chapleau. L'affaire Riel ébranla cette emprise. Néanmoins, Québec fournissait au parti conservateur un soutien si précieux que, dans l'affaire des écoles manitobaines, Mackenzie Bowell et Tupper surmontèrent leurs répugnances personnelles, consentirent un réel sacrifice pour offrir le « bill réparateur » à la province catholique et française. Juste à ce moment, montait l'irrésistible popularité de Laurier. Les chefs conservateurs, qui se privaient de certains concours ontariens pour plaire à Québec, virent Québec les abandonner en masse, et se jeter dans les bras de Laurier. On pense si, en Ontario, les Bowell et les Tupper s'entendirent reprocher leurs sacrifices. Dans les conciles conservateurs où elle n'était pour ainsi dire plus représentée, la province de Québec fut vouée aux rancunes. Les chefs orangistes n'eurent aucune peine à entraîner le parti, à l'exciter contre la province ingrate. La mésentente s'aggrava d'élection en élection, d'année en année. En 1905, depuis assez longtemps déjà, l'élément francophobe et anticatholique dominait le parti conservateur ontarien. A Montréal même, la prépondérance revenait à Hugh

Graham, propriétaire et directeur du *Star*, impérialiste et francophobe.

A qui la faute ? Question oiseuse, se dirent les naufragés « bleus » de la province. Cherchons plutôt à redresser la situation. Au Club Morin de Montréal, de jeunes conservateurs : Arthur Sauvé, Arthur Beauchesne, Alban Saint-Germain, demandèrent aux députés canadiens-français une attitude plus ferme. Rompez les amarres, plutôt que de suivre les tories orangistes à la remorque ! Rompez les amarres, et nous établirons, dans Québec, un parti conservateur indépendant.

Quelques anciens du parti, de la nuance ultramontaine, se montraient déjà fermes sur une question touchant à la langue et à la religion. C'était le cas de Philippe Landry, qui influençait *L'Evénement*. En partie par conviction, en partie pour satisfaire ce mouvement d'opinion, Monk et Bergeron se décidèrent à une action positive. Ils annoncèrent chacun un amendement au bill d'Autonomie pour la troisième lecture. Bergeron demanderait pour les catholiques des nouvelles provinces un système d'écoles séparées semblable à celui des protestants dans la province de Québec. Monk demanderait l'égalité des deux langues dans la Chambre d'Assemblée et devant les tribunaux des nouvelles provinces. Monk et Bergeron pourraient peut-être reconquérir ainsi, pour leur parti, un peu de la confiance et de la popularité perdues dans la province de Québec.

Mais Bourassa les devança. Le 28 juin, dans un discours de trois heures, aux Communes, il reprocha au gouvernement sa faiblesse. Il dit :

« *Dans ce pays, dont un tiers de la population est canadienne-française, où tout notre rouage constitutionnel repose sur la bonne entente entre les deux races, chaque gouvernement provincial devrait insérer dans ses lois sco-*

laires l'obligation d'enseigner les deux langues dans les écoles... Rendez obligatoire, si vous voulez, l'enseignement de l'anglais, mais donnez aux Canadiens français le droit d'avoir la plus grande partie de l'enseignement dans les écoles en français. »

On prévit encore des violences de langage et une séance houleuse. En réaction contre l'offensive des fanatiques, Bourassa manifestait, non plus son patriotisme canadien et raisonné, mais un patriotisme instinctif et canadien-français — celui de ses disciples nationalistes. Il faisait figure d'extrémiste. Le *Soleil* l'avait mis en regard de Willison ; d'autres l'appelaient « le MacLean de la province de Québec ». Cependant il prononça un nouveau discours habile, digne, et surtout documenté, faisant appel à l'esprit de justice des Anglo-Canadiens, à leur intelligence de la constitution anglaise. Bourassa, virtuose de l'art oratoire, s'était vite aperçu que le ton ne devait pas être le même au Monument National de Montréal et à la Chambre des communes d'Ottawa. Aux Communes, pas d'antithèses voyantes, nul cliquetis verbal. Devant des législateurs de culture anglaise, des faits, des connaissances historiques et juridiques, et surtout les principes du droit constitutionnel britannique : c'était une leçon reçue de Laurier. Le député de Labelle avait étudié les ordonnances du Nord-Ouest, dont tout le monde parlait sans les connaître ; il répéta la démonstration, faite au Monument National et dans la *Patrie,* des entraves qu'elles multipliaient à l'enseignement de la religion et du français. Il conclut son discours très dense en proposant, avec l'appui d'Armand Lavergne, un amendement établi sur cette base solide : la constitution. Il demandait :

a) L'application pure et simple de l'article 93 de la loi constitutionnelle de 1867 aux nouvelles provinces ;

b) L'égalité des écoles publiques et séparées dans la répartition des deniers publics.

Les Anglais ne pouvaient se retenir d'admirer un Français connaissant leur histoire, leur droit, leurs lois, mieux qu'eux ; mais de prémisses aussi solidement posées et défendues, Bourassa tirait des conclusions devant lesquelles tout leur instinct britannique se hérissait. Sproule répondit à Bourassa. À son tour, Rodolphe Lemieux reprocha au député de Labelle de provoquer d'incessantes querelles entre Anglais et Français. Il compara Bourassa, critiquant l'œuvre conciliatrice de Laurier, à son grand-père Papineau, revenu d'exil et attaquant l'œuvre conciliatrice de Lafontaine.

Cependant, quand Armand Lavergne eut prononcé un bref discours à l'appui de l'amendement, le Dr Sproule se leva pour aller serrer la main de Bourassa et de Lavergne, aux applaudissements de toute la Chambre. L'amendement Bourassa fut rejeté par 126 voix contre 7. Avec Bourassa et Lavergne avaient voté cinq conservateurs : Monk, Bergeron, Léonard, Morin et Paquet.

Le lendemain, 29 juin, les conservateurs Bergeron et Léonard présentèrent à leur tour un amendement très analogue à celui de Bourassa, et qui fut défait de la même manière. Bourassa profita de la discussion pour répondre vertement à Lemieux. Il conclut : « J'ai dit et je maintiens que la clause 16 modifiée n'est pas ce qu'il faut pour protéger les catholiques de l'Ouest, et qu'en agissant comme il le fait, le gouvernement néglige son devoir. »

Le 30, amendement de Monk sur l'usage de la langue française dans les nouvelles provinces. Bourassa, qui intervenait maintenant tous les jours, approuva Monk et réclama cet usage de la langue

française « non comme une concession, mais comme la reconnaissance d'un principe fondamental de la constitution ». Laurier, le solliciteur général Rodolphe Lemieux et le jeune député Ernest Lapointe répondirent à Monk et à Bourassa. Des incidents éclatèrent. Rodolphe Lemieux et Henri Bourassa avaient commencé en même temps leur carrière, comme Ernest Lapointe et Armand Lavergne. Quatre protégés de Laurier ; quatre jeunes hommes de talent, et qui aimaient leur pays. Mais deux écoles, deux familles d'esprit. Rodolphe Lemieux, à peine l'aîné de Bourassa, partage son goût de l'étude, sa curiosité des grandes questions européennes. Il sympathise avec lui, mais en réprouvant sa violence. Lemieux extrait le miel de ses lectures, pour orner ses discours. Bourassa extrait la leçon de l'histoire, pour nourrir ses philippiques. Lemieux concilie ; Bourassa tranche. Lemieux est tout équilibre, Bourassa tout impétuosité. Lemieux suscite la raillerie des jeunes frondeurs par son attitude compassée ; Bourassa suscite la mauvaise humeur des vieux députés par ses observations cinglantes. Aussi frappant, le contraste entre Ernest Lapointe et Armand Lavergne. Le député de Kamouraska n'a point débuté à la manière fulgurante du député de Montmagny. Armand Lavergne est prompt, leste, entraînant ; Ernest Lapointe est lent, lourd et sûr ; peut-être fournira-t-il une plus longue course. Lavergne interrompt de ses lazzis les tories ennuyeux ; Lapointe étudie leurs tournures de phrases, pour maîtriser la langue anglaise et s'imposer plus tard. Initié par deux anciens, Henri Béland et surtout Jacques Bureau, qui l'ont pris en amitié, Lapointe intervient peu, mais toujours à bon escient. Il assène alors un petit nombre de forts arguments, articulés avec l'accent du bas de Québec. Ce procédé oratoire correspond à son physique de fermier cossu, solidement chaussé. Lemieux et Lapointe, aux antipodes du tempérament, sinon des idées, du groupe nationaliste,

s'irritent des traits décochés par Asselin aux ministres, aux députés, à tous ceux qui ne sont point de l'Ecole. Lapointe reproche à Bourassa, réputé l'inspirateur du *Nationaliste*, l'acrimonie de ce journal, ses excitations continuelles. Lemieux a rapproché Bourassa de son grand-père Papineau. Lapointe reprend l'image, et rappelle que Papineau s'est enfui après avoir excité le peuple et déclenché la révolution. Bourassa bataille pour faire admettre qu'il est sans rapport matériel avec le *Nationaliste*. Après ces incidents très vifs, l'amendement Monk recueille à son tour sept voix.

Les intransigeants des deux bords étaient éliminés. Bourassa n'en avait pas moins présenté une critique très forte, en reprochant au bill de condamner les catholiques à l'école publique — sans aucune garantie d'instruction religieuse — dans les districts où ils formaient la majorité. Laurier le reconnut, à part soi. Il fit présenter par le député Lamont, de la Saskatchewan, un amendement garantissant une demi-heure d'instruction religieuse, sur demande des commissaires d'écoles. Là-dessus, une vague de chaleur accablante amollit l'ardeur des députés. Les projets de vacances enveloppèrent la fin de la discussion, le vote du bill, y compris l'amendement Lamont, et la prorogation des Chambres. Une fois de plus, Laurier avait mené la barque à bon port, après quatre mois d'une crise qui avait culminé du 6 au 13 juin, lors de la double élection de London et d'Oxford.

L'officieux *Soleil* dit que les Canadiens français devaient, somme toute, s'estimer heureux :

« *Si la somme des droits et privilèges catholiques est moindre qu'en stricte théorie nous avons le droit d'exiger, elle est en pratique la seule qu'il fût possible d'obtenir.* »

L'amendement Lamont visait à calmer Bourassa. Mais si Bourassa et Lavergne, plus exigeants, entretenaient une agitation dans la province de Québec ? Après l'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick et l'affaire des écoles du Manitoba, l'affaire des écoles du Nord-Ouest devait enlever aux Canadiens français toute illusion sur l'efficacité d'un recours au gouvernement fédéral. Laurier et Fitzpatrick, rappelant à Bourassa le précédent du Règlement Laurier-Greenway, lui dirent qu'ils comptaient sur la tolérance des gouvernements provinciaux pour accorder, en pratique, un minimum de liberté. Bourassa les avertit : un gouvernement sectaire appliquera quelque jour les lois à la lettre. (Avertissement confirmé par les soins d'Anderson, un quart de siècle plus tard.) Quant à Lavergne, encore frémissant de la bataille, il affirma, dans un groupe où il se trouvait avec le premier ministre : « Nous n'avons demandé que les droits, *tous* les droits des catholiques. » Laurier de répondre, paternel : « Certainement, mon cher Armand. Mais quiconque veut obtenir *tous* ses droits est obligé de se battre presque continuellement. Est-il si sage de se battre... surtout quand on n'est pas le plus fort ? » Armand Lavergne, qui avait vingt-cinq ans, leva son front inspiré pour répondre : « L'honneur... » Laurier l'arrêta doucement : « La paix... »

II

DEBUTS DU CABINET GOUIN

La question de l'instruction publique : « Nous ne voulons ni détruire, ni révolutionner » — Un nouveau trust : la Dominion Textile — Premiers projets de municipalisation de l'électricité — Jean Prévost, ministre de la Colonisation — Le ministère du Travail, reconnaissance implicite de l'importance prise par les questions ouvrières — « L'Eglise et l'Etat se donnent la main ».

A Québec, le gouvernement Gouin débutait sous d'heureux auspices. Flynn, sans mandat, renonçait à la lutte. Les conservateurs n'avaient plus qu'un seul quotidien, *L'Evénement,* et cinq députés à la Législative. La convention tenue au Club Cartier de Montréal pour l'élection d'un chef n'eut guère l'embarras du choix. On pouvait à peine hésiter entre le député de Laval, Evariste Leblanc, et le député de Joliette, Mathias Tellier. Seul Leblanc possédait la violence, l'acharnement nécessaires pour compenser la faiblesse numérique de ses troupes. Le journaliste Arthur Sauvé, qui rédigeait alors la *Nation,* l'ancien journal des Nantel, à Saint-Jérôme, insista pour désolidariser le parti conservateur provincial des tories et oran-

gistes fédéraux. Cette bonne précaution ne suffit pas à ranimer le parti. Tarte constata, dans la *Patrie* :

> *« Il n'y a qu'un parti dans l'Assemblée législative de Québec. M. Gouin est à la tête de ce parti. Il jouit de toute l'influence nécessaire à un chef de gouvernement pour accomplir des œuvres. Il a l'amour et l'entraînement du travail.*
>
> *« S'il se met résolument à la besogne, il verra se grouper autour de lui les hommes de bonne volonté et de patriotisme. »*

Gouin était le maître de l'Assemblée législative. Il était, comme Laurier, le maître de son cabinet. Cependant, si la solidarité fédérale gênait les conservateurs provinciaux, la solidarité radicale pouvait encore gêner le gouvernement Gouin.

Chaque avènement d'un cabinet libéral, depuis Mercier, rendait espoir aux radicaux. Gouin au pouvoir, Langlois réclama la « réforme de l'enseignement » dans le journal montréalais du parti. Des hebdomadaires « rouges » l'appuyaient, en particulier *L'Avenir du Nord*, de Saint-Jérôme, rédigé par Jules-Edouard Prévost, et *L'Union* de Saint-Hyacinthe — l'ancien journal de Raphaël Fontaine — rédigé par le jeune T.-D. Bouchard, sorti du collège après des études incomplètes. Les mêmes groupes combattaient l'exemption de taxes des propriétés religieuses, en particulier dans des villes comme Saint-Hyacinthe et Rimouski, où l'Eglise détenait une forte partie de la propriété foncière. T.-D. Bouchard inscrivit cette réclamation dans son programme et fut élu, très jeune, échevin de Saint-Hyacinthe. Mais la « réforme de l'enseignement » fournissait la pierre de touche, en 1905.

Deux fois par an, leurs dépenses acquittées par la Province, les évêques et un nombre égal de laïcs — juges, professeurs, hommes politiques — se réunissent

autour d'une table, sous la présidence du surintendant. Ils délibèrent sur des questions d'enseignement. Ils ne possèdent aucun pouvoir législatif, et, bien que le nom de Conseil de l'Instruction publique puisse faire illusion, leur juridiction ne s'étend pas sur l'enseignement technique — presque réduit aux cours du soir, en 1905 — sur l'enseignement secondaire ni sur l'enseignement supérieur, mais seulement sur les commissions scolaires, c'est-à-dire sur l'enseignement primaire. Les délibérations elles-mêmes prennent rarement un caractère de débat, les laïcs n'osant contredire les évêques, qui n'osent contredire les archevêques. La séance levée, les membres du Conseil retournent dans leur diocèse, dans leur tribunal, dans leur chaire ou dans leur assemblée. C'est dire que le Conseil de l'Instruction publique est un rouage lent, peu disposé aux réformes. Godfroy Langlois souhaitait la création d'un ministère de l'Instruction publique, immédiatement ou graduellement substitué au Conseil. En attendant, il priait Gouin de profiter de chaque vacance pour introduire au Conseil du « sang nouveau », c'est-à-dire des esprits émancipés, prêts à contrecarrer les évêques. Il demandait un remaniement des commissions scolaires. Il exprimait les vues de la Ligue de l'Enseignement, dont la propagande portait ses fruits malgré sa mise en veilleuse, et celles de la loge l'Emancipation. Il soutenait le syndicalisme « international », mal vu à l'Archevêché. Le 28 février, le *Canada* publia, sous forme d'entrevue, l'éloge de Samuel Gompers. De son côté, le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal demandait l'examen obligatoire pour les instituteurs et institutrices religieuses, et l'élection des commissaires d'écoles par le peuple.

Mgr Bruchési, plus que jamais résolu à la triple surveillance de l'école, de la presse et du théâtre, guettait la reprise de la session. Le clergé entretenait

des craintes. La presse conservatrice de langue française, réduite à *L'Evénement,* représentait le cabinet libéral comme une loge, où l'on méditait la laïcisation de l'enseignement. Le ministre de l'Agriculture, Auguste Tessier — député de Rimouski et partisan de la taxation des propriétés religieuses, repoussée par Mgr Blais — n'a-t-il pas, quinze ans plus tôt, demandé la création d'un ministère de l'Instruction publique ? Lomer Gouin ne protège-t-il pas le radical Godfroy Langlois ? Ou plutôt Godfroy Langlois, député de Saint-Louis, rédacteur en chef du *Canada,* n'influence-t-il pas Lomer Gouin, qu'il a soutenu dans sa révolte contre Parent ?

Gouin s'efforça de rassurer. Il maintint la protection accordée par ses prédécesseurs à *L'Enseignement primaire,* la revue de C.-J. Magnan, qui répandait dans les écoles un esprit tout opposé à celui de la Ligue de l'Enseignement. Dans les entrevues, les banquets, les cérémonies, le premier ministre prodigua les déclarations lénitives. Il élèverait le niveau scolaire en améliorant l'aisance matérielle des instituteurs. Le premier ministre, affirma le *Soleil,* compte « promouvoir les intérêts de l'instruction publique en se conformant aux grands principes religieux qui ont fait, jusqu'à ce jour, la force de la nationalité canadienne-française. » Et Weir, membre anglo-protestant du cabinet provincial, se déclarait partisan des écoles séparées, catholiques et françaises, au Nord-Ouest.

La session provinciale reprit le 25 avril. Jules Allard, ministre des Travaux publics, et de la Colonisation, nommé conseiller législatif, serait le « leader » du gouvernement à la Chambre haute. Il possédait l'entière confiance du premier ministre. William Alexander Weir, ministre sans portefeuille, élu Orateur de la Législative, cessa de faire partie du

cabinet. Weir, l'un des vainqueurs de Parent — le plus terne — avait guigné le portefeuille de trésorier provincial, mais McCorkill, énergique et adroit, ne se laissa pas débarquer. Juriste estimable, Weir avait publié des éditions revisées des divers codes de la province, et collaboré avec Jetté à la rédaction d'un projet de réforme judiciaire. Les règles tacites du jeu parlementaire lui donnaient droit à un poste de choix ; il demanda et obtint la présidence de la Chambre. C'était la première fois, depuis la Confédération, qu'un député de langue anglaise occupait ce poste. Avec ses yeux clairs, sa moustache et sa barbe en pointe, cet Ecossais ressemblait, au physique, à Bourassa — en moins fulgurant, bien entendu.

McCorkill présenta un budget de $4,880,000, comportant un excédent de $85,000. Gouin portait à son programme la réclamation persistante de l'augmentation du subside fédéral. Le gendre de Mercier s'attacherait résolument à ce seul moyen de développer les services provinciaux. Il convoquerait, au besoin, une troisième conférence interprovinciale. En attendant, le gouvernement soumit et fit voter quatre projets principaux :

a) Affectation de $50,000 supplémentaires, prélevés sur le revenu des terres, aux besoins de l'instruction publique.

b) Rétablissement d'un ministère de la Colonisation, séparé des Travaux publics.

c) Taxe sur les opérations de Bourse — à l'exemple de plusieurs pays européens.

d) Hausse du taux des licences, et taxes diverses.

On abrogea aussi la loi Mercier accordant des terres aux pères de douze enfants. Les bénéficiaires

cèdent leurs lots à des cultivateurs, et la loi n'a pas établi cent colons nouveaux ; c'est par respect pour la mémoire de Mercier qu'on ne l'a pas abolie plus tôt.

Les $50,000 supplémentaires votés pour l'instruction publique serviront à réparer des écoles, à relever des traitements d'instituteurs. Et la réforme scolaire voulue par l'Emancipation, dont l'animateur est devenu député ? Godfroy Langlois dépose, à titre préliminaire, un projet de loi modifiant le recrutement des commissaires d'écoles à Montréal. Jusqu'ici, sur les neuf commissaires, trois sont nommés par le gouvernement, trois par le conseil municipal et trois par l'archevêque. A l'avenir, les neuf commissaires seront élus par le peuple. Réforme démocratique, conforme à l'idéal des « vieux libéraux », et qui réduirait le contrôle de l'archevêque sur l'enseignement primaire. Dans l'esprit de Godfroy Langlois, ce n'est qu'un début. Il dit, en déposant son bill : « La population de notre province est une population intelligente, desservie par un mauvais système d'instruction publique. » Tout le monde comprend ce qu'il entend par là ; et le sénateur Landry part en guerre dans *L'Evénement*.

Godfroy Langlois avait appuyé Lomer Gouin dans sa révolte contre Parent ; mais Gouin avait fait à Mgr Bruchési des promesses, sans lesquelles il ne fût pas devenu premier ministre. Dans l'officieux *Soleil*, C.-J. Magnan critiqua les idées et les projets de Langlois. En même temps, Gouin et ses amis assiégeaient le député de Saint-Louis, indépendant et sectaire, mais tout de même assujetti à la discipline de parti par ses fonctions de rédacteur en chef du *Canada*. Langlois accepta de déférer son bill au comité de législation, et d'en remettre la discussion et le vote à la session suivante. Gouin répé-

ta : « Nous n'entendons aucunement abattre, détruire ou renverser ; nous ne voulons qu'améliorer, fortifier et consolider. » Il énonça, en termes très généraux, un programme « d'encouragement à l'instruction publique », où les adhérents de l'Emancipation cherchèrent en vain quelque réforme positive. Et il nomma le député conservateur de Joliette, Mathias Tellier, membre du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Tellier, intègre et fort juriste, faisait sa marque dans les comités ; Bourassa et les nationalistes l'estimaient ; l'évêché de Joliette le consultait. Son frère aîné, Louis, avait été, à maintes reprises, le vigoureux mais courtois adversaire de Mercier à Saint-Hyacinthe. En guise de « sang nouveau », Lomer Gouin introduisait au Comité catholique le député le plus agréable aux évêques. Cette nomination d'un adversaire politique, geste exceptionnel, éclaircissait le « programme » de Gouin. Elle signifiait : Loin d'introduire la politique à l'école, nous traiterons les questions d'enseignement dans un esprit national. Elle fut ainsi interprétée et saluée.

Gouin accorda une autre satisfaction à Mgr Bruchési. Sur l'initiative d'un religieux, le Frère Charette, procureur de l'Institution des sourds-muets, les Clercs de Saint-Viateur s'étaient lancés dans des spéculations aventurées. Ils avaient acquis des terrains au Nominingue, pour y tenter l'élevage des vers à soie, et la presque totalité de ce qui constitue aujourd'hui la municipalité d'Outremont. Le Frère Charette prévoyait une hausse immobilière. Il avait raison, et s'il avait pu tenir quelques années de plus, une immense fortune l'aurait justifié. Mais il semble qu'un dessein providentiel déjoue les grandes spéculations financières des communautés religieuses. Le bruit se répandit que l'institution des sourds-muets, insolvable, s'acheminait vers la faillite. Les créan-

ciers se précipitent aux guichets. Les Clercs de Saint-Viateur vendent des terrains, dont le prix baisse aussitôt. Paroissiens du Mile-End, ils sont magnifiquement aidés par leur curé, l'abbé Le Pailleur, prêtre intelligent et remuant. Mgr Bruchési intervient lui-même. Les Clercs de Saint-Viateur ne sont pas seulement une grande et bienfaisante communauté ; leur maison de Joliette est séminaire diocésain ; enfin leur faillite entacherait la réputation de toute l'Eglise canadienne. Mgr Bruchési demande une audience au conseil d'administration de la Banque d'Hochelaga, où siègent, sous la présidence de J.-D. Rolland, plusieurs amis de l'archevêque. Monseigneur expose la situation. Il prie la banque canadienne-française de prêter trois cent mille dollars aux Clercs de Saint-Viateur, pour leur permettre de payer leurs échéances, et de vendre leurs propriétés sans trop de précipitation et de perte. Le prêt, consenti, ne suffit pas. Mgr Bruchési réunit les supérieurs de toutes les communautés du diocèse. « Je garantis tant. Et vous ? » Chaque communauté garantit un certain montant. Ce n'est pas encore assez. A la prière de Mgr Bruchési, Lomer Gouin fait voter une loi prorogeant de trois ans toutes les créances sur l'institution des sourds-muets.

Voilà qui, de plus en plus, nous éloigne du programme radical !

* * *

En fin de session reprit la bataille des intérêts particuliers. Les Forget venaient de réussir leur chef-d'œuvre. Ils siégeaient maintenant, l'oncle au Sénat et le neveu aux Communes. Député, Rodolphe Forget secoua davantage la tutelle de son oncle. Il développa ses opérations personnelles, toujours plus audacieuses. C'est en tablant sur la crainte inspirée à certains éléments de clientèle par le bluff de Ro-

dolphe Forget que Louis de Gaspé Beaubien et Charles-Henri Branchaud avaient fondé une firme concurrente. Ils réussissaient. Beaubien, fils de famille, avait bien des affaires en cours. Branchaud, véritable administrateur de la maison, était un petit homme tendant à l'embonpoint, d'une honnêteté scrupuleuse, et qui plaçait l'intérêt des clients avant le chiffre de sa commission. Pas de témérité ; mais du flair, et une bonne psychologie. Ce jeune financier à l'ancienne mode inspirait confiance — cette confiance que le Frère Charette n'avait pas su retenir. Ses résultats, inespérés dès les premières années, ne portaient tout de même pas ombrage à la puissante maison Forget.

Malgré leurs différences, Louis-Joseph et Rodolphe Forget avaient en commun, et partageaient avec Herbert Samuel Holt, le goût des réorganisations financières, des amalgames et des coalitions d'entreprises — avec « mouillage du capital », c'est-à-dire surcapitalisation, et gros bénéfices réalisés d'un coup. Ils caressèrent, ou reprirent, un projet de coalition des principales filatures de coton. Herbert Holt contrôlait la Colonial Bleaching and Printing Company, fondée en 1899, et florissante. Louis-Joseph Forget présidait l'importante Dominion Cotton Mills Company, résultant elle-même d'un merger. Il s'agissait de fondre avec ces compagnies la Montreal Cotton, de Valleyfield, la Merchants Cotton Company et la Montmorency Cotton Mills Company. La Montreal Cotton préféra son indépendance. A la Merchants Cotton, quelques résistances s'éliminèrent sans peine. La Montmorency Cotton Mills appartenait à C. R. Whitehead, petit homme courtois, au jugement commercial infaillible et fort capable d'introduire, dans ses devis les plus rigoureux, un élément d'humanité, voire de poésie. Whitehead avait exporté de la province de Québec, par le Pacifique-Canadien et par le

Grand-Tronc, des robes pour les Chinois, des burnous pour les Arabes, des turbans pour les Hindous. Il avait accompagné, en rêve, les beaux voyages de ses tissus. Cet industriel charmant céda son usine, quitte à en fonder une autre au jour et au lieu que les calculs et l'inspiration désigneraient. Donc un merger réunit la Colonial Bleaching and Printing, la Dominion Cotton Mills, la Merchants Cotton et la Montmorency Cotton Mills. Le Royal Trust effectua l'opération proprement financière. Un spécialiste d'avenir, Charles Gordon, effectua l'opération technique. Le 4 janvier 1905, une charte fédérale consacra la naissance de la Dominion Textile Company, avec ces premiers administrateurs : David Yale, industriel ; Louis-Joseph Forget, sénateur ; Vincent Meredith, capitaliste ; Herbert S. Holt, capitaliste ; David Williamson, industriel ; Robert Mackay, sénateur ; George A. Grier, industriel ; David Morrice, négociant ; Frederick C. Henshaw, capitaliste ; John P. Black, industriel ; et James N. Laing, industriel ; tous de Montréal. Les fondateurs reçurent force actions privilégiées. Malgré l'abstention de la Montreal Cotton, la Dominion Textile possédait environ 8,300 métiers et 370,000 fuseaux, soit la moitié de tout l'outillage de l'industrie textile au Canada. De quoi déployer une haute stratégie industrielle : fermer l'usine A, rouvrir l'usine B, déplacer l'usine C, limiter la production de l'usine D, centraliser les achats ou les ventes, baisser temporairement les prix pour ruiner la concurrence... C'était l'art et le plaisir des Holt et des Forget. Longuement préparé, hardiment exécuté, le « coup » de la Dominion Textile reproduisait, en somme, le coup de la Montreal Light, Heat and Power. Même principe : le contrôle de l'industrie et des services publics par les financiers. Même personnel : les Holt, les Forget, les Meredith et les Mackay dans les deux trusts — sans préjudice de leurs intérêts à la Sha-

winigan et ailleurs. Le personnel, en somme, qui dominera la vie industrielle et financière de la province pendant longtemps : Holt présidera la Banque Royale du Canada, Meredith et Gordon présideront, chacun à son tour, la Banque de Montréal, et tous trois seront anoblis par Londres. Enfin, un trust qui se respecte compte deux sénateurs dans son conseil d'administration : un bleu et un rouge, pour s'assurer l'accès du gouvernement quel qu'il soit. Le sénateur Forget, ex-commanditaire du *Journal ;* et le sénateur Mackay, président de la Compagnie de publication du *Herald.*

La *Presse* protesta contre la formation de la Dominion Textile : « Tous les trusts se ressemblent ; tous sont contraires aux intérêts publics, à ceux des consommateurs, des producteurs et des salariés. » On attribuait à la Dominion Textile un projet de centralisation des ventes, alarmant pour nombre de petits commerçants. La *Presse* contrôlée par David Russell poursuivait, assez curieusement, les mêmes campagnes qu'au temps de Berthiaume. Elle combattait « le Trust » — c'est-à-dire les Forget — et défendait les « petits ». Mais elle réserva ses efforts pour un terrain plus familier.

La Compagnie du gaz, filiale de la Montreal Light, Heat and Power — et qui comptait aussi le sénateur Mackay parmi ses administrateurs — préparait le renouvellement de son contrat. Or l'idée de municipalisation flottait encore. Tout citoyen qui acquitte sa note d'électricité ou prend un billet de tramway ne paie pas seulement la marchandise qu'on lui vend ou le service qu'on lui rend, mais l'intérêt, les dividendes et les bonis sur le capital engagé — et artificiellement gonflé. Les campagnes d'Adam Beck attirèrent l'attention sur cette anomalie. A la suite de plusieurs cités ontariennes, la ville de Win-

nipeg, en lutte contre de gros intérêts, s'apprêtait à municipaliser le service de l'électricité. Dans la province de Québec, Drummondville avait donné l'exemple, dès 1896. Aux portes de Montréal, la ville de Westmount projetait l'acquisition d'une usine à vapeur, pour soutenir la concurrence de la Montreal Light, Heat and Power et forcer cette compagnie à baisser ses taux. A Saint-Hyacinthe, le nouvel échevin Bouchard avait inscrit la municipalisation de l'électricité dans son programme, avec la taxation des propriétés religieuses. A Sherbrooke, la bataille s'engageait pour de bon.

Sherbrooke possédait, en la personne de l'échevin Daniel McManamy, le premier disciple d'Adam Beck, dans notre province. McManamy était un marchand de bois et marchand de liqueurs, riche, influent et tenace. Il s'assura le concours des échevins de langue française — assez naturellement, puisque la municipalisation pouvait rendre aux Canadiens français une forte dose de contrôle sur des ressources accaparées par les financiers anglo-canadiens ou américains. Dès 1902, il fit acheter par la ville la chute de Westbury, sur la rivière Saint-François. Mais un autre échevin, William Farwell, gérant de la Banque des Cantons de l'Est (Eastern Townships' Bank) avait partie liée avec la Sherbrooke Gas and Water Company, titulaire d'une « franchise » pour l'exploitation des services publics de la ville. La Banque des Cantons de l'Est, plus ancienne que la Confédération — et qui comptait J. H. Pope et J. G. Robertson parmi ses fondateurs — se développait avec la région, s'identifiait à la région — et s'arrogeait un droit de regard sur les initiatives économiques de la région. William Farwell, gérant de la Banque jusqu'en 1902 et président après cette date, siégeait au conseil d'administration des grandes entreprises régionales. Il était même engagé dans les grands

réseaux financiers de la province, puisque nous l'avons déjà rencontré parmi les fondateurs de la North Shore Power Company, puis, avec John Joyce, William Wainwright, Herbert Holt et David Russell, parmi les fondateurs de la Shawinigan Water and Power Company. On imagine l'influence dont jouissait l'échevin Farwell, président de la Banque des Cantons de l'Est, dans la ville et au conseil municipal de Sherbrooke. Il entraîna, contre les projets de McManamy, les échevins de langue anglaise, encore en majorité à Sherbrooke. La chute de Westbury resta inexploitée. Or McManamy était tenace. En 1903 il fit élire un autre échevin acquis à son idée, D.-O.-E. Denault. Cette élection portait à égalité la représentation anglaise et française au conseil ; mais Farwell s'était fait élire maire, avec voix prépondérante. McManamy n'en resta pas là. En 1905, l'apôtre de la municipalisation fait élire à la mairie l'avocat John Leonard, pour former, avec Denault et avec lui-même, un solide noyau. Farwell est encore échevin, et l'opposition reste forte. Le conseil traverse des séances agitées. La majorité veut municipaliser. La Compagnie, devenue la Sherbrooke Power, Light and Heat Co., ne veut pas vendre. Elle exploite une petite chute d'eau sur la rivière Magog. Le conseil se fait céder par le gouvernement provincial d'autres petites chutes sur la même rivière [1].

Quelles seraient les répercussions à Montréal ? Les partisans montréalais de la municipalisation, poussés par la *Presse* et par les échevins élus grâce à la *Presse*, avaient échoué à la session provinciale de 1904. Cet

---

1. Le registre des délibérations du conseil municipal de Sherbrooke constitue l'une de nos sources, pour ce passage et pour les passages suivants sur le même sujet. Nous remercions l'ingénieur et le greffier de la ville de Sherbrooke, qui nous ont aidé à reconstituer ces épisodes.

échec ne les contraignait pas, au moins en théorie, à renouveler le contrat de la Montreal Light, Heat and Power. On pouvait même revenir à la charge à la session de 1905, et devancer Sherbrooke et Winnipeg. Le maire Laporte s'y montrait disposé. La *Presse* écrivait encore : « Il faut absolument que Montréal s'affranchisse du joug du trust. » Les syndicats « internationaux », flattés par la *Presse* et par le *Canada,* stimulés par le congrès de 1904 et par l'élévation de Verville à la présidence du Congrès des Métiers et du Travail, favorisaient aussi, en principe, la municipalisation. Mais il faudrait construire des usines, poser ou racheter des fils, des poteaux, des tuyaux. Ou bien, selon le projet de l'échevin Duquette, racheter en bloc la Compagnie du gaz. Mais avec quel argent ? Les banques montréalaises agiraient dans le même sens que la Banque des Cantons de l'Est à Sherbrooke. Elles n'avanceraient pas cinq millions à la Ville pour ruiner la Montreal Light, Heat and Power. Le président Holt, invisible aux journalistes, affecta d'ignorer les adversaires de sa compagnie ; mais des émissaires travaillaient pour son compte. Les échevins, élus et installés, montrèrent moins d'empressement à combattre le trust. Propositions, contre-propositions, expertises et rapports épuisèrent le délai prévu ; et le contrat de la Compagnie fut automatiquement renouvelé pour cinq ans. La Montreal Light, Heat and Power absorba la Provincial Light, Heat and Power, titulaire de droits sur le canal de Soulanges. Les bénéfices, les dividendes et la cote des actions de la Montreal Light, Heat and Power montèrent en flèche — comme ceux de la Dominion Textile.

Des fortunes s'édifiaient. Celle de Holt. Celle de Meredith. Celle de Gordon. Celle des Forget. Le nouveau député de Charlevoix, aussitôt élu, prit un mandat d'arrestation contre le jeune Edouard Fortin,

fils du fondateur-propriétaire de *L'Echo de Charlevoix,* qui l'avait malmené pendant la campagne. Le jeune Fortin versa caution et attendit, un peu inquiet, la suite des événements. Il reçut un coup de téléphone de Rodolphe Forget, qui l'invitait chez ses beaux-parents, les McDonald, dans une des plus belles résidences de la Grande Allée. Flatté, cajôlé, le journaliste en herbe fut encore rassuré sur les suites du mandat : « Je sais bien que vos paroles, dans l'ardeur de la lutte, ont dépassé votre pensée. Vous ne m'avez jamais pris pour un voleur. Je suis un courtier. Je suis de très près les hausses et les baisses de la Bourse, et j'en profite. Peut-être m'imiterez-vous un jour. En attendant, voici cent dollars pour couvrir les frais que je vous ai causés. » Fortin reconnut qu'il ne tenait pas Forget, au fond, pour un malhonnête homme. Il accepta de publier une rétractation dans le journal de son père. Forget profita de cette entrée en relations pour offrir davantage aux Fortin. Il voulait affermer deux pages, dans leur journal, pour y poursuivre des campagnes d'éducation agricole. Il se réservait, tout de même, d'y glisser des allusions politiques, ce qui fit échouer le projet. Les relations entre Forget et ses adversaires locaux n'en étaient pas moins, dès lors, très détendues. D'ailleurs Forget répandait l'abondance sur le comté. Il avait promis à ses électeurs un chemin de fer de Saint-Joachim, terminus du Quebec Railway, à la Malbaie. — Autant promettre un chemin de fer dans la lune, s'esclaffaient les orateurs libéraux, pendant la campagne électorale. Elu député, Rodolphe Forget forma sa compagnie, avec le concours de William Price, et sollicita une charte provinciale. Rude bataille en perspective, pensez-vous ; et Rainville n'est plus député pour soutenir les intérêts Forget ! Mais la législature « incorpora » sans peine la Compagnie du chemin de fer Québec et Saguenay, présidée par Rodolphe Forget, avec pour vice-

président le sénateur Choquette, organisateur libéral dans le district de Québec, irréductible ennemi des bleus et des parentistes, et, parmi ses membres, le shérif Charles Langelier, le député Georges Tanguay, intime de Parent, et le député Alexandre Taschereau, défenseur et associé de Parent. Le sénateur Choquette — « Le patronage est pour les libéraux » — solliciterait auprès du gouvernement fédéral les subsides nécessaires à la compagnie. Charles Angers crut comprendre pourquoi l'organisateur libéral ne lui avait pas procuré le renfort de Laurier, pendant sa campagne électorale contre Rodolphe Forget. Charles Angers cédait à une amertume compréhensible. L'intérêt d'une population isolée réunissait — sans doute — tous ces adversaires dans une commune entreprise.

L'intérêt du peuple paraissant moins clair, on se battit, au contraire, avec acharnement, autour du bill de la Laurentian Water and Power, préparé par Raymond Préfontaine, présenté par Jean Prévost et combattu par Alexandre Taschereau. La compagnie de papier Rolland achète le lit d'une rivière, et veut exproprier les riverains... qui sont une compagnie rivale, la compagnie de papier Wilson. Finalement battu, Prévost retire le bill. Mais Tarte répète dans la *Patrie* que la seule législature française d'Amérique (il oubliait celle d'Haïti) n'est pas à la hauteur de son rôle. La législation publique, dit-il, consiste surtout en nouveaux impôts, et la législation privée donne lieu à de multiples abus. Conclusion : il faut relever le niveau de notre législature. Tarte, qui a tout prévu, songeait-il au transfert de Bourassa sur la scène provinciale ?

* * *

Le Parlement provincial fut prorogé le 20 mai. Gouin remania son cabinet, pour rétablir le ministère de la Colonisation, confié à Jean Prévost, et

créer un département du Travail, annexé, jusqu'à nouvel ordre, aux Travaux publics. Lui-même, premier ministre et procureur général, s'adjoignit un « assistant », Charles Lanctôt, sorte de sous-ministre qui soufflerait, ou justifierait, les décisions du procureur général.

Charles Lanctôt était un bon juriste, auteur de plusieurs ouvrages de droit écrits en collaboration avec son ancien associé, Raoul Dandurand. Nommé greffier en loi par Mercier, il avait fait partie de la Commission de revision du Code de procédure civile et de la Commission de refonte des statuts de la province de Québec. Sous Parent, c'est déjà lui qui rédigeait les lois, le plus souvent. Parent, en s'en allant, dit à Lanctôt, qu'il tutoyait comme il tutoyait tout le monde : « Gouin et Turgeon me mettent dehors, mais je reste libéral. S'ils te prient de garder ton poste, sers-les comme tu m'as servi. » Gouin manda Lanctôt, avec lequel il s'était lié à l'Université. Lanctôt lui raconta sa conversation avec Parent. — « Cela m'étonne de Parent », dit Gouin. À la fin de mai, Lanctôt prit officiellement le titre de procureur général adjoint. Intelligent, laborieux, dépensier, un peu ténébreux dans ses desseins et dans ses procédés, le nouveau haut fonctionnaire devait occuper très longtemps son poste et y jouer un rôle — tantôt ouvert, plus souvent occulte — considérable. De Parent à Gouin, élève de Parent, les hommes, plus que les méthodes, avaient changé. Le cabinet provincial remanié comprenait :

Lomer Gouin, premier ministre et procureur général ;
Adélard Turgeon, ministre des Terres et Forêts ;
Auguste Tessier, ministre de l'Agriculture ;
John C. McCorkill, trésorier provincial ;
Rodolphe Roy, secrétaire provincial ;

Jean Prévost, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries ;
Jules Allard, ministre des Travaux publics et du Travail.

L'Evénement, qui avait approuvé la création du portefeuille de la Colonisation, en 1897, quand on le destinait à Thomas Chapais, blâma son rétablissement, en 1905, quand on le destinait à Jean Prévost. Le nouveau ministre avait 35 ans, et du brio. Fils de Wilfrid Prévost, neveu de Melchior et du Dr Jules Prévost, il appartenait à cette famille d'ardents libéraux qu'on surnommait les « lions du Nord ». La famille Prévost soutenait des luttes politiques, dans le comté de Terrebonne, depuis plus d'un demi-siècle. Qui n'a pris parti, à Saint-Jérôme, dans la rivalité entre les trois frères Prévost — Wilfrid, Melchior et le Dr Jules — et les trois frères Nantel — Alphonse, Bruno et l'abbé Antonin, celui-ci, cependant, tenu en marge des grandes luttes par son caractère sacerdotal. Qui n'a suivi les polémiques de *L'Avenir du Nord* avec le *Nord*, auquel a succédé la *Nation ?* Il y eut des batailles acharnées, des coups trop cruels, des procès en diffamation. Malgré quoi, les Nantel et les Prévost, adversaires traditionnels, sont la noblesse de Saint-Jérôme, et le curé Labelle voisinait avec les Prévost, même lorsqu'il soutenait les Nantel. Il venait, le soir, fumer sa pipe chez le Dr Jules, dans la longue maison grise, en bois, tout au bord de la grand'route, où deux générations d'habitants sont venues consulter le docteur et discuter politique. A cette époque, les Nantel dominaient. Mais la jeune génération des Prévost compte des sujets remarquables. Jean Prévost, fils de Wilfrid, et son cousin Jules-Edouard, fils du Dr Jules, unis comme deux doigts de la main, ont ensemble prolongé d'interminables veillées de lecture et de musique. Jean, la plume aussi facile que la parole,

écrivait les couplets de revues jouées en fin d'année, au bénéfice des œuvres paroissiales. Mais la vie presse. Jules-Edouard rédige *L'Avenir du Nord*. Jean, doué pour réussir au barreau, opte pour la politique, arrache à Guillaume-Alphonse Nantel, en 1900, la forteresse de Terrebonne — l'ancien fief de Masson et de Chapleau — et la tient bien, si l'on en juge par l'écrasement d'Asselin en 1904. Jean Prévost fut assermenté le 3 juillet. La ville de Saint-Jérôme lui fit fête, à grand renfort de fanfares et de lanternes vénitiennes, et le comté de Terrebonne le réélut par acclamation.

Jules Allard était devenu ministre des Travaux publics et du Travail. Le titre et les fonctions de ministre du Travail apparaissent pour la première fois : c'est la reconnaissance implicite de l'importance prise par les questions ouvrières.

En effet, la construction prochaine du Transcontinental stimulerait encore le développement industriel. La Canada Car Company ouvrit dans l'ouest de Montréal des usines — forges et laminoirs — où deux mille ouvriers s'emploieraient à la fabrication des wagons. La Brown Corporation, de Berlin (New-Hampshire), installa une filiale à La Tuque ; on y fabriquerait la pâte au sulfite, transformée par l'usine américaine en papier d'emballage. La Tuque, poste avancé de la civilisation dans la forêt mauricienne, devait son existence aux rapides, qui arrêtaient la navigation. Ce n'était qu'un centre de ravitaillement pour les chantiers, mais la proximité du Transcontinental augmenterait son importance. Le gouvernement provincial concéda la chute à la Brown Corporation, pour cinquante mille dollars.

Le mouvement de concentration industrielle, typifié par la Dominion Textile, accélérerait l'évolution des rapports entre patrons et ouvriers. Quel chemin

parcouru, graduellement, depuis l'artisanat du temps de la Confédération ! Herbert Samuel Holt, ou Vincent Meredith, ou le sénateur Forget, ou le sénateur Mackay, administrateurs de dix grandes compagnies, n'ont aucun contact avec le personnel de ces compagnies. En face de ce patronat anonyme, le syndicalisme ouvrier cherche à s'affirmer. Trois influences extérieures lui offrent conseils, concours, arbitrage — ou contrôle. Le clergé ; les partis politiques ; les grandes fédérations américaines. L' « Internationale » est en progrès, à Montréal, à Sorel, à Québec, à Valleyfield, dans les cantons de l'Est et dans la vallée du Saint-Maurice. Les patrons ont d'abord refusé de reconnaître les unions et de traiter avec elles. Débordés, ils adoptent une position de repli, en acceptant les unions « nationales ». Mais la *Presse* et le *Canada* soutiennent l'Internationale. Le *Canada* du 28 février a publié l'éloge de Samuel Gompers ; le Conseil des Métiers et du Travail préconise la « réforme scolaire ». A l'été de 1905, les charpentiers et plâtriers de Montréal décrètent la grève, et tiennent une assemblée au Stadium, avec le concours d'un chef ouvrier américain, O. W. Schardt, de Chicago. Une fois de plus, Mgr Bruchési offre son arbitrage. Il mande les chefs canadiens-français de la grève, et leur propose un tribunal d'arbitrage de trois membres : l'archevêque de Montréal, un membre du clergé protestant et un membre de la magistrature. Les ouvriers acceptent. Les patrons refusent d'abord, puis finissent par accepter.

La force nouvelle s'affirmait d'année en année, flattée par la *Presse*, excitée par les meneurs américains, surveillée par le clergé, évaluée en votes par les hommes politiques. Alphonse Verville, président du Congrès des Métiers et du Travail, a mis en danger le député sortant d'Hochelaga, aux dernières élections provinciales. C'est à qui offrira sa protec-

tion, son arbitrage. La législature qui a voté la loi Lacombe n'est pas indifférente à ce mouvement. Lomer Gouin, initiateur de plusieurs lois sociales, lui porte un intérêt personnel. C'est ce que signifie l'apparition d'un ministère du Travail à Québec — confié à Jules Allard, homme de confiance de Lomer Gouin.

* * *

Le nouveau premier ministre avait donc bien installé son régime. Son prédécesseur Parent, nommé président de la Commission de construction du Transcontinental par le gouvernement fédéral, et tenu à de fréquents voyages, remit son mandat provincial et offrit sa démission de maire de Québec.

Depuis douze ans, Québec ne concevait pas d'autre maire que Parent. Sous son règne se sont élevées des constructions nouvelles : hôtel de ville, poste de police ; les tramways ont sillonné la ville ; on a créé le parc Victoria, embelli la terrasse Dufferin, dessiné le parc des plaines d'Abraham, percé, pavé, élargi des rues, construit ou refait des trottoirs, planté des arbres, transformé Saint-Sauveur, érigé le monument de Champlain. Des chaussées protègent les maisons de Limoilou contre l'inondation, et l'ancienne Canardière, asséchée, lotie par une société immobilière, devient un quartier populeux. Les contrats sont en règle, le patronage aussi. Parent préside le conseil municipal, la Compagnie du Pont, la Compagnie de l'Auditorium, et siège au conseil d'administration de la Quebec Railway, Light and Power Company. Et le conseil municipal subventionne la Compagnie du Pont, dégrève la Compagnie de l'Auditorium, accorde des privilèges à la Quebec Railway. Les échevins, créatures de Parent, seraient perdus sans lui. Le Conseil refuse la démission de Parent ; la Com-

pagnie du Pont également. Après un banquet d'adieu, Parent ne parle plus de démissionner.

Or les ennemis de Parent et du « parentisme » comptaient — jusqu'à Québec, jusqu'à Saint-Roch et à Saint-Sauveur, où ils avaient fait élire, successivement, J.-A. Lane et le Dr Albert Jobin. L'abbé Paul-Eugène Roy, curé de la paroisse Jacques-Cartier — la paroisse du Dr Jobin — et son ami l'abbé Lortie, voulaient débarrasser Québec du parentisme. L'abbé Roy consacrait ses meilleurs efforts à une campagne de tempérance, et demandait vainement au conseil municipal la limitation du commerce alcoolique. Ce curé instruit possédait le don du commandement, parlait d'une voix éclatante, presque écrasante, et tolérait mal les résistances. Il fallait en outre un maire représentatif pour les fêtes du troisième centenaire de Québec, prévues pour 1908, et l'on songeait à Georges Garneau, fils de Pierre Garneau et, comme son père, négociant respecté. L'abbé Lortie était obsédé par l'idée du journalisme catholique. Il inspira la fondation de la *Libre Parole,* petite feuille indépendante publiée à Saint-Roch par un groupe d'hommes de professions libérales ; les notaires Alphonse Huard et Jacques-Edouard Plamondon, les docteurs Albert Jobin et Jules Dorion. Alphonse Huard, neveu du chanoine Victor-Alphonse Huard, directeur de la *Semaine religieuse,* était échevin de Québec, et l'un des adversaires du maire Parent au conseil municipal. Principal propriétaire et directeur de la *Libre Parole,* il y soutint les campagnes de tempérance de l'abbé Roy, et critiqua les abus des deux compagnies québécoises d'électricité, la Quebec Railway Light and Power et la Compagnie Jacques-Cartier, théoriquement concurrentes et qui avaient fini par s'entendre pour maintenir les prix. La *Libre Parole,* dont le premier numéro parut le 17 juin 1905, annonçait un

programme assez semblable à celui du *Nationaliste* ou de la *Vérité,* et rappelant, par certains articles, le programme de l'A.C.J.C. :

I.—Indépendance absolue des partis et des hommes politiques.
II.—Soumission entière aux enseignements de l'Eglise catholique dans les questions religieuses.
III.—Prédominance absolue de l'intérêt général et du bien public sur tout intérêt local ou particulier.
IV.—Loyal appui aux hommes publics honnêtes et indépendants de caractère.
V.—Discussion des questions nationales et politiques d'après les principes de l'économie sociale et de la raison, et à la lumière de l'histoire et de l'expérience du passé.
VI.—La question ouvrière étudiée sans parti pris ni passion, d'après les saines notions de l'économie sociale, et en tenant compte de la situation et des besoins particuliers de notre population ouvrière.
VII.—Discussion loyale et indépendante de toutes les questions qui ont trait au bon ordre et à la sage administration de nos affaires municipales.
VIII.—Lutte sans merci aux monopoles et aux compagnies qui vivent et agissent au détriment du peuple.

En somme, la formule du journalisme « indépendant » — dégagé des intérêts et des partis. Alphonse Huard était doué : de la voix, de la plume, de l'esprit. Il critiqua le gouvernement Gouin dans la mesure où celui-ci perpétuait le « parentisme ». A propos de la vente annuelle des terres publiques, effectuée le 22 juin — 2.275 milles carrés de terres, vendues au prix de 160 dollars le mille et rapportant $360,000 en chiffres ronds — la *Libre Parole* écrivit : « Nous assistons à un véritable gaspillage de nos forêts. » Mais la petite feuille de Saint-Roch prépara surtout la campagne municipale.

Un autre Québécois, le sénateur Choquette, directeur politique du *Soleil,* convoitait la mairie. Son journal, aussi déterminé que la *Libre Parole,* dénonça

la « situation fausse », et tâcha de forcer le départ de Parent : « Il n'a qu'une chose à faire, c'est de céder la place à un autre. » Parent se défendit. Sa poursuite intentée contre Choquette était en sommeil, mais non pas retirée. Alexandre Taschereau, associé de Parent au barreau, cita Philippe-Auguste Choquette, son associé dans la Compagnie du chemin de fer de Québec et Saguenay. Choquette fit défaut. Ses avocats invoquèrent un accord intervenu entre les deux parties pour cesser les poursuites « dans l'intérêt du parti libéral ». C'est en vertu de cet accord que Choquette aurait toléré la nomination de Parent à la présidence de la Commission du Transcontinental. Parent nia formellement. Choquette, admis à faire la preuve, n'y réussit pas. Il repartit alors dans le maquis de la procédure. Cité comme témoin, Laurier s'abstint, très mécontent. Il avait déjà lourde tâche à surveiller l'agitation entretenue par Bourassa contre le bill d'Autonomie. « J'arrive d'Ottawa », dit Armand Lavergne, « Laurier est furieux contre Choquette. » — « C'est le travail de Fitzpatrick ! » s'exclama Choquette, qui ne pouvait plus accuser Tarte. La marmite libérale se remit à bouillir, et Lavergne dut s'excuser de son indiscrétion [1]. Enfin Laurier exigea, imposa la paix. Parent donna sa démission de maire à la fin de l'année. Alphonse Huard céda la *Libre Parole* à un jeune journaliste, René Leduc, qui la maintint dans les mêmes idées.

* * *

L'excitation due au bill d'Autonomie, atténuée pendant les vacances parlementaires, fût peut-être tombée complètement sans Bourassa et Lavergne.

---

1. Lettre d'Armand Lavergne à Boudreault, secrétaire de Laurier, du 21 novembre 1905. Archives publiques du Canada ; Laurier Papers, dossier 3040 A.

Le député de Montmagny, élu comme libéral, mais séparé de Laurier sur une question majeure, convoqua ses électeurs pour leur expliquer son attitude. Bourassa viendrait — le 17 septembre.

La nouvelle d'une assemblée Bourassa-Lavergne à Montmagny mit tout le « bas de Québec » en effervescence. Plus de deux mille personnes accoururent, malgré un temps désagréable. Bourassa et sa jeune femme, Armand Lavergne, Omer Héroux, montèrent à Lévis à bord d'un train spécial qui emmenait trois cents personnes. Train de jeunes ; train de plaisir ; le bruit des roues compose un chant d'allégresse. A Montmagny, le maire et la fanfare reçoivent les deux députés en grands personnages. Une vaste foule attend devant l'église, sous une petite pluie de biais. Le maire Léger Martineau est un bon libéral, mais l'assistance comprend le sénateur Landry, Jean Dumont, de *L'Evénement,* le Dr Eugène Paquet, député conservateur de l'Islet, le Dr Michel Fiset, chef conservateur de Québec, bref une proportion anormale de « bleus ».

Lavergne rappela les hésitations de Laurier, après le dépôt du bill d'Autonomie et les premières tempêtes ontariennes. Quand Laurier consulta les députés libéraux de Québec, il attendait — dit Lavergne — une réponse énergique, qui eût renforcé sa position ; mais les députés de Québec lui conseillèrent de céder plutôt que de risquer le pouvoir et le « patronage ». Ainsi furent acceptées les modifications voulues par Sifton et qui maintiennent les ordonnances infâmes de 1892. Les responsables, les coupables, sont les députés libéraux de la province de Québec qui ont engagé leur chef à céder au lieu de l'encourager à tenir. Lavergne excusait dans une large mesure le chef mal secondé — l'ami de ses parents,

la grande admiration de son adolescence — dont il subissait encore la fascination.

Bourassa — parlant tout le temps sous la pluie, mais il ne paraissait pas s'en apercevoir — reprit la même thèse, en l'élargissant.

La nouvelle difficulté scolaire, dit-il, est une explosion de l'antagonisme latent entre les deux grandes races qui habitent le Canada. Il n'est pas possible d'exiger une politique convenant exclusivement aux Canadiens français. Il n'est pas juste non plus de vouloir une politique exclusivement anglaise. Il faut au Canada une politique large et généreuse, protégeant les droits de tous, sans préjudice des droits de chacun. C'est ce qu'offrait le premier projet de Laurier.

« J'ai suivi de près sir Wilfrid dans cette question. Je suis prêt à déclarer que si M. Laurier n'a pas donné aux catholiques de l'Ouest tous les droits qu'il voulait leur donner, c'est à cause des députés canadiens-français de la province de Québec qui n'ont pas été assez fermes et assez magnanimes pour risquer de perdre le pouvoir. Il en est d'un chef comme d'un général. Quel que soit son talent, si ses soldats l'abandonnent au moment de la bataille, il ne peut pas remporter la victoire.

« Le « Soleil » et le « Canada » nous ont traités, M. Lavergne et moi, en démagogues et en agitateurs. Mais nous sommes les continuateurs de M. Laurier, puisque nous avons maintenu la revendication des libertés demandées par lui-même dans le premier article 16. »

Les députés lâcheurs invoquent la confiance et l'admiration méritées par Laurier. Ils se couvrent de cette excuse. Or, Bourassa et Lavergne aussi admirent Laurier ; mais ils n'ont pas l'admiration béate :

« Je connais M. Laurier depuis longtemps, j'ai souvent combattu à ses côtés, et j'ai appris à l'aimer suffisamment pour vouloir qu'il entre de plain-pied dans l'histoire. Je

voudrais maintenir M. Laurier sur le haut piédestal où la nation canadienne l'a porté. Mais la meilleure preuve d'admiration qu'on pouvait lui donner, c'était de l'appuyer dans sa résistance aux fanatiques. Les véritables amis de sir Wilfrid ne sont pas ceux qui l'ont engagé à s'abaisser, à s'humilier, à céder nos droits pour conserver le pouvoir. Les Anglais bien pensants, qui sont la majorité, étaient prêts à nous accorder ce que nous demandions... »

Et quelqu'un auprès de lui esquissant un geste dubitatif, Bourassa d'insister, de son ton sans réplique :

« *J'affirme que la majorité de la députation anglaise était prête à nous rendre justice. Ce sont les députés français qui se sont hâtés de céder, par crainte de perdre le pouvoir.*

« *Les députés ont préféré le pouvoir et le patronage à la justice et à la liberté pour leurs frères !* »

En assemblée publique, Bourassa reprenait le jeu des antithèses, la frappe des formules saisissantes.

Eugène Paquet, député conservateur de l'Islet, l'un des sept qui avaient voté pour l'amendement Bourassa-Lavergne, termina la séance en se disant fier d'avoir suivi « le drapeau porté par MM. Bourassa, Monk, Lavergne et Bergeron ». Il dit aussi :

« *Dans mon opinion, les libéraux canadiens-français n'auraient eu qu'à presser, qu'à solliciter vivement auprès des libéraux anglais pour obtenir justice.* »

Le *Soleil*, dans un compte rendu très abrégé, dit que Bourassa et Lavergne, sans aider en rien nos compatriotes et coreligionnaires du Nord-Ouest, faisaient les affaires des bleus. Se débarrasser des gêneurs en les accusant de « faire les affaires des bleus », c'était du Choquette tout pur. Mais la présence d'un député conservateur à Montmagny et le thème général de Bourassa et de Lavergne justifiaient pour une fois ce reproche. La pluie avait un peu saboté l'as-

semblée ; mais Philippe Landry et Jean Dumont se chargèrent de la publicité. *L'Evénement,* au contraire du *Soleil,* amplifia son compte rendu, sous des titres en lettres capitales :

« Les droits de la minorité dans l'Ouest ont été sacrifiés par la députation canadienne-française... La seule politique qui convienne à un pays comme le nôtre est une politique de justice égale pour tous, et nous ne l'aurions que par la vigilance et le combat. Voilà pourquoi il faut à Ottawa des hommes de devoir et non pas des esclaves.
« C'est ce qu'ont déclaré hier à Montmagny MM. Lavergne et Bourassa. »

Le journal conservateur blâmait seulement Lavergne et Bourassa de leurs illusions sur Laurier. Ne dites pas : une attitude énergique des députés libéraux eût entraîné Laurier. Dites : une attitude énergique de Laurier, chef prestigieux, eût entraîné sans peine les députés libéraux.

Les échos se multiplièrent, le retentissement s'affirma. Le *Soleil* ne pouvait plus s'en tirer par un geste de mauvaise humeur à l'égard de deux députés libéraux « faisant les affaires des bleus ». Il fallut discuter, argumenter. Le *Soleil* invoqua la résistance des libéraux anglais — du ministre Fielding au journal le *Globe* — plus sérieuse que MM. Lavergne et Bourassa ne disent. Si Laurier n'avait rien cédé, Borden aurait pris le pouvoir, avec sa horde de fanatiques, les Sproule, MacLean et Sam Hughes. Nous serions bien avancés !

Le *Canada* intitula son commentaire : « Les extrêmes se touchent. » Il dit, en résumé : Le *News,* le *Mail* et leurs pareils crient que Laurier sert l'Eglise catholique. MM. Bourassa et Lavergne crient que Laurier trahit l'Eglise catholique. Entre les ultras des deux côtés, le peuple adoptera la solution de bon sens.

Cette position de « juste milieu » chère à Laurier recevait en effet l'adhésion des gens rassis. Mais il ne manquait pas de « patriotes », prêtres et laïcs, pour approuver et propager les idées et les formules de Bourassa. *L'Evénement* demandait : « L'assemblée de Montmagny sera-t-elle le début d'une campagne sérieuse ? » et il l'exploitait de son mieux. Les organes libéraux durent continuer la défensive. Ils contestèrent à Bourassa et à Lavergne le monopole du patriotisme. Le *Soleil* du 28 septembre railla ainsi la croisade des « patriotes » :

« Les catholiques ont été sacrifiés ! Les droits de l'Eglise ont été foulés aux pieds !
« Laurier et ses amis sont des lâches et des traîtres !
« Ce sont eux les vrais, les seuls coupables. »
Qui tient ce langage ? Qui parle si haut ?
Le Pape ? Non.
Le délégué ? Non.
Mgr Legal ? Non.
Le Rév. Père Leduc ? Non.
Le Rév. Père Lacombe ? Non.
Nos évêques réunis en concile ? Non.
Mais qui donc fait tout ce tapage ? D'où ces vociférations ?
Ne vous alarmez point ; ce sont deux jeunes députés...
Il est assez curieux d'observer l'agitation que les nouveaux croisés voudraient créer au sein du parti libéral. N'oublions pas que beaucoup de croisés sont allés en Palestine moins pour délivrer les saints lieux que pour se tailler des baronnies dans le royaume de Jérusalem. »

Il n'y eut pas d'agitation populaire. Les deux hebdomadaires reflétant les idées les plus voisines de celles de Bourassa, le *Nationaliste* et la *Vérité*, se regardaient en chiens de faïence. A la mort de son père, Paul Tardivel avait quitté la *Défense*, de Chicoutimi, pour redescendre à Québec et diriger la *Vérité*, avec son beau-frère Omer Héroux. Celui-ci avait collaboré à la fondation de la Ligue Nationaliste.

Cependant l'incompatibilité des caractères, et, plus encore, des instincts profonds, séparaient Olivar Asselin, d'une part, Omer Héroux et Paul Tardivel, d'autre part. L'état d'esprit et le programme d'Asselin — dans la mesure où un homme si personnel s'astreignait à un programme — voisinaient, sur bien des points, avec l'état d'esprit et le programme du groupe de l'Emancipation. Pour plusieurs rédacteurs du *Nationaliste,* la religion devait être défendue et servie parce que, pour les Canadiens français, par la force des choses, le religieux et le national sont solidaires : qui dit Canadien français dit catholique. Au contraire, Omer Héroux et Paul Tardivel prenaient conseil d'amis de feu Tardivel, qui étaient surtout l'abbé Napoléon Cinq-Mars, ancien curé de Portneuf, et deux anciens zouaves pontificaux, Charles-A. Guilbault et le Dr J.-A. Couture. Ces hommes de foi profonde eussent défendu la religion, même indépendante de leur patriotisme. Les divergences des deux feuilles firent écrire au *Soleil* (10 octobre 1905) :

« *Quand, d'une part, on est foncièrement religieux, et que, de l'autre, on ne se sert de la religion que comme drapeau politique, on peut bien se coudoyer quelque temps. Mais il arrive fatalement une heure où l'on ne se reconnaît plus.* »

Et les incidents furent si vifs, les reproches mutuels si durs, que le *Soleil* dit encore (16 octobre) : « C'est quand on se connaît bien qu'on se rosse le mieux. »

Cette rupture affaiblit le mouvement « patriotique ». Les jeunes gens de l'A.C.J.C., toujours groupés sous l'égide des Pères Jésuites, s'écartèrent de leurs camarades de la Ligue Nationaliste. La *Vérité* reprit le projet d'un « Centre catholique » souvent prêché dans le désert par feu Tardivel. Puis

les événements extérieurs renforcèrent la position de Laurier dans la province.

Ces événements extérieurs accompagnèrent surtout la campagne électorale dans les nouvelles provinces.

La constitution officielle de la Saskatchewan et de l'Alberta, le 1er septembre 1905, marque le point culminant de la carrière de Laurier. En attendant les élections générales, le gouvernement fédéral désigna les deux premiers ministres, Walter Scott en Saskatchewan, Alex. Rutherford en Alberta. Parmi les sénateurs albertains, Laurier désigna un médecin canadien-français d Edmonton, Philippe Roy, né dans le comté de Montmagny, instruit au Collège de Sainte-Anne et à l'Université Laval. Philippe Roy, neveu par alliance de lord Strathcona, entretenait de bonnes relations avec les compagnies commerciales de l'Ouest, en particulier avec la maison Revillon. Walter Scott et Alex. Rutherford étaient, comme la plupart de leurs collègues, ontariens de naissance. Les écoles normales et les universités de l'Ontario fournirent les cadres scolaires, universitaires et politiques des nouvelles provinces, et ce fait nous paraît capital. Le parti conservateur, dirigé par R. B. Bennett en Alberta, par Haultain en Saskatchewan, prit pour « plate-forme » la revendication des droits provinciaux, le rappel de la loi scolaire, trop favorable aux catholiques, imposée par Ottawa. Les alliés ontariens de ce parti continuèrent leurs attaques contre la province de Québec. On en vint au point où Mgr Langevin défendit la loi scolaire qu'il avait d'abord repoussée. L'archevêque de Saint-Boniface donna, dans une circulaire à son clergé, une consigne défavorable aux conservateurs. Haultain lui demanda raison : Mgr Langevin maintint et affirma la consigne.

Comment attaquer, dans la province de Québec, une législation scolaire défendue par Mgr Lange-

vin ? Le 17 octobre, Mgr Emard retint à dîner Laurier, Gouin et Rodolphe Lemieux, de passage à Valleyfield. Puis, à l'inauguration d'un embranchement de chemin de fer qui devait conduire de Saint-Jacques l'Achigan jusqu'à Rawdon, l'abbé Maréchal, curé de Saint-Jacques l'Achigan, reçut Laurier en bienfaiteur de l'Eglise, l'encensa, dit dans son discours :

« L'histoire accolera le nom de sir Wilfrid Laurier au nom de ces grands hommes aux vues larges, au patriotisme éclairé... C'est ma conviction profonde qu'un jour l'histoire dira que la direction que vous avez prise ou donnée dans bien des questions aura été la plus sage... » [1]

L'Evénement protesta en vain contre les paroles du curé. La double et nette victoire libérale dans l'Alberta en novembre, et dans la Saskatchewan en décembre, parut à la fois une victoire pour Laurier et une victoire pour Mgr Langevin. Aux yeux de l'opinion moyenne, Laurier, apôtre de la tolérance, était le défenseur des catholiques. A la même époque, le gouvernement anglais projeta la convocation à Londres d'un « conseil impérial ». Laurier n'accepta qu'une « conférence coloniale » n'impliquant aucun changement dans les relations entre la métropole et le Canada. Laurier, apôtre de la tolérance et protecteur des catholiques, résistait encore à l'impérialisme. L'indulgence de Lavergne et de Bourassa pour Laurier paraissait amplement justifiée.

* * *

Le gouvernement provincial échappait aussi bien à la campagne, un moment dangereuse, lancée sur le terrain de la colonisation. Le nouveau ministre, Jean

---

1. Le curé J.-N. Maréchal mourut deux mois après, en décembre.

Prévost, jeune, brillant, hardi, prit même l'initiative. Pour inaugurer ses fonctions d'une manière frappante, et réjouir en même temps ses électeurs, il convoqua un grand congrès de colonisation à Saint-Jérôme, la ville du curé Labelle, si longtemps la ville des Nantel, devenue enfin la ville des Prévost. Parmi les organisateurs figuraient Alfred Pelland, publiciste du ministère de la Colonisation, et René Dupont, l'actif et heureux secrétaire de la Société de colonisation du Lac-Saint-Jean. Alfred Pelland, ami personnel de Jean Prévost, le secondait dans ses campagnes électorales. René Dupont, plus indépendant, ne craignait pas de contredire les marchands de bois auprès des ministres. Mgr Bruchési, officiellement invité, promit de venir. Et pour faire coup double, Jean Prévost chargea C.-J. Magnan de traiter ce sujet : « Le colon et l'école. » Choix significatif. C.-J. Magnan, professeur à l'Ecole Normale Laval, faisait de l'enseignement ce que Tardivel, son beau-père, faisait du journalisme : un sacerdoce. Il fallait l'entendre se proclamer, en insistant sur l'adjectif, un instituteur *primaire.* Magnan, en bons termes avec les gouvernements libéraux, et personnellement dévoué à Gouin, était aussi et surtout, à l'exemple de son beau-père, un fervent catholique. Editeur de *L'Enseignement primaire,* il s'appliquait à défendre et à conserver le caractère franchement confessionnel de l'école canadienne-française. C'est lui qui réfutait, dans le *Soleil,* les discours ou les articles de Godfroy Langlois. En désignant C.-J. Magnan parmi les orateurs du congrès de Saint-Jérôme, le gouvernement Gouin apostillait de son sceau les idées et les campagnes du jeune professeur.

Les 21, 22 et 23 novembre, le congrès attira des milliers de personnes dans Saint-Jérôme en fête. Le parc Labelle était pavoisé ; des invités prirent place sur la galerie des quatre maisons d'angle : l'hôtel, le

presbytère, la maison blanche de Jean Prévost et la maison blanche de Bruno Nantel. Il vint plus d'hommes politiques que de colons. Chacun prononça un discours, et chaque discours contint l'éloge du curé Labelle. Les spécialistes affirmèrent que le rail doit précéder le colon. Le Pacifique-Canadien a précédé et déterminé le peuplement du Nord-Ouest. René Dupont confirma : sans le chemin de fer qui la dessert, la région du Lac-Saint-Jean ne serait pas, depuis un certain nombre d'années, un territoire de colonisation modèle. Gaston de Montigny blâma la dispersion des colons sur des zones trop vastes, et recommanda leur groupement en paroisses. Aucune revendication véhémente dans ces discours, à tournure de rapports. Pas d'abbé Dugas, ni de Père Lacasse, ni de curé Corbeil, parmi les orateurs. Le gouvernement provincial avait organisé le congrès de colonisation de 1905 pour clore l'agitation ouverte par le congrès de colonisation de 1898.

Mgr Bruchési était venu. L'archevêque de Montréal ne relâchait pas sa vigilance dans les trois secteurs : école, presse et théâtre. Il scrutait le programme de la troupe Sarah Bernhardt, en tournée au Canada. Mais la plus grave menace s'affirmait dans le domaine scolaire. Le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal réclamait, dans ses procès-verbaux, l'obligation des examens pédagogiques pour les religieux. Le *Citizen*, d'Ottawa, utilisant des chiffres compilés par la Ligue de l'Enseignement, publiait un article intitulé « Honte à Québec » — reproduit par Godfroy Langlois dans le *Canada*. Honte à Québec ! Religieux et laïcs, les instituteurs de la province ressentirent l'outrage. Plus d'un éprouva l'envie de souffleter Langlois. Dans cette lutte continuelle, Mgr Bruchési souhaitait la bonne volonté, et si possible le concours, du gouvernement provincial. A Saint-Jérôme, il prononça une allocution. Il faut au colon,

dit-il, une chapelle, fût-elle en planches, et à côté de la chapelle, une école.

C.-J. Magnan enchaîna, développa le même sujet. Par une rencontre sans doute naturelle, mais tout de même notable, Magnan et Héroux, gendres de Tardivel, appartenaient à la même famille d'esprits que leur beau-père. Chiffres en mains, lui aussi, Magnan réfuta la Ligue de l'Enseignement, la *Gazette* et le *Citizen*. Il y mit toute sa conviction de défendre sa religion, sa province, sa race. Au cri « Honte à Québec ! » il répondit par ce cri du cœur : « Honneur à la province de Québec ! Honneur à ses écoles, catholiques et françaises ! » Ceux mêmes qui la croyaient aveugle admirèrent la générosité de cette réaction. Archevêque, ministre et congressistes applaudirent, empoignés, unanimes.

Le congrès de colonisation tournait au congrès de l'enseignement primaire. Jean Prévost exprima chaudement l'intérêt porté par le gouvernement provincial à l'instruction publique. À Saint-Jérôme, Jean Prévost était encore « le garçon de M. Wilfrid », ou « le neveu du Dr Jules ». Le jeune ministre portait bien la toilette, sans recherche exagérée, et les anciens retrouvaient avec plaisir, dans son éloquence passionnée, les rugissements des « lions du Nord » affinés par un degré supérieur de culture. Jean Prévost était aussi le cousin et l'ami intime de Jules-Edouard Prévost, dont *L'Avenir du Nord* suscitait la surveillance et parfois les remontrances de Mgr Bruchési, pour ses idées en matière d'enseignement. Or, Jean Prévost fit l'éloge des congrégations enseignantes, et reprit le cri de Magnan : « Honneur à ceux qui ont créé et développé notre système scolaire ! » Puis, martelant : « Je regrette la campagne qui s'est faite dans certains journaux au sujet de l'instruction publique. Et je parle ici officiellement,

au nom du premier ministre, au nom du Gouvernement. »

Les applaudissements calmés, Jean Prévost conclut, la voix vibrante, en se tournant vers l'archevêque de Montréal : « Monseigneur, l'Eglise est venue à l'Etat pour l'aider dans l'œuvre de la colonisation ; eh bien, permettez-moi, comme membre du gouvernement, d'aller à vous pour servir la cause de l'éducation. »

Mgr Bruchési se leva, tendit la main à Jean Prévost. Le brillant archevêque et le brillant ministre restèrent ainsi quelques secondes. La foule applaudit encore. A l'exemple de C.-J. Magnan, plus d'un assistant sentait battre son cœur.

Titre tout tracé pour les journaux : « L'Eglise et l'Etat se donnent la main. » Godfroy Langlois en fit des gorges chaudes à l'Emancipation. Il ne pouvait attaquer la sincérité de Magnan — une de ces consciences qu'aucune somme n'achète. Il le baptisa, dans le *Canada,* « le chef des grands pontifes de l'ignorance ». Mais le *Soleil* insista sur le symbole de Saint-Jérôme : tout le monde admet la nécessité de réformes dans l'enseignement, mais de réformes prudentes, accomplies avec le clergé.

Ainsi l'épiscopat et le parti libéral avaient trouvé un *modus vivendi.* Sur le point essentiel — l'école — Mgr Bruchési avait gagné sa cause. Il consacrait plus de soins à ses autres zones de surveillance : la presse, le théâtre, auxquelles s'ajoutait le syndicalisme ouvrier. Les « photographies animées » du parc Sohmer et du Monument National faisaient recette. Les personnes de la meilleure société participaient, comme diseuses ou comme pianistes, aux « soirées de famille » du Monument National, fondées par Elzéar Roy, cousin germain de Joseph-Edmond et de Pierre-Georges Roy. Mais les théâtres surtout se multi-

pliaient à Montréal. Les troupes locales s'en tenaient aux pièces d'Alexandre Dumas fils, mais les tournées françaises et américaines offraient un répertoire plus leste. Mgr Bruchési demanda vainement aux journaux de renoncer à la publicité des spectacles. L'archevêque n'avait toujours pas de prise sur le *Star*, et la *Presse* ne se priverait pas d'une recette assurée au *Star*. Là-dessus arriva la troupe de Sarah Bernhardt. Toutes les pièces à l'affiche n'étaient pas des berquinades. Mgr Bruchési publia (26 novembre) non un interdit formel, mais une mise en garde :

« Depuis quelques années, les théâtres ont, pour ainsi dire, envahi notre ville de Montréal. Malgré nos avertissements réitérés, malgré les demandes que nous avons adressées à la presse, on a fait en leur faveur, presque chaque jour, une réclame qui en a assuré le succès.

« C'est pour nous l'objet d'une profonde tristesse... »

En effet, dit l'archevêque, le théâtre est pour la jeunesse une école de péché. Le théâtre est l'ennemi de la morale, l'ennemi de nos doctrines et de nos traditions chrétiennes.

« Cette semaine, un théâtre en particulier attirera la foule... Parmi les pièces qui seront jouées, il y en a de mauvaises et de condamnables. Le talent, le génie dans l'exécution et l'interprétation ne pourront qu'en augmenter le danger. Nous supplions donc nos pieuses familles d'être sur leurs gardes, de s'abstenir de ce qu'elles sauront être une occasion de faute. »

A Montréal, l'effet de cet avertissement fut insensible. Toutes les notabilités de la ville applaudirent Sarah. L'Emancipation triomphait déjà. Mais à Québec, *L'Evénement* fit une campagne, véritable invitation au sabotage. Sarah Bernhardt vint et joua tout de même, à l'Auditorium. *L'Evénement* lui attribua des déclarations méprisantes pour les Canadiens français. A la sortie de la dernière représentation, des

étudiants assaillirent Sarah Bernhardt et sa troupe au cri de « À bas la Juive ! » Jets d'œufs pourris ; coups de canne ; Sarah et ses compagnons — deux ou trois, légèrement blessés — échappèrent en se précipitant en voiture.

L'incident fit beaucoup de bruit. On pouvait y voir un effet de la lettre de Mgr Bruchési et des articles de *L'Evénement*, et un effet de la xénophobie, déformation du nationalisme qui se répandait parmi les étudiants. Laurier télégraphia ses regrets à Sarah Bernhardt. Les journaux anglais critiquèrent l'intolérance de Québec. Mais l'actrice niant les propos prêtés par *L'Evénement*, et divers témoignages corroborant le sien, la plupart des journaux canadiens-français finirent par publier des excuses. Les manifestants se réclamaient de Bourassa. Celui-ci répondit sèchement : « La fierté nationale doit trouver de meilleurs arguments que les œufs pourris. » Les agresseurs de Sarah Bernhardt déformaient l'esprit, l'exemple et les leçons de Bourassa.

* * *

Les grandes manifestations politiques qui finirent l'année 1905 rappelèrent, une fois de plus, l'importance des questions d'enseignement, aux divers degrés.

Importance croissante avec le développement économique. Les idées n'éclatent pas tout d'un coup, mais percent après une lente germination. Dès 1897, le surintendant de La Bruère préconisait, dans son rapport, la fondation d'écoles d'arts et métiers. Il fortifia son opinion en inspectant les travaux des écoles industrielles de divers pays, à l'Exposition de Paris, en 1900. Et de revenir là-dessus dans le rapport de 1902 : « ... Il est urgent de déployer la même énergie dans le champ de l'industrie, afin que l'enfant qui quitte l'école primaire ne soit pas laissé

à lui-même, mais qu'il puisse, s'il le désire, apprendre son métier dans les meilleures conditions possibles, en recevant de l'Etat, par la fondation d'écoles techniques, l'aide à laquelle il lui est légitime de prétendre. » En 1904, dans un discours à la Chambre des communes, Honoré Gervais, député fédéral de Saint-Jacques, professeur à la Faculté de Droit et gouverneur de l'Ecole Polytechnique, demande, non seulement l'ouverture d'agences commerciales à l'étranger, mais la fondation d'une école de hautes études commerciales, sur le modèle européen, et dont il esquisse le programme [1]. Gervais élaborait d'ailleurs tout un plan pour le développement de l'enseignement supérieur. Il envisageait la fondation d'une école des Beaux-Arts, et même d'une école de navigation à Montréal ; mais l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales lui paraissait la plus urgente. Gervais et Gouin représentaient la même division, l'un à Ottawa et l'autre à Québec. Gervais avait appuyé Gouin pendant la révolte contre Parent. Il lui exposait souvent son projet d'Ecole. — « Mais tu es tout seul », objectait Gouin, désireux de s'appuyer sur un courant d'opinion.

Honoré Gervais n'était pas tout seul. Le goût des questions d'enseignement l'avait lié avec des prêtres tels que l'abbé Bourassa. Mais ses amis, partageant ses idées, se recrutaient surtout parmi les esprits « modernes », parmi les membres de la Ligue de l'Enseignement — en voie de se dissoudre, il est vrai, sous la vigilance archiépiscopale — à commencer par Godfroy Langlois. Le député de Saint-Jacques exposa de nouveau son idée en public, le 29 novembre 1905, au banquet donné, à l'hôtel Viger, par la Fédération des Marchands détaillants du Canada. Puis il y inté-

1. *Histoire de la Province de Québec. Vol. XI.*

ressa la Chambre de commerce, dont le fondateur, J.-X. Perrault, avait caressé les mêmes idées.

La nécessité d'un enseignement spécialisé apparaissait donc. En septembre 1905, s'inaugura une nouvelle école de chirurgie dentaire, affiliée à l'Université Laval de Montréal. Au cours de la cérémonie, le vice-recteur Dauth avisa deux jeunes professeurs du Collège de Pharmacie :

— N'imiterez-vous pas cet exemple ?

Les élèves de langue française étaient devenus la majorité au « Montreal College of Pharmacy », et, depuis 1888, des cours s'y donnaient en français. Le Collège de Pharmacie aurait-il, avec le temps, suivi l'évolution de l'ancienne Ecole Victoria, fondée par des Anglo-protestants et progressivement devenue canadienne-française et catholique ? Alfred-J. Laurence et J.-E.-W. Lecours — les jeunes professeurs interpelés par le chanoine Dauth — brusquèrent les choses en se séparant à l'amiable de leurs confrères de langue anglaise, pour préparer la fondation d'une école indépendante, affiliée à l'Université Laval de Montréal. Honoré Gervais assuma la rédaction de la charte ; Godfroy Langlois la patronnerait à la législature provinciale.

Curieux enchaînement qui part du chanoine Dauth et de deux jeunes professeurs très catholiques pour aboutir à Godfroy Langlois. C'est dire combien les cartes se trouvaient mêlées. On attendait de nouvelles précisions, de la part de Lomer Gouin, au banquet organisé, pour le 11 décembre, par les libéraux de Saint-Jacques de Montréal. Laurier et de nombreux parlementaires fédéraux assistèrent à ce banquet.

Forte tête, tronc épais, jambes fluettes pour son corps, Lomer Gouin ne prétendait pas à séduire. Il parlait avec méthode, avec une assurance peut-être

plus apparente que réelle, car cet homme d'accès rude était un timide qui redoutait par-dessus tout de laisser voir sa timidité. Il commençait d'une voix basse, progressivement affermie et enflée jusqu'à la péroraison. Servi par sa mémoire, par sa facilité de travail, par sa connaissance des sujets traités, il donnait, dans ses discours, une impression d'esprit robuste et pratique. Le successeur — et continuateur — de Parent plaisait aux hommes d'affaires. L'agitation « colonisatrice » paraissant réglée, le premier ministre de la province insista sur deux points : l'instruction publique et le subside fédéral. Il répudia très clairement les idées radicales :

« Je l'ai déjà déclaré plusieurs fois : nous ne voulons ni détruire, ni révolutionner ; nous voulons améliorer et fortifier. Nos lois scolaires sont aussi bonnes que nous puissions les désirer, et le gouvernement n'a pas l'intention d'en changer les principes.

« On a parlé d'un ministère de l'Instruction publique. Cette suggestion a été faite de bonne foi, je n'en doute pas. Mais pourquoi recommencer des discussions et faire revivre des malaises qui stériliseront les efforts que tous les hommes de bonne volonté sont disposés à faire pour les progrès de l'enseignement en cette province ? »

Gouin voulait concilier les progrès, les réformes ou les fondations nécessaires avec le respect des traditions canadiennes-françaises et catholiques. Il annonçait la fondation de nouvelles écoles normales, pour les filles — pour la formation des institutrices. Il en existait trois, une à Laval de Québec, antérieure à la Confédération, une autre à Montréal, créée en 1898 par le gouvernement Marchand et confiée aux Dames de la Congrégation, la troisième à Rimouski, créée en 1904 par le gouvernement Parent et confiée aux Ursulines. Le gouvernement Gouin en ouvrirait d'autres, confiées à d'aussi bonnes mains. Le premier ministre ne dit mot du projet d'Ecole des Hautes Etudes Com-

merciales ; mais il envisageait la fondation d'écoles techniques, d'un degré inférieur à l'Ecole Polytechnique, pour la formation des spécialistes nécessaires à l'industrie. Mais seul le rajustement du subside fédéral procurera les fonds indispensables à cette œuvre, comme à l'expansion agricole et colonisatrice. D'une manière générale, pour que le Canada se développe, il faut que les provinces, assises fondamentales de l'édifice national, conservent leurs privilèges et leur autonomie. Il faut aussi qu'elles disposent des ressources indispensables à leur propre développement. Le subside fédéral doit être augmenté.

Laurier prit la parole :

« *J'endosse particulièrement ce que M. Gouin a dit en parlant de l'Education : Je ne veux pas révolutionner, mais réformer, pour nous donner un enseignement meilleur et plus complet.* »

Par contre, Laurier résistait à la demande d'augmentation du subside, car l'Etat fédéral n'avait pas trop d'argent pour cette tâche immense : la mise en valeur du « nouveau Canada », celui qui s'étend au nord des Laurentides et dont on découvre à peine les vallées fertiles, les pêcheries, les gisements de métaux précieux.

Dans un nouveau discours prononcé à Québec, peu après, Gouin maintint sa réclamation des « better terms ». Il se fit appuyer par le *Soleil*, invoquant la tradition du parti libéral, favorable à l'autonomie des provinces. Et certes, Laurier avait souvent parlé dans le même sens — mais à l'époque où il appartenait à la politique provinciale ou à l'opposition fédérale. Gouin irait-il jusqu'au conflit avec le pouvoir fédéral ?

De leur côté, les conservateurs de la province organisèrent un grand congrès à Montréal, sous la prési-

dence de G.-N. Ducharme, président de la Banque provinciale — et commanditaire du *Nationaliste*. Les six cents délégués se divisèrent en deux tendances. Thomas Chapais et surtout les jeunes, pour rompre toute solidarité avec les orangistes, voulaient créer dans la province un parti conservateur assez autonome, avec un chef propre. Dans l'esprit de Thomas Chapais, ce parti se fût emboîté dans le grand parti conservateur fédéral, avec Borden comme chef suprême. Mais les jeunes, teintés de nationalisme, voulaient une rupture complète avec les Sam Hughes, Sproule, MacLean, voire avec Borden. C'était l'avis d'Arthur Sauvé, qui avait déjà insisté, au début de l'année, pour séparer les destins de l'opposition provinciale et de l'opposition fédérale. Et qui eût dirigé ce parti ? Il n'était plus question de Tarte. Il pouvait être question de Monk, et aussi de Louis-Philippe Pelletier, disponible depuis son abstention des dernières élections provinciales. Le *Rappel* ayant disparu comme le *Journal*, Pelletier possédait, avec *L'Evénement*, le seul organe conservateur de langue française dans la province. Les combatifs imaginaient assez bien le parti conduit par Leblanc au provincial et par Pelletier au fédéral.

Mais les anciens s'effrayèrent. H. B. Ames ne pouvait goûter une tendance spécifiquement canadienne-française. Monk ne pouvait goûter un projet où Pelletier finirait par le supplanter. Bergeron rentrait de Toronto, où il avait pris part à un banquet Borden. La vigueur optimiste du Beauharnois Boy avait plu à Toronto. Bien traité par Borden, Bergeron lui avait promis, de son côté, de combattre le « séparatisme » des jeunes conservateurs canadiens-français. Ames, Monk et Bergeron gagnèrent Chapais à leurs vues, et firent triompher la devise unitaire : « Un seul chef, un seul parti. » Le congrès renonça, sur l'insistance de Monk, à nommer un chef spécial pour la

province. Les « jeunes » avaient préparé quatorze résolutions impliquant des attitudes précises sur des questions controversées, comme les droits des minorités. Les anciens les persuadèrent d'abandonner ces sujets brûlants, et le congrès se rabattit sur dix résolutions d'un caractère assez général, rabâchant les lieux communs habituels. La plus énergique promettait de défendre l'autonomie provinciale contre toute attaque.

On allait justement refaire l'élection fédérale du comté de Compton, invalidée. Compton avait longtemps été le fief de la dynastie des Pope. Aux élections générales, le libéral Hunt avait réussi à battre Rufus Pope ; et c'est cette victoire que les « bleus » contestaient. Rufus Pope, tory des cantons de l'Est, s'affirma solidaire des conservateurs de tout le pays ; et Borden vint participer à sa campagne. Les conservateurs canadiens-français l'appuyèrent aussi, en application du principe « Un seul chef, un seul parti. » Résultat : une majorité sensiblement accrue pour Hunt. Tarte reprocha aux « bleus » leur aveuglement. Il écrivit dans la *Patrie :*

« *Comment veut-on que les Canadiens français donnent leurs sympathies à un parti politique dont la majorité parlementaire, les journaux, les hommes publics, les traitent de race inférieure, menacent de démolir leurs institutions partout où ils pourront le faire ?* »

Mais Tarte lui-même, sans mandat et sans parti, épuisé de travail, affecté par l'échec de sa campagne protectionniste et par le mouvement centrifuge des courtisans, Tarte perdait peu à peu sa force volcanique.

L'année finit sur cette nouvelle : Raymond Préfontaine, ministre de la Marine et des Pêcheries, en mission en Europe avec Rodolphe Lemieux, mourut presque subitement à Paris, le jour de Noël. Le gou-

vernement français lui fit de belles funérailles à la Madeleine. La dépouille revint au Canada sur un des cuirassés britanniques les plus modernes. A Montréal, par un froid intense, toute la milice lui fit cortège, en grande tenue — les selles des officiers recouvertes d'une peau de mouton de Perse. Ces circonstances, cette pompe, enflèrent aux yeux des contemporains l'importance de la disparition.

III

UNE ELECTION « OUVRIERE » A MONTREAL

Entre la loge et le clergé, le gouvernement Gouin satisfait le clergé — Il repousse également la laïcisation des écoles et la municipalisation des services publics — Parent renonce à la mairie de Québec — Alphonse Verville, président du Congrès des Métiers et du Travail et député de Maisonneuve.

1906

L'élément irlandais n'était pas représenté dans le cabinet provincial, et l'on songeait à combler cette lacune. Trois candidats briguaient le poste. La nomination tardant, l'un d'eux réclama, dans un discours. Le second appuya cette réclamation. Le troisième ne dit rien — et fut nommé. C'était John C. Kaine, marchand de bois, propriétaire de bateaux, « self-made man » intègre et député de Québec-Ouest. Il fut assermenté comme ministre sans portefeuille, le 3 janvier 1906, et persévéra dans son mutisme.

Autre changement : A la mort d'Arthur Turcotte, protonotaire à Montréal depuis 1890, Dominique

Monet obtint le poste, et renonça définitivement à la politique.

Le gouvernement provincial, presque débarrassé de l'opposition conservatrice, s'efforça de conclure et de maintenir la paix avec les grandes forces extérieures au Parlement. Les jeunes nationalistes — Asselin, Héroux, Denault — avaient, par surprise, noyauté la Société de Colonisation de Montréal. Les ministériels opérèrent un contre-noyautage. La Société de Colonisation remania son bureau, en éliminant les esprits trop critiques. Le sénateur libéral J.-P.-B. Casgrain succéda au conseiller conservateur J.-D. Rolland, à la présidence. Le ministre, Jean Prévost, prit part à la séance du 25 janvier. Le gouvernement et la Société se promirent de collaborer.

En application du symbole de Saint-Jérôme — la poignée de main prolongée de l'archevêque et du ministre — le gouvernement offrait aussi, mais plus timidement, sa collaboration au clergé. On se rappelle la déclaration de Jean Prévost à Saint-Jérôme : « Je regrette la campagne qui s'est faite, dans certains journaux, au sujet de l'instruction publique. Et je parle ici officiellement, au nom du premier ministre, au nom du gouvernement. » Et la confirmation de Lomer Gouin au banquet du 11 décembre : « Nos lois scolaires sont aussi bonnes que nous puissions les désirer, et le gouvernement n'a pas l'intention d'en changer les principes. La suggestion d'un ministère de l'Instruction publique a été faite de bonne foi, je n'en doute pas ; mais pourquoi recommencer des discussions et faire revivre des malaises ?... »

Godfroy Langlois la loge l'Emancipation et les syndicats « internationaux », partisans résolus de la « réforme scolaire », avaient peu goûté ces déclarations officielles. Des chefs ouvriers siégeaient à la loge. En particulier le typographe Gustave Francq, de nais-

sance belge. Le type du syndiqué raisonneur, socialiste et anticlérical. Gustave Francq croyait aux vertus libératrices de l instruction. Il opposait la Lumière et l'Obscurantisme. Il répétait une devise des vieux syndiqués européens — une vraie formule à la Victor Hugo : « Un peuple est fort quand il sait lire. » Or, ce militant, ce convaincu, exerçait une influence prépondérante au Conseil des Métiers et du Travail de Montréal. La plupart des syndiqués paient leur cotisation et ne s'occupent pas de la direction idéologique imprimée à leurs « unions ». L'essentiel est que le syndicat leur procure des salaires plus élevés, de meilleures conditions de travail. Mais une poignée de chefs conduit cette masse, et ce genre de direction occulte est l'art des sociétés secrètes — de la franc-maçonnerie, en particulier. Stimulés par Gustave Francq, les syndicats réclamaient toujours le rétablissement du ministère de l'Instruction publique. Des meneurs parlaient de faire payer au député de Saint-Jacques — Lomer Gouin — la « trahison » du premier ministre. Mais Mgr Bruchési veillait, de l'autre côté. Lomer Gouin et Rodolphe Roy imaginèrent un compromis : le secrétaire provincial deviendrait, de droit, membre du Conseil de l'Instruction publique ; quelques instituteurs seraient admis aux séances du Conseil, à titre consultatif. Le gouvernement pria le surintendant Boucher de la Bruère de soumettre ces projets aux membres du Conseil, en particulier aux évêques, mais à titre privé. Mgr Bruchési n'aima point ce procédé confidentiel : il demanda la présentation des amendements en séance régulière.

La *Gazette*, informée de ces démarches, écrivit que Mgr Bruchési avait repoussé le programme du gouvernement. L'archevêque de Montréal mit au point dans une entrevue avec un rédacteur de la *Patrie*, de sorte que les projets du gouvernement s'ébruitèrent, avant la session. Le Conseil des Métiers et du Tra-

vail, toujours inspiré par Gustave Francq, s'en occupa dans sa séance du 18 janvier. Les projets lui parurent bons, mains insuffisants. Les chefs ouvriers demandèrent le droit de vote pour les instituteurs admis au Conseil. Enfin ils émirent un vœu pour la laïcisation partielle des écoles [1]. Les partisans de la « réforme scolaire », comptant sur Godfroy Langlois pour l'action parlementaire, ne désarmaient pas. Le gouvernement Gouin se trouvait pris, sur cette question importante, entre la loge et le clergé ; il se promit de satisfaire le plus fort — le clergé.

* * *

La deuxième session de la onzième législature s'ouvrit le 18 janvier 1906. Le discours du Trône, prudent, c'est-à-dire général et vague, sur les questions de colonisation et d'instruction publique, annonça la réclamation persistante de l'augmentation du subside fédéral, et la défense énergique des droits de la province dans un litige pendant avec Terre-Neuve. Le gouvernement de cette île distribuait des permis pour la coupe du bois au Labrador, sur un territoire réclamé par la province de Québec. Gouin adopta une attitude à la Mercier. Il porterait l'affaire devant les tribunaux, et ferait saisir, au besoin, le bois coupé.

Une question à incidences religieuses souleva quelque émoi, en prélude aux bills sur l'instruction publique. La municipalité de Rimouski, en déficit, demandait la permission de taxer les propriétés religieuses. Cette requête mettait en jeu des principes.

Sans doute, ce n'est pas la première fois qu'on propose de taxer les propriétés religieuses. Mais chaque

---

1. Compte rendu de la séance, dans la « Presse » du 19 janvier 1906.

fois, la résolution du clergé a fait échouer le projet. A la Législative, à la session de 1893-94, G. W. Stephens voulait taxer les institutions religieuses exerçant une industrie et concurrençant, disait-il, les industries normales [1]. Le Père Lacasse, dans ses fameuses « Mines », combattait à la fois ce projet et le projet d'exiger examens et diplômes pour les membres des congrégations enseignantes. Car tout se tient. Devant l'opposition unanime, Stephens vota contre sa propre motion, au milieu des rires. Quatre ans plus tard, le projet revenant à l'Hôtel de Ville de Montréal, où dominait le groupe Préfontaine, Mgr Bruchési intervint officiellement et Laurier intervint officieusement pour le faire écarter [2]. En 1905, le jeune Bouchard, rédacteur de *L'Union,* s'est fait élire échevin de Saint-Hyacinthe en inscrivant dans son programme la mucipalisation de l'électricité et la taxation des propriétés religieuses. Bouchard est en minorité, au conseil municipal de Saint-Hyacinthe. Mais à Rimouski, le projet de taxation réunit la majorité du conseil.

Tous reconnaissaient à Mgr Blais, évêque de Rimouski, des allures seigneuriales. Il avait le ton, le geste et même la bénédiction oratoires. Il voyait grand. Il avait construit de vastes édifices, au cœur de la ville, pour son séminaire et son évêché. Il faisait ouvrir une école normale par les Ursulines. Ces propriétés représentaient les deux cinquièmes de l'évaluation foncière de la ville. Or la municipalité s'apprêtait à construire un système d'aqueduc et d'égouts, représentant une immobilisation de $125,000 et une dépense annuelle de $7,000 pour entretien, intérêts et amortissement. La municipalité voulut taxer les propriétés religieuses. Auguste Tessier, député de Ri-

---

1. *Histoire de la Province de Québec, Vol. VII.*

2. *Histoire de la Province de Québec, Vol. IX.*

mouski et ministre de l'Agriculture, appuyait la requête. Et Gouin lui-même l'approuvait.

Mgr Blais, courtois, diplomate, d'humeur toujours égale, ne cédait pas, cependant, sur les questions de principes. Grand protecteur des communautés religieuses, il ne laisserait pas un précédent comme celui-là s'établir à Rimouski. En 1898, Mgr Bruchési, jeune archevêque, avait pris la peine de se rendre à l'Hôtel de Ville de Montréal pour combattre le projet présenté, ou soutenu, par le maire Préfontaine. En 1906, Mgr Blais ne tenterait pas une vaine démarche à la mairie de Rimouski, résolue au point d'entrer en lutte ouverte avec le Séminaire, mais il irait à Québec, s'il le fallait. Il commença par envoyer l'abbé Antoine Poirier, procureur du Séminaire, muni de lettres pour les chefs politiques.

Les deux ministres, Gouin et Tessier, leur siège fait, représentèrent la taxe comme une « légère contribution » plutôt qu'un impôt, levée à cause des circonstances exceptionnelles traversées par la municipalité. Dans ces conditions, ils lui trouvaient des précédents. Mgr Blais, approuvé par Mgr Bruchési, n'admit point cette argumentation. L'abbé Poirier réussit à gagner un libéral, l'Irlandais John Hall Kelly, dont le comté — Bonaventure — appartenait au diocèse de Rimouski. Il gagna surtout les chefs conservateurs, et Leblanc écrivit à Mgr Blais, pour lui promettre son concours.

Leblanc et Tellier défendirent en effet le principe de l'immunité ecclésiastique. Tellier ouvrit le feu. Il était l'avocat des Clercs de Saint-Viateur, à Joliette, et fort juriste. Certaines propriétés religieuses, dit-il, appartiennent à des institutions charitables ou à des congrégations enseignantes — telles, les Ursulines, qui ouvrent à peine, à Rimouski, leur école normale. On dégrève bien, sous prétexte qu'ils contribuent à

la prospérité des villes, des établissements industriels, voire des lieux de divertissement comme l'Auditorium de Québec ! L'abbé Poirier rendit compte à Mgr Blais : [1]

« 14 février 1906.

« Je prends la respectueuse liberté de communiquer à Votre Grandeur quelques nouvelles au sujet du cher *bill de Rimouski devant la législature.*

« Les débats ont commencé hier à quatre heures p.m., et ont duré jusqu'à six heures. La lutte a été vigoureuse. M. Tellier a fait un magnifique plaidoyer en faveur des institutions religieuses. L'hon. M. Tessier a défendu son bill avec une ardeur et un dévouement dignes d'une meilleure cause. M. Kelly a très bien parlé et a été écouté attentivement. Il a très bien débuté. « Mgr de Rimouski, a-t-il dit, me prie de prendre la défense des institutions religieuses de sa ville épiscopale. » Le journal que je vais remettre à Votre Grandeur vous donnera des détails.

« J'ai remercié et félicité les MM. Tellier et Kelly. L'hon. M. Leblanc parlera aujourd'hui ; les débats recommenceront à 3 heures p.m. J'ai fourni à l'hon. M. Leblanc toute une liasse de nouveaux documents préparés hier soir. »

Dix libéraux votèrent avec les cinq conservateurs, mais trente-huit députés, dont tous les ministres, votèrent pour le bill. L'émotion se répandit dans toutes les communautés religieuses de la province. Restait, il est vrai, le Conseil législatif. L'abbé Poirier écrit à son évêque :

« Monseigneur,

« Il faut sans retard travailler auprès des honorables conseillers législatifs. On m'assure que Votre Grandeur ferait bien de voir Mgr Marois et Mgr Mathieu, qui

---

1. Correspondance et documents aux archives de l'évêché de Rimouski.

pourraient mettre leur grande influence au service de la cause que nous défendons, auprès des conseillers législatifs. Il faut que ces derniers soient vus par quelqu'un ayant de l'ascendant et pouvant les influencer.

« Excusez s'il vous plaît, Monseigneur, ces quelques notes écrites misérablement à la hâte, à la gare de Lévis, en attendant le train sur lequel j'espère avoir le temps de saluer Votre Grandeur. »

L'émotion fut si vive que des hésitations se produisirent à la mairie même de Rimouski. Au moment d'inscrire dans la législation provinciale, malgré les autorités religieuses, une mesure sans précédent et susceptible de s'étendre ensuite dans la province, les conseillers municipaux de Rimouski éprouvèrent des tiraillements de conscience. Ils offrirent une transaction. L'évêque l'accepta, entre le vote de la Législative et la discussion au Conseil. Le bill fut alors modifié, pour ratifier cette entente. Au Conseil législatif, Thomas Chapais reconnut : « Le bill, tel qu'il est maintenant modifié, suscite beaucoup moins d'objections. Il n'est plus l'affirmation d'un principe condamnable, mais simplement le résultat d'une entente à laquelle sont arrivées les autorités religieuses et civiles de la municipalité de Rimouski... »

Chapais discuta tout de même. Ce sont les prétendus champions de l'instruction qui veulent taxer des maisons d'enseignement, alors qu'ils devraient les aider par tous les moyens... On veut faire payer les communautés. Comme si elles ne payaient pas cent fois plus que nous :

« Elles paient tous les jours la taxe du renoncement, elles paient la taxe de l'immolation, elles paient la taxe de la chasteté, elles paient la taxe de l'obéissance, elles paient la taxe de la pénitence. Elles paient pour nous, pour vous, pour moi, pour la société, et cela sans compter, sans murmurer, toujours prêtes à recommencer pour le soulagement et la consolation des pauvres. Messieurs,

quand j'entends parler de taxer les institutions religieuses, je crie, dans une révolte de tout mon être moral : halte là ! Vous volez le patrimoine des orphelins, vous volez le patrimoine des déshérités de ce monde, vous volez les pauvres de Jésus-Christ !... »

Les conservateurs laissèrent passer le bill, émondé de ses dispositions les plus inacceptables, et grevé d'une clause en vertu de laquelle il ne saurait constituer un précédent, contraire au principe de l'exemption.

L'Evénement put dénoncer une fois de plus les tendances anticléricales du parti rouge. Et voici que Godfroy Langlois redemandait l'élection des commissaires d'écoles par le peuple, à Montréal. Mgr Bruchési s'alarma ouvertement. Que deviennent les engagements de Saint-Jérôme ? Laurier, après l'alerte du bill d'Autonomie, ne voulait pas d'un nouvel accrochage politico-religieux. Moins influent sur Gouin que sur Parent, il n'était pourtant pas sans moyens de persuasion. La liaison effectuée sous Marchand par Dandurand, sous Parent par Fitzpatrick, s'effectuait sous Gouin par Rodolphe Lemieux. Or Lemieux était, après Chapais, l'un des hommes politiques les plus appréciés de Mgr Bruchési. Il était aussi le gendre du lieutenant-gouverneur Jetté, lui-même partisan de la prudence en matière de réforme scolaire. Lemieux et Gouin avaient été ensemble, à l'Université, élèves de Jetté, professeur de droit civil, libéral de droite qui avait attiré ou retenu dans le parti libéral plusieurs esprits que les tendances radicales inquiétaient. Sous ces influences, le premier ministre de la province annonça sa visite à l'archevêque de Montréal « pour étudier l'affaire à loisir ». [1] Sur ce point, Mgr Bru-

---

1. Lettre de Lomer Gouin à Mgr Bruchési, du 28 janvier 1906 ; archives de l'Archevêché de Montréal.

chési ne céderait pas plus en 1906 qu'en 1898. Il fut net. Il ne voulait ni du bill Langlois ni de la présence du secrétaire provincial au Conseil de l'Instruction publique, ce qui ressemblerait trop au rétablissement du ministère interdit. Après les émouvantes promesses et la poignée de main symbolique de Saint-Jérôme, Mgr Bruchési n'accepterait point le rôle de dupe. C'est Lomer Gouin qui céda, sur toute la ligne.

Langlois lui-même avait mis de l'eau dans son vin. Il faisait exception pour les trois commissaires — sur neuf — nommés par l'archevêque, ce qui enlevait au bill presque toute sa portée. Le député de Saint-Louis s'étonna d'être appelé révolutionnaire parce qu'il voulait perfectionner le système d'enseignement dans la province. Je m'intéresse aux progrès de l'instruction. Je le prouve. Je dépose le bill constituant en corporation l'Ecole de Pharmacie de Montréal, prête à s'affilier à l'Université Laval de Montréal. La création d'un ministère de l'Instruction publique eût facilité ces progrès. Il n'y a rien là de révolutionnaire... Langlois admire le rôle du clergé dans le passé — mais il veut le restreindre, dans l'avenir.

Un autre député de Montréal, Georges-Albini Lacombe, opposé au bill de Langlois l'année précédente, s'y rallia cette année, puisqu'on ne touchait plus aux trois commissaires nommés par l'archevêque. Le compromis permettait à Lacombe de ménager à la fois Mgr Bruchési et les électeurs ouvriers, membres du Conseil des Métiers et du Travail. F.-X. Dupuis, esprit avancé, qui avait combattu Langlois lors de l'affaire Parent, se retrouva de son côté, et reprocha aux hésitants de trahir les principes libéraux. « Autrefois, dit-il, nous nous battions pour ces principes contre les ultramontains ; aujourd'hui, nos adversaires se trouvent dans les rangs mêmes du parti libéral ! » Une sédition s'ébauchait. La discussion

déborda l'enceinte parlementaire, et même les frontières de la province. Des journaux ontariens utilisaient de nouveau les chiffres cités par Langlois, pour démontrer l'infériorité intellectuelle de la province catholique et française. Ils reprenaient le cri du *Citizen :* « Honte à Québec ! » C.-J. Magnan répondit par un pamphlet « Honneur à Québec ! » exagérant dans l'autre sens ; il jugeait presque parfait l'enseignement dans la province. *L'Evénement,* la *Vérité* et aussi la *Patrie* — la *Patrie* fondée par Beaugrand ! — dénoncèrent de plus belle le radicalisme latent de tout le parti libéral. Le 3 mars, au lendemain des discours de Langlois et de Dupuis, la *Patrie* écrivit :

« *Il y a, dans la province, en matière d'éducation, deux écoles bien tranchées, entre lesquelles il existe un divorce profond.*

« *De ces deux écoles, l'une représente ouvertement l'idée de tradition et l'autre représente, mais sans l'avouer, l'idée de révolution. Ce sont précisément ces deux idées qui se sont choquées l'une à l'autre à la séance d'hier, et j'ai eu le regret de constater que la victoire n'est pas restée à la meilleure.* »

L'opposition possédait, en la personne de Leblanc, un chef bien découplé, batailleur, partisan dans l'âme. Mais Leblanc tomba malade. Tellier, qui combattit le bill Langlois, était un gentilhomme accompli, moins violent que son chef de file. D'ailleurs l'opposition était infime. L'affaire se réglerait entre libéraux. Langlois, Lacombe et Dupuis entraînaient quelques collègues. Dans le cabinet même, Auguste Tessier, enhardi par sa demi-victoire contre Mgr Blais, inclinait de leur côté. Les rouges rappelaient à Gouin son origine et ses amitiés radicales. Mais Gouin était allé à Canossa — en l'espèce, à l'archevêché de Montréal. Il prononça un discours embarrassé, ménageant la chèvre et le chou. Il voulait étudier la question de près... sonder l'opinion... Il pria la Chambre

d'adopter la loi en deuxième lecture, et de remettre la troisième lecture à l'année suivante « pour permettre aux députés d'étudier le projet et à l'opinion publique de se prononcer. » Langlois accepta.

Le secrétaire provincial Rodolphe Roy ne soumit, en fait d'amendement à la loi de l'Instruction publique, qu'un bill anodin, ajoutant au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique quatre nouveaux membres, deux prêtres et deux laïcs, pris dans le corps enseignant. C'était toute la « réforme » tolérée par l'archevêque de Montréal. Rodolphe Roy et son prédécesseur Amédée Robitaille répétèrent que le système d'enseignement de la province, fondé sur la prépondérance religieuse, était susceptible d'améliorations, mais bon dans son essence. Ils multiplièrent les témoignages de respect et de reconnaissance à l'égard des communautés religieuses.

Les radicaux se contenteraient des taxes consenties par quelques institutions de Rimouski.

* * *

Ce fut la seule alerte de la session, en partie consacrée aux mesures de « législation privée », avec les traditionnelles batailles de gros intérêts financiers. Le 1er mars, le Pacifique-Canadien versa au gouvernement de Québec la somme de sept millions, solde de l'achat des deux sections du Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, effectué en 1884. Le trésorier provincial, suivant les engagements de ses prédécesseurs, consacrerait ces sept millions au remboursement des emprunts contractés, de 1874 à 1897, pour la construction des chemins de fer. Certes, il ne manquait pas, en 1906, de compagnies en quête de subventions : Atlantique, Québec et Occidental ; Matane et Gaspé ; Québec et Lac-Saint-Jean ; Québec Central ; Joliette et Lac Manuan ; Interprovincial et Baie

James ; Pontiac et Interprovincial ; Chemin de fer de colonisation du Nord (pour un prolongement de Nominingue au Rapide de l'Orignal) ; Saint-Maurice Valley Railway Company ; Grand Nord du Canada ; Lotbinière et Mégantic ; Montagne d'Orford ; d'autres encore... Le sénateur Choquette présidait la Compagnie de Matane et Gaspé, formée par un groupe de citoyens de Matane, de Rivière-du-Loup et de Québec, et qui projetait de construire une voie ferrée longeant le littoral nord de la Gaspésie, de Sainte-Flavie à Gaspé en passant par Matane et peut-être par Sainte-Anne-des-Monts. Le maire Beaudry Leman, de Shawinigan, était l'animateur de la Saint-Maurice Valley Railway Company, qui voulait relier directement, par voie ferrée, la petite ville industrielle de Shawinigan au centre administratif et commercial des Trois-Rivières. Mais Gouin, élève de Parent, tenait aux excédents et ne pouvait offrir à ces compagnies que des subsides en terres. L'assiette du budget ne correspondait plus au développement de la province. Tout a grandi chez nous, sauf les recettes du Trésor. La taxe directe révolterait les contribuables. A ces difficultés, Gouin proposa une panacée : l'augmentation du subside fédéral.

Leblanc malade, la critique du budget revenait à Tellier. Un libéral, Maurice Perrault, lui apporta un renfort inattendu. Il éplucha les comptes ; et surtout il proposa une autre panacée : la nationalisation des services publics.

Municipalisation et nationalisation étaient à l'ordre du jour. L'Ontario, après trois années d'étude, créait sa Commission hydroélectrique, sorte d'agent des municipalités, qui fournirait les centres industriels échelonnés entre Toronto et Windsor, pour commencer. La province avançait le capital nécessaire, remboursable par les municipalités en quarante ans. Tentative

hardie pour s'affranchir des trusts. La lutte contre les trusts est difficile, dans les démocraties où les puissances financières dominent la presse et alimentent les caisses des partis. Mais l'entêté Adam Beck, auteur de ce grand projet, s'efforçait de créer un mouvement populaire, indépendant des partis. Il convoquait les journalistes, et, leur expliquant ses plans sur la carte : « C'est un projet pour le peuple. Il ne contient pas une once de politique. Je demande les conseils, les critiques et la collaboration de la presse. » La ville de Winnipeg s'apprêtait à suivre le mouvement, au prix d'une lutte ardente contre les « intérêts ».

Dans la province de Québec, quelques journalistes, à l'exemple d'Helbronner, et quelques nationalistes, à l'exemple de Perrault, les eussent bien imités. Le groupe de la *Libre Parole* inscrivait dans son programme : « Lutte sans merci aux monopoles et aux compagnies qui vivent et agissent au détriment du peuple ». Les syndicats internationaux inclinaient aussi vers la municipalisation ou la nationalisation, par principe socialiste.

Les compagnies assumant des services d'utilité publique se trouvaient, entre toutes, exposées aux attaques. Un public mécontent peut s'ameuter contre le service du gaz ou le service des tramways. La *Libre Parole* critiquait la Quebec Railway, Light and Power. La *Presse* s'en prenait à la Montreal Light, Heat and Power et à ses filiales. Les tribunaux ayant débouté la famille d'un accidenté qui poursuivait la Montreal Light, Heat and Power, les syndicats montréalais lancèrent une souscription pour faciliter l'appel au Conseil Privé. La *Presse* souscrivit cent dollars. En même temps, Godfroy Langlois — élu contre H.-B. Rainville, candidat du « Trust » — demandait l'enfouissement obligatoire des fils de la Montreal Light, Heat and Power, qui formaient, à certains

carrefours, de véritables toiles d'araignée. La ville de Westmount acquérait une usine à vapeur pour soutenir la concurrence de la Montreal Light, Heat and Power, et l'obliger à baisser ses prix. La ville de Sherbrooke, concessionnaire de petites chutes sur la rivière Magog, décidait, en principe, la municipalisation.

Mais l'aspect socialiste des régies répugnait toujours à l'esprit conservateur de Québec. Les grandes compagnies se fortifiaient d'année en année. En 1906, la présidence de la Shawinigan échoit au sénateur Robert Mackay, président de la Commission du port de Montréal, président de la Bell Telephone Company, administrateur de la Dominion Textile, administrateur de la Montreal Gas Company, etc., etc. Ces titres évoquent autant de centres d'influence, autant de points de contact avec le gouvernement fédéral, avec Herbert Holt, avec les Forget. Et le sénateur Forget siège maintenant au conseil d'administration du Pacifique-Canadien. William Farwell, l'adversaire acharné de Daniel McManamy et des projets de municipalisation à l'hôtel de ville de Sherbrooke, est aussi président de la Banque des Cantons de l'Est et administrateur de grosses compagnies. La solidarité des grandes entreprises se manifeste, justement, à Sherbrooke. La Sherbrooke Power, Light and Heat Company est menacée. C'est une société foncière, la British American Land Company, qui vole à son secours. La Banque est le trait d'union de ces compagnies, qui possèdent des administrateurs communs. Moins puissante qu'au temps où Galt la représentait, la British American Land est encore influente dans la région. Propriétaire des terres riveraines, elle prétend à la propriété des chutes, conteste au gouvernement provincial le droit de les concéder, intente un procès. La municipalisation est au moins retardée, à Sherbrooke.

Les toiles d'araignée de fils, suspendues au-dessus des carrefours montréalais, pouvaient offrir un symbole. Le réseau des grandes affaires s'enchevêtrait de telle manière qu'on ne pouvait plus toucher à une entreprise sans éveiller des solidarités inattendues, puissantes. Et Gouin, pas plus que Parent, ne dépouillerait les compagnies. La *Presse*, Godfroy Langlois et la municipalité de Montréal échouèrent. La Compagnie du gaz avait obtenu le renouvellement de son contrat. La Compagnie des tramways obtint de la législature de nouveaux pouvoirs ; des opérations jusqu'alors interdites — le transport des colis, par exemple — lui seraient désormais permises. En fait de municipalisation ou de nationalisation, le rajustement du subside reste la seule ressource. Gouin propose une adresse au gouvernement fédéral. Tellier l'appuie ; Perrault se rallie ; l'adresse est votée à l'unanimité. Gouin reprendra ses démarches auprès de Laurier ; il prononcera, au besoin, quelque discours public assez éclatant. Prévost fait remanier la loi sur la chasse et la pêche, pour la protection du gibier. Et Jetté, lieutenant-gouverneur, vient proroger le 9 mars.

* * *

Pendant cette session provinciale se tinrent des élections municipales, à Montréal et à Québec.

Montréal avait annexé en octobre la municipalité de Saint-Henri (26.000 âmes). La grande ville s'étendait, dévorait son île. Les fils de la Montreal Light, Heat and Power s'étiraient, à l'est, à l'ouest et au nord. Les deux filiales du Trust — gaz et tramways — ayant renouvelé leur contrat, les élections municipales perdaient de leur intérêt. Pour l'élection à la mairie, les chefs de l'opinion convinrent de laisser le tour à un candidat de langue anglaise. Le choix de la majorité se porta sur le

brasseur H. A. Ekers, déjà échevin. Des Irlandais se rebellèrent, et lui opposèrent un des leurs ; mais Ekers l'emporta.

A Québec, ce fut beaucoup moins simple. Parent avait fini par démissionner, mais en prenant ses précautions. Son Eminence Grise, l'échevin-député-lanceur d'affaires Georges Tanguay — l'un des promoteurs du fameux projet de Trans-Canada — fut élu par les échevins pour les quelques mois à courir avant le renouvellement du conseil. Sans doute espérait-il faire prolonger cet état provisoire. Mais le groupe de la *Libre Parole* veillait, et, d'ailleurs, d'autres candidats surgirent.

Les deux principaux furent Philippe-Auguste Choquette et Alexandre Taschereau. Le sénateur Choquette, directeur politique du *Soleil*, traquait jusqu'aux derniers vestiges de l'administration Parent. C'était un enfant terrible, ardent, opiniâtre dans ses luttes, mais sans boussole. Le député Taschereau, associé au barreau de Parent et de Fitzpatrick, était une personnalité autrement sérieuse, mais froide. Parent ne se résignait pas à lâcher complètement la mairie, sa mairie. Devant l'impossibilité de maintenir Tanguay, il se rabattait sur Taschereau, moins malléable, certes, mais avec lequel il aurait tout de même l'impression de ne pas avoir tout lâché. Choquette écrivit dans le *Soleil* que la candidature de son rival était poussée non seulement par Parent, mais par les grandes compagnies clientes de son étude. Ce sont, dit-il, ces grandes compagnies qui veulent maintenir leur avocat à la mairie de Québec. A la fin de janvier et au début de février 1906, le *Soleil* attaqua Taschereau presque tous les jours, de plus en plus rudement. Et ce journal, qui chantait naguère la prospérité de Québec sous l'administration Parent, dénigra la situation de Québec, représentée comme une

ville mal famée, mal tenue, à la veille de la banqueroute. La promptitude et le cynisme des journaux politiques à se déjuger d'un mois à l'autre sont déconcertants !

Taschereau répondit dans *L'Eclair,* petite feuille fondée pour la circonstance. Le *Soleil* traita Parent et Taschereau de menteurs et de parjures. Des libéraux prenaient parti, au grand plaisir des « bleus ». Gouin et Laurier s'entremirent. Fitzpatrick représentait à Laurier le danger de laisser le *Soleil* entre les mains de Choquette, enfant terrible. Laurier finit par envoyer au « bouillant sénateur » la prière, qui était un ordre, de retirer sa candidature et de remettre le contrôle du *Soleil.* Choquette se soumit, le 9 février [1].

Tarte, grand ennemi de Choquette, commenta dans la *Patrie :*

« *Il n'était pas nécessaire d'être prophète ou fils de prophète pour prévoir que M. Choquette ne pourrait rester longtemps à la direction du « Soleil ».*

« *Le contrôle d'un journal demande plus de connaissances, plus de tact, plus de jugement et d'expérience qu'il n'en faut pour administrer un grand département dans le cabinet de la Puissance...*

« *Il ne reste plus qu'à souhaiter que la direction du « Soleil » soit confiée à des mains capables de tenir une plume décente.* »

La direction du *Soleil,* enlevée à Choquette, ne fut pas confiée à Ulric Barthe, candidat de Parent, mais à Henri d'Hellencourt, candidat de Gouin. D'Hellencourt était un ancien officier français, propriétaire et directeur de *L'Echo du Manitoba* depuis six ans. Par ordre de Laurier, il s'inspirerait auprès de Gouin pour les affaires provinciales, et de Fitzpatrick pour les affaires fédérales.

---

1. *Le « Soleil », 10 février 1906.*

Cependant la mairie n'était pas pour Taschereau. Le groupe de la *Libre Parole,* poussé par les abbés Lortie et Paul-Eugène Roy, offrit la candidature à Georges Garneau, vice-président de la maison Garneau Limitée, intègre comme son père et représentant bien — d'une correction sobre, un peu anglaise — ce qui conviendrait pour les fêtes de 1908. Garneau prit figure de candidat antiparentiste, mais plus équilibré que Choquette. Aux élections municipales du 19 février, les amis de Garneau, entre autres Antonin Galipeault, le notaire Alphonse Huard et le Dr Michel Fiset l'emportèrent. Tanguay et Taschereau n'étaient élus dans leurs quartiers respectifs que par quelques voix de majorité. Douze échevins sortants mordaient la poussière. D'une manière générale, les adversaires de l'administration Parent triomphaient. Pour Québec, c'était un changement de régime — une révolution pacifique ! Le nouvel échevin de Saint-Sauveur était Antonin Galipeault, ami de J.-A. Lane et du sénateur Legris, candidat antiparentiste, dans le comté de Maskinongé, aux élections de 1904. Les « anciens » de Saint-Sauveur n'en revenaient pas. Le 1er mars, le conseil municipal de Québec élut le maire — Georges Garneau. Débarrassé de Choquette, le *Soleil* publia le 2 mars, sous le titre « Douze années d'administration civique », un bilan élogieux de la gestion Parent. Le nouveau conseil, moins magnanime, ordonna une enquête sur cette gestion. L'enquête tournera en queue de poisson, à la faveur d'une maladie de l'enquêteur.

* * *

De tous ces incidents, le plus significatif avait été, sans doute, l'intervention de Laurier. Les conservateurs y virent la preuve de l'immixtion continuelle du fédéral, non seulement dans la politique provinciale, mais jusque dans la politique municipale. Nous

y voyons aussi le grand soin que prenait Laurier de contrôler ses journaux. Il avait enlevé le *Soleil* à Choquette, qu'il appelait un « kicker ». Il suivrait de très près ses campagnes, et fournirait des suggestions au rédacteur en chef, Henri d'Hellencourt. Il tenait le *Canada* par l'intermédiaire de F.-L. Béique, esprit sage et sûr. Et, quelle que soit l'issue des tractations en cours, il tenait ou finirait par tenir la *Presse*. David Russell lui offrait non seulement le soutient du grand journal montréalais, mais celui du *Telegraph* et du *Times*, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. On prêtait au ministre des Chemins de fer, Henry-Robert Emmerson, député du Nouveau-Brunswick, l'intention d'acheter une feuille conservatrice de Saint-Jean, le *Sun*. C'est inutile, écrivait Russell à Laurier, puisque : « Le *Telegraph* et le *Times* soutiendront à l'avenir votre gouvernement, le plus vigoureusement possible, sur toutes les questions. Ces journaux resteront, comme la *Presse*, indépendants, ce qui vaut mieux au point de vue financier, et, à mon avis, leur conférera encore plus de poids que s'ils étaient ouvertement libéraux. » [1] Pour preuve de sa bonne foi, l'aventurier offrait à Laurier la désignation de deux administrateurs de chacun des journaux néo-brunswickois.

Toujours désemparé avec son carnet de chèques moins puissant que son ancien journal, Berthiaume offrait davantage encore : un soutien total, inconditionné, définitif. Que Laurier l'aide à racheter la *Presse*, et il s'assurera un dévouement pour la vie. Accroché à Laurier comme à une ancre de salut, l'ancien typographe suppliait :

---

1. Lettres de David Russell à Laurier, du 12 et du 28 décembre 1905. Archives publiques du Canada ; Laurier Papers, dossier 4149.

(Personnelle)

Montréal, 19 mars 1906.

« *Honorable Monsieur,*

« *Permettez que je revienne encore une fois vous demander votre concours pour me remettre dans mon élément à la « Presse ». Quelque chose me dit que vous pouvez faire beaucoup dans ce sens. Lors de la vente de mon journal, j'ai agi, comme je vous l'ai déjà affirmé, avec bonne foi, croyant d'abord que je m'entretenais avec vos amis, ensuite que le parti libéral le voulait et que, comme chef, vous le vouliez aussi. Jamais de ma vie, et pour aucun prix, je n'aurais voulu manquer à ma parole vis-à-vis de vous et méconnaître vos bienfaits en vendant la « Presse » à des gens ayant pour but de vous nuire. Au contraire, je vous répète avec sincérité que j'ai succombé dans un moment malheureux, avec la conviction sincère de vous être agréable. Vous pouvez juger de mes chagrins et de mes peines, qui ne me laissent pas, lorsque je songe que j'ai perdu, peut-être pour toujours, l'occasion de reconnaître, par les bons offices de la « Presse », ceux qui sont venus à mon secours...*

« *Voici maintenant la position : Depuis quelque temps surtout, il semble exister un courant, dans l'opinion des hommes d'affaires et dans le public, qui paraît déplorer que l'œuvre nationale que j'avais en mains soit passée en des mains étrangères aux sentiments de ceux qui ont contribué au succès de la « Presse ». D'un autre côté, plusieurs de vos amis m'ont offert leur faible concours pour m'aider à reconquérir cette propriété nationale, reconnaissant que son prestige avait une tendance à la baisse telle que la nationalité canadienne-française pouvait en souffrir avant longtemps.*

« *Pour toutes ces raisons, je me recommande à vous, avec la conviction que vous seul pouvez rétablir ma position et ainsi me fournir l'occasion de payer ma dette de reconnaissance envers vous et vos amis, dont je ne pourrai jamais m'acquitter autrement.*

Lorsque vous aurez quitté votre poste de Premier Ministre du Canada, nous ne pourrons jamais espérer qu'un autre Canadien français parvienne à cet honneur. Donc, je m'adresse, en toute probabilité, au dernier Premier

Ministre du Canada susceptible de ressentir les sentiments qui m'animent en vous demandant de m'aider à garder pour ma race son organe favori[1].

Laurier entre-bâilla sa porte pour recevoir, en secret, le pauvre riche. Et l'entrevue fut assez satisfaisante, puisque Berthiaume écrivit encore : « ... Je suis revenu convaincu que vous me donneriez votre appui à certaines conditions que j'ai acceptées de tout cœur, et que j'aurais été trop heureux d'aller vous offrir sans sollicitation. »

Ainsi, de toute façon, avec Russell ou avec Berthiaume, la *Presse* soutiendrait Laurier et son parti.

* * *

Les prières de Laurier étaient des ordres. Le prestige de Laurier restait au zénith. La politique de Laurier s'accordait à l'opinion moyenne de la province de Québec.

La propagande impérialiste se poursuivant en Angleterre, le ministre de l'Agriculture, Sydney Fisher, fit de nouvelles déclarations à ce sujet, dans un discours à Montréal. Il dit en substance : Il n'est pas nécessaire de nous lier par des obligations commerciales, militaires ou autres, pour assurer notre loyalisme. Que l'Angleterre nous laisse accroître notre population, notre richesse, notre force ; c'est son intérêt bien compris. « Des colonies fortes sont plus utiles à l'Empire que des colonies languissantes. » Tout le monde applaudit à ces paroles, dans la province de Québec.

Peu après, Laurier se rendit à Toronto, où ses partisans lui organisèrent, au Massey Hall, une ma-

---

1. *Correspondance aux Archives publiques du Canada. Laurier Papers ; dossier 3034* 1/2.

nifestation énorme (21 février). Sauf Belcourt, tous les personnages entourant le premier ministre étaient des Anglo-Canadiens. Or, Laurier apparaissait comme le chef incontesté. Qui se fût comparé à lui ? Un cachet de noblesse marquait le moindre de ses mouvements. Et quel succès total, inespéré, comparable à ceux qu'il remportait dans la province de Québec ! De plus en plus, avec l'âge, l'ancienneté au pouvoir et une sorte de sérénité, Laurier élevait le ton de ses discours pour parler en homme d'Etat, chef d'un grand pays à qui l'avenir appartient. Il apparaissait comme le réalisateur d'un Canada agrandi, enrichi, fortifié, d'un océan à l'autre, par-dessus les forêts, les Grands Lacs et la chaîne des Rocheuses, selon le rêve de John Macdonald — un pays encore sauvage en bien des endroits, mais solidement étreint par un double rail d'acier. Le succès éclatant de Laurier à Toronto, répercuté par le *Soleil*, le *Canada* et la *Presse*, emplit de fierté tous les Canadiens français. La gloire de Laurier, car c'était de la gloire, à ne pas s'y méprendre, réconfortait un peuple en minorité, privé de la grande puissance économique, et qui refusait de s'abandonner à ce qu'on appelle aujourd'hui le complexe d'infériorité.

Cependant la *Gazette* de Montréal fit cette remarque :

« *En identifiant le parti à Laurier, les libéraux de Québec ont abandonné ce qui les a faits moralement forts ; ils se sont affaiblis ; la période de décadence est commencée.* »

De fait, hors l'intervention de Laurier qui se faisait applaudir à Toronto, le parti libéral subit un échec imprévu à Montréal.

Il s'agissait de remplacer Préfontaine. Et d'abord, un député de la province, un député du district, devait recueillir le portefeuille de Préfontaine, assu-

mer la haute surveillance de la navigation sur le Saint-Laurent. Montréal avait assez manifesté sa volonté, sur ce point, au départ de Tarte. Elle n'eut pas à renouveler sa sédition. Louis-Philippe Brodeur, député de Rouville et ministre du Revenu de l'Intérieur, troqua son portefeuille contre celui de la Marine et des Pêcheries. Brodeur était plus distingué que Préfontaine, mais moins bon manieur de patronage. Il fallait encore remplacer Préfontaine au siège parlementaire de Maisonneuve.

Les libéraux désignèrent le fabricant de cigares L.-O. Grothé. Mais cet industriel avait maille à partir avec les « unions » ouvrières, qu'il ne reconnaissait pas de bonne grâce. Parmi tous les syndicats de la province, l'Union des cigariers, de Montréal, jouissait de lettres de noblesse. Elle remontait à 1865, malgré deux ans d'interruption. Elle avait été la première à s'affilier au Congrès des Métiers et du Travail, à préconiser la journée de huit heures. Elle avait fondé la fête du Travail à Montréal, et lancé, avec succès, un mouvement contre les abus de l'apprentissage. C'est dire la popularité de l'Union dans l'est de Montréal et son prestige dans tous les milieux ouvriers. A la suggestion des cigariers, les syndicats décidèrent de combattre Grothé, non pas en faisant le jeu d'un conservateur, mais en lui opposant un candidat ouvrier.

Montréal avait déjà élu, depuis la Confédération, deux députés « ouvriers » : A.-T. Lépine, député fédéral de Montréal-Est, en 1888, et Joseph Béland, député provincial de Sainte-Marie, en 1890. Mais ces députés « ouvriers » avaient été, en fait, l'un conservateur et l'autre libéral, les créatures des partis. Le syndicalisme ouvrier s'est affirmé, fortifié, à Montréal, depuis 1890. Alphonse Verville, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, élu

président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada en 1904, et réélu en 1905, est le plus haut dignitaire du syndicalisme ouvrier au Canada. C'est un ancien ouvrier plombier, à la personnalité moins forte que celle d'A.-T. Lépine, mais à la mine ouverte et à la carrure solide. Il a exercé son métier pendant plusieurs années aux Etats-Unis, ce qui a peut-être assuré sa fortune en facilitant ses contacts avec les chefs américains de l'Internationale. Alphonse Verville sera le candidat ouvrier — le candidat des unions, le candidat de « l'Internationale ».

L'Internationale devait ses succès antérieurs à la *Presse*. Mais David Russell saisit l'occasion de prouver sa sincérité à Laurier. La *Presse*, devenue pour ainsi dire un organe libéral, prit parti pour Grothé. Tout en réclamant « l'honneur d'avoir donné aux travailleurs de Montréal conscience d'eux-mêmes », le grand journal conseilla de voter pour le candidat ministériel, le plus apte à distribuer « le patronage public et les améliorations qui en découlent ». Les libéraux accolèrent à Verville l'épithète de « socialiste », moins terrifiante qu'autrefois, mais encore propre à effrayer des bourgeois. En vérité, dans l'esprit de Gustave Francq et de ses amis, un candidat ouvrier était bien un candidat socialiste. Le candidat socialiste s'intitulait ouvrier comme, à d'autres époques, des candidats libéraux s'intitulaient réformistes, des candidats conservateurs s'intitulaient protectionnistes. Et les socialistes étaient moralement plus près des libéraux que des conservateurs. Mais le glaive était tiré. Les unions avisèrent. Elles sollicitèrent secrètement la neutralité bienveillante des conservateurs, avec cet argument : « Vous voulez la défaite du candidat ministériel, et vous n'êtes pas assez forts pour faire élire un candidat. Laissez-nous le champ libre. » Accordé. Pour la première fois, les syndicats ouvriers conduisirent seuls une campagne électorale. « Je serai

un député ouvrier », proclamait Verville, « ni pour Laurier ni pour Borden. »

Sans journal, les syndicats bravaient toutes les puissances organisées. Non pas seulement le gouvernement fédéral, mais l'Archevêché. L'épiscopat et les patrons, admettant le principe du syndicalisme ouvrier, repoussaient l'affiliation internationale des « unions ». D'ailleurs l'Archevêché n'ignorait pas les tendances du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal qui, sous l'inspiration de Gustave Francq, réclamait la laïcisation partielle des écoles. Les libéraux comptaient bien l'emporter sur un candidat « socialiste », privé du concours de la *Presse* et honni par l'Archevêché. Louis-Philippe Brodeur et Rodolphe Lemieux firent campagne pour Grothé, ce qui accentua le caractère de cette « lutte de classes », puisque Brodeur et Lemieux, lettrés et solennels, incarnaient la distinction bourgeoise. Brodeur ôtait son binocle d'intellectuel ; Lemieux pliait soigneusement son pardessus mastic, pour le poser sur le dos d'une chaise. Préfontaine, qui tenait des assemblées à Maisonneuve en sortant des grands hôtels, le plastron gondolé, la canne haute et le haut de forme à quarante-cinq degrés, Préfontaine s'en serait mieux tiré. Les ouvriers chahutèrent les réunions de Grothé au chant de :

« *Pas de Peg-Top, pas de Peg-Top,*
« *On a l'homme qu'il nous faut !* » [1]

Le candidat « socialiste » l'emporta par plus de 1.100 voix (23 février 1906). Des conservateurs et quelques membres de l'Emancipation avaient sûrement voté pour Verville, mais les unions ouvrières

---

1. *Peg-Top était une marque de cigare fabriquée par Grothé, et de grosse vente.*

avaient, seules, conduit la lutte ; et la victoire leur appartenait bien. Après sa campagne contre la candidature de Verville, la *Presse* annonça le résultat sous ce titre : « Les ouvriers sont victorieux. » Verville, élu, répéta : « Je serai un député ouvrier, ni pour Laurier ni pour Borden. »

C'était, en somme, la première élection « ouvrière » dans la province de Québec. Elle manifestait l'existence et la puissance de cette grande force moderne : le syndicalisme. Les mécaniciens, les électriciens, les typographes, les cigariers, les plâtriers, les débardeurs et les employés de tramways, groupés dans leurs unions sous des chefs ouvriers, échappant aux grandes influences traditionnelles, pouvaient dicter la loi dans la grande ville de Montréal — malgré la presse et les chefs politiques. C'était la contre-partie du développement industriel. Au pays de Québec, plus qu'ailleurs, la proximité des terres de colonisation rendait cet avènement saisissant. Il ne fallait pas beaucoup s'éloigner au nord de Montréal pour « s'écarter » dans la forêt. Dans la grande ville étalée le long du fleuve entre les usines de la Canada Car et les usines Angus, à la sortie des fabriques, des magasins et des bureaux, on prend d'assaut les tramways. A soixante milles au nord, à la même heure, des colons rentrent pesamment, les filets de pêche sur l'épaule, dans leur cabane de rondins.

Verville fit son entrée à la Chambre des communes, présenté par le nationaliste Armand Lavergne et par le conservateur Emile Léonard. Le président du Congrès des Métiers et du Travail montra tout de suite qu'il entendait défendre *tous* les intérêts ouvriers, en intervenant au sujet d'une grève en cours à Winnipeg. Peu après, il fut mandé comme arbitre dans un différend ouvrier aux Etats-Unis.

L'élection de Verville encouragea le mouvement syndicaliste, au double caractère international et socialiste. Comme Verville était allé aux Etats-Unis, l'Américain William Horn, organisateur général de l'Union internationale des ouvriers boulangers, vint à Montréal trancher des difficultés dans sa corporation. Les unions voulaient supprimer la concurrence entre ouvriers. Elles se fixèrent des objectifs tels que le contrat collectif et l'atelier fermé — très combattus par le patronat, aux Etats-Unis même. Des grèves éclatèrent encore, au printemps, à Montréal et dans la région. Une grève à la Dominion Textile aboutit à un relèvement général des salaires. Le 1er mai, des socialistes défilèrent dans les rues de Montréal. En passant devant l'église Notre-Dame, quelques-uns crièrent : « À bas la calotte ! »

IV

LE BILL DU DIMANCHE

Réorganisation de la Commission du port de Montréal — Le « service rapide » Liverpool-Québec — Les coulisses de l'immigration — Les projets des compagnies américaines de chemins de fer — Le « bill du dimanche » soulève une violente tempête.

Il était naturel que Montréal, ville populeuse et industrielle, fût le centre de ce mouvement. Montréal vivait de son port, encore trépidant de l'impulsion donnée par Tarte. En 1906, Brodeur réorganisa la Commission du port.

La Commission du port de Montréal, considérée comme l'un des grands corps publics du Canada, comprenait onze membres : six nommés par le gouvernement fédéral, un représentant du Corn Exchange, un représentant du Board of Trade, un représentant de la Chambre de commerce, un représentant de la Ville de Montréal, un représentant du « Shipping interest », sorte de fédération des armateurs. Malgré leur prépondérance, les commissaires nommés par le gouvernement comptaient avec les représentants des grands corps commerciaux, jaloux de leurs prérogatives. Le Board of Trade, en particulier, s'arrogeait

un droit de regard sur le fonctionnement de la Commission du port. Et les deux réseaux ne restaient pas indifférents. Depuis longtemps, la *Presse* demandait la régie directe du port de Montréal par l'Etat fédéral. C'était aussi le désir de Tarte, qui avait éprouvé la résistance de la Commission du port. Des désaccords entre les représentants du gouvernement et les représentants des corps commerciaux entravent ou retardent les grandes mesures, disait Tarte ; les intérêts suscitent des campagnes de presse ; si nous contrôlions la Commission, nous prendrions les grandes mesures, et les intérêts, devant le fait accompli, ne bougeraient pas. Le projet de Tarte fut réalisé, non par lui, ni par Préfontaine son successeur immédiat, mais par Brodeur. Le projet revenait à l'organisation primitive de la Commission du port : trois commissaires au lieu de onze, et tous les trois nommés par le gouvernement. On fournit ce prétexte : les onze commissaires actuels sont des hommes d'affaires, très occupés par ailleurs ; les trois commissaires futurs, bien rémunérés — $7.000 par an pour le président et $5.000 pour les deux autres — consacreront tout leur temps à leurs fonctions. Enfin le gouvernement s'engageait à choisir les commissaires, non pour leurs affiliations politiques, mais pour leur compétence. Entre les lignes, on promettait aux « intérêts » de les consulter. Le Board of Trade et la Chambre de commerce approuvèrent le projet ainsi présenté. La *Presse* aussi — au moment où David Russell et Treffié Berthiaume rivalisaient d'obséquiosité auprès de Laurier. Les réseaux, les armateurs, le Board of Trade et la Chambre de commerce offraient leur collaboration à l'Etat, dans l'intérêt du port de Montréal. La Montreal Warehousing Company, filiale du Grand-Tronç, construisit un élévateur à la Pointe-du-Moulin-à-Vent. Brodeur l'inaugura. Le ministre félicita les entreprises privées de leur esprit d'initiative, et reprit l'engagement de ses prédécesseurs :

« Le gouvernement fera sa part, en assurant à la navigation un chenal de trente pieds, qui permettra aux navires du plus fort tonnage de remonter jusqu'à Montréal. »

Promesse d'actualité. Le Pacifique-Canadien assurait enfin, entre Liverpool et le Canada, le fameux « service rapide », réclamé depuis tant d'années. Les chantiers anglais livraient à la puissante compagnie deux paquebots modernes, l'*Empress of Britain* et l'*Empress of Ireland,* de trop fort tonnage pour remonter le Saint-Laurent jusqu'à Montréal. Les « Empresses » s'arrêteraient à Québec, terminus du « service rapide ».

Enthousiasme à Québec ! Les amateurs de voyages rapides et confortables s'embarqueraient désormais, non plus à New-York, mais à Québec. Les touristes européens descendraient, non plus à New-York, mais à Québec. La vieille capitale entrevit le jour où, tête de ligne à la fois du Transcontinental et de la grande navigation océanique, elle deviendrait à coup sûr le premier port du Canada. La presse québécoise feignit de s'apitoyer sur le sort de Montréal. Le *Soleil* écrivit :

« Montréal est une grande ville, nous l'admettons, mais le chenal qui y conduit n'est, en fin de compte, qu'un chemin artificiel creusé dans la vase et à travers les cailloux. »

L'arrivée de l'*Empress of Britain* à Québec, le 12 mai, resterait mémorable. Le *Soleil* célébra cette nouvelle réussite de Laurier, ce nouveau bienfait du régime libéral. *L'Evénement,* aussi enthousiaste, refusa d'attribuer ce succès à Laurier et au parti libéral. On offrit un banquet à sir Thomas Shaughnessy, président du Pacifique-Canadien, le 19 mai. Au banquet, présidé par Georges-Elie Amyot, grand industriel et président de la Chambre de commerce, participèrent Fitzpatrick et Brodeur, ministres fédéraux ; Lemieux,

solliciteur général ; Turgeon, membre du cabinet provincial ; Parent, ancien premier ministre ; Borden, chef de l'opposition fédérale ; force députés et sénateurs, et tous les hommes politiques, les industriels et les commerçants de Québec. Sir Thomas Shaughnessy déchaîna les applaudissements en vantant le port de Québec. D'après le *Soleil,* les députés venus de l'Ouest pour la circonstance, sur l'invitation du Pacifique-Canadien, concédaient à Québec le rang de port national.

Mais la promesse du ministre à Montréal : « Le gouvernement fera sa part en assurant à la navigation un chenal de trente pieds, qui permettra aux navires du plus fort tonnage de remonter jusqu'à Montréal ? » Le mécontentement fut vif à Montréal. A quoi bon l'élévateur du Grand-Tronc, la réorganisation de la Commission du port ? Le Dominion perçoit à Montréal le tiers de toutes ses recettes douanières. Le gouvernement l'oublie-t-il ? Le mécontentement fut si vif qu'on parla, dans certains milieux, d'autonomie, de séparatisme, de formation d'une « province de Montréal ». La *Presse* s'éleva contre un tel projet, susceptible de diviser, et partant d'amoindrir, les forces des Canadiens français [1]. Dansereau tournait en maître de pareils articles. Mais la sédition montréalaise était dangereuse ; Gouin en avertit Laurier. Le 18 juin, dans un banquet, Brodeur renouvela, en présence de Gouin, la promesse de rendre le port de Montréal accessible à tous les navires.

* * *

Montréal et Québec se disputaient ainsi le trafic de l'Ouest. Ces deux ports ne concevaient leur prospérité future qu'en fonction du trafic de l'Ouest.

---

1. *En éditorial, le 9 juin.*

D'année en année plus peuplé, plus riche, plus commerçant, l'Ouest se développait, avec le concours de l'Etat fédéral et sous les soins des grandes puissances ferroviaires et financières siégeant dans l'Est — à Toronto et surtout à Montréal. Laurier, maître de la politique générale, laissait carte blanche à chacun de ses ministres pour la gestion de leur département. L'immigration destinée à peupler l'Ouest relevait du ministre de l'Intérieur — jusqu'à ces derniers temps, par conséquent, de Clifford Sifton.

Or le système d'immigration mis sur pied par Sifton — et par lord Strathcona — était simple : battre la grosse caisse en Grande-Bretagne, en Europe centrale et orientale ; attirer le plus possible de clients éventuels pour le Pacifique-Canadien. En 1904, Sifton avait fait signer à ses collègues un arrêté ministériel accordant à la North Atlantic Trading Company la somme de cinq dollars par immigrant de l'Europe centrale ou orientale.

Les syndicats ouvriers, de Halifax à Toronto, protestaient contre l'immigration d'une main-d'œuvre spécialisée, apte à concurrencer les artisans canadiens. Ils envoyaient chaque année des pétitions [1]. Mais Sifton et ses recruteurs n'opéraient guère de tri. Des magistrats anglais offraient à certains justiciables le choix entre la prison et le départ pour le Canada. L'immigration, moyen de développer l'Ouest, faisait aussi contrepoids à la forte natalité canadienne-française. L'avantage indirect était de réduire, dans l'ensemble du Canada, l'importance proportionnelle de la province de Québec et des Canadiens français. Des Ukrainiens, des Doukhobors, se rendaient jusqu'aux plaines de l'Ouest ; des Juifs s'arrêtaient à Montréal

---

1. *Journaux de la Chambre des communes, pour les années précédant 1906.*

ou à Toronto. L'article 4 de la loi d'immigration autorisait le ministre à exempter certains immigrants des conditions légales, sur permis spécial. Sifton, puis Oliver en usèrent, le plus souvent en faveur d'immigrants juifs, sur démarches des grandes associations israélites internationales. Les successeurs conservateurs de Sifton et d'Oliver suivront cet exemple. Des agents des Rothschild assument la protection des émigrants juifs, dans toutes les capitales européennes ; et dans les périodes mêmes où l'immigration est théoriquement suspendue, il n'arrive point de bateau d'où ne débarque, à Québec ou à Saint-Jean selon la saison, des grappes de nomades en quête de la Terre promise. En 1906, déjà, les Juifs, occupant solidement la rue Craig et ses abords, formaient dans Montréal une colonie remuante, ambitieuse, naturellement étrangère à l'idéal et au patriotisme des Canadiens français. Un certain nombre comptaient parmi les électeurs de Godfroy Langlois. Trois mille enfants juifs fréquentaient les écoles protestantes de la ville, contre trois cents, douze ans plus tôt.

Or, l'opposition fédérale, battue à plate couture dans les grands débats législatifs, battue indirectement aux élections de la Saskatchewan et de l'Alberta, cherchait à ébranler le gouvernement Laurier à coups de scandales — comme avaient fait jadis les libéraux à l'égard de John Macdonald. Laurier lui-même n'était jamais soupçonné. Mais Foster finit par mettre au jour les faiblesses de l'ex-ministre de l'Intérieur.

Il faut dire que Sifton, qui avait froissé les « patriotes » canadiens-français en empêchant Laurier d'accorder justice aux minorités du Nord-Ouest, avait déçu les orangistes, aile marchante de l'opposition, en se ralliant au bill modifié. Sifton avait peut-être espéré, en démissionnant, échapper à l'orage. Nous avons dit que le gouvernement fédéral, sur l'initiative

de Sifton, accordait cinq dollars par immigrant à la North Atlantic Trading Company. Cette compagnie, formée pour encourager l'immigration au Canada, ne livrait pas les noms de ses actionnaires ni de ses employés. C'est, disait-on, pour éviter des sanctions, car l'Allemagne et d'autres pays interdisent la propagande pour l'émigration. En fait, la North Atlantic, organisation fantôme, montée par le sous-ministre de l'Intérieur, sans doute avec la complicité de Sifton, bornait son activité à encaisser les cinq dollars par tête d'immigrant. Avec l'impulsion donnée par Sifton à l'immigration, cela formait, à la fin de l'année, une jolie cagnotte [1].

Foster porta vigoureusement ses accusations. Le débat ainsi provoqué découvrit les coulisses de l'immigration. Le Congrès des Métiers et du Travail, réuni sous la présidence de Verville, vota des ordres du jour énergiques contre toute immigration de spécialistes. Des Canadiens français s'alarmèrent des manœuvres dirigées contre leur province, contre leur race. Non pas, certes, les chefs officiels. Optimistes par position, partisans du « pas d'histoire », les chefs officiels estiment que la minorité française, et non pas la majorité anglaise, doit prouver dix fois sa tolérance. Les protestations contre le caractère spécifique de l'immigration émanent de patriotes isolés ou de petits groupes d'opposants. Nous en avons relevé, dès 1889, sous la plume d'Arthur Buies [2]. A plusieurs reprises, au cours des dernières années, *L'Evénement*, inspiré par Philippe Landry et Thomas Chapais, avait

---

1. John W. Dafoe, biographe et ami de Sifton, absout entièrement son héros dans cette affaire, mais sans nous convaincre.

2. Dans sa brochure sur l'Outaouais supérieur. Passage cité dans notre Histoire de la Province de Québec, Vol VI.

dénoncé l'intention des Sifton et des Strathcona : « noyer les Canadiens français ». Un jeune rédacteur du *Canada*, Jules Fournier, reprit cette accusation dans le *Nationaliste*, sous le pseudonyme de Pierre Beaudry. Aux Communes, Bourassa saisit la question dans toute son ampleur, critiqua tout le système qui introduisait au Canada les éléments les plus hétéroclites. Le gouvernement, dit-il, se soucie peu des Français ou des Belges, alors qu'il attire en masse les Juifs de Pologne et de Russie. On altère ainsi le caractère national et moral de la population canadienne. Et ce peuplement de l'Ouest par des groupes hétérogènes est d'autant plus dangereux que notre pays est une absurdité géographique. Bourassa pronostiquait une rupture entre l'Est et l'Ouest, analysait la stratification des races, désignait les plans de clivage :

« *L'Est et l'Ouest du Canada sont séparés par une barrière naturelle qui n'existe pas aux Etats-Unis... Notre unité nationale serait bien moins en danger s'il y avait dans le Nord-Ouest plus de Canadiens français et de catholiques, et même d'écoles confessionnelles, et moins de ces milliers d'étrangers n'ayant contribué en rien à l'édification de ce pays, n'ayant fait pour la cause de l'unité nationale, aucun sacrifice, et qui, si jamais nous avions à traverser quelque redoutable épreuve, ne s'y associeraient pas...* »

Le député de Labelle exprimait bien l'inquiétude, nette ou confuse, des Canadiens français devant le flot des étrangers, agités ou placides, nets ou pouilleux, illettrés ou polyglottes — peut-être la majorité, peut-être les maîtres de demain, dans le pays. Il termina en avertissant le gouvernement libéral : Les Sifton et autres personnages aux procédés louches causeront votre perte, comme leurs semblables ont causé la perte des gouvernements conservateurs.

Comme par hasard, Sifton était loin de la Chambre, en voyage aux Bermudes. Laurier, qui connaissait les ressources de Sifton, gardait le contact avec lui, et comptait le ramener au bercail, une fois l'orage dissipé. Le premier ministre annula le contrat de la North Atlantic Trading, mais il défendit son ancien et peut-être futur collègue, et le fit défendre par la presse à ses ordres. Le *Soleil* feignit la surprise : un homme de l'intelligence de M. Bourassa devrait comprendre et approuver la largeur de vues du gouvernement qui assure, par l'immigration, le peuplement de l'Ouest et la grandeur de tout le pays. Le *Canada,* pour défendre Sifton, attaqua violemment Foster, son principal accusateur. George Eulas Foster était un homme de valeur et de mérite. Avec tant soit peu de chance, il serait devenu chef de son parti et, plus tard, premier ministre du Canada. Et certes, ce fils de pasteur, venu à la politique par la prédication de la tempérance, cet impérialiste à l'entière dévotion de Chamberlain, était un des hommes les moins faits pour comprendre les Canadiens français et pour être compris d'eux. Le *Canada,* dirigé par Godfroy Langlois et défendant Sifton, reprocha violemment à Foster son animosité contre la religion catholique et contre la race canadienne-française. La *Presse* inséra des articles du même ton.

Laurier donnant ainsi les mots d'ordre, maintenant ainsi la discipline, un « vote de parti » rejeta la motion Foster, par 115 voix contre 61. Bourassa et Verville se joignirent seuls à l'opposition conservatrice. Encore Bourassa et Verville se plaçaient-ils aux points de vue différents de la formation nationale et de la concurrence ouvrière.

Ce vote réglait l'affaire. A demi rassuré, Sifton revint à son siège, se défendre. Cependant Foster ruminait les articles du *Canada* et de la *Presse,* s'en

faisait traduire et commenter le sens. Le 29 mai, à l'ouverture de la séance, il se leva pour une déclaration personnelle, et, de son ton le plus pénétré :

« *Depuis mon discours sur la question de la North Atlantic Trading Company, on a pu remarquer, tant dans la Chambre que dans les journaux, une forte tendance non seulement à critiquer, mais à défigurer le sens de mes remarques sur cette question, et à représenter sous un faux jour certains actes de ma vie publique et de ma vie privée. Les journaux anglais se sont largement prévalus de ce privilège. Ils m'ont prodigué les épithètes et les gros mots, et ont proféré toutes sortes d'accusations et d'insinuations, mais sous ce rapport la palme est restée à deux journaux français de la province de Québec, dont la perfidie, la grossièreté et la fausseté ne peuvent être surpassées...*

« *La « Presse » du 26 courant publie un article intitulé « Le Parlement fédéral » et signé « Blaise », ce qui est, me dit-on, le pseudonyme d'un jeune homme du nom de Cinq-Mars attaché à ce journal...* »

Foster lut l'article, assez violent, il est vrai, mais pas plus que beaucoup d'autres à la même époque — pas plus que nombre d'articles publiés dans la presse de langue anglaise à l'égard des Canadiens français. Et d'ajouter :

« *Un autre journal français, « Le Canada », ne le cède guère à la « Presse ». Depuis mon discours sur l'affaire de la North Atlantic Trading, c'est « Le Canada » qui a été chargé de mener contre moi dans le pays la campagne entreprise ici par certains membres de la droite.* »

Or Foster s'étonne, et s'indigne, qu'on puisse le représenter en ennemi des catholiques et des Canadiens français. Une pareille calomnie mérite un châtiment et même une procédure d'exception. Foster demande la comparution du journaliste à la barre de la Chambre. Monk l'approuve. Laurier réplique en

lisant un article de *L'Evénement*, intitulé « Sir Wilfrid Laurier » et daté du 1er mars. Le premier ministre s'y trouve, tout comme Foster dans la *Presse* et dans le *Canada*, représenté en ennemi des catholiques et des Canadiens français :

« *Français, il a refusé d'accorder à ses compatriotes du Nord-Ouest l'usage de leur langue qu'ils avaient, en partie du moins, avant la législation meurtrière de la dernière session.*

« *Français, il refuse de donner à l'élément français sa représentation proportionnelle au Sénat.*

« *Français, il nomme trois ministres anglais au Sénat et refuse obstinément de prendre un sénateur français dans son cabinet.*

« *Catholique, il a refusé le concours de sir Charles Tupper pour réparer l'injustice commise par ses amis du Manitoba, dans la législation scolaire de cette province.*

« *Catholique, il a méconnu le jugement du Conseil Privé et l'ordre de la Reine reconnaissant les droits des catholiques du Manitoba à leurs écoles séparées.*

« *Catholique, il a mis de côté, pendant la dernière session, un projet de loi préparé par M. Fitzpatrick, pour accepter les amendements proposés par MM. Sifton et Fielding, amendements qui consacraient la spoliation des droits des catholiques du Nord-Ouest.*

« *Français et catholique, sir Wilfrid ?*

« *Soyons sérieux.*

« *Il a trop besoin, pour se maintenir au pouvoir, de faire patte de velours aux Anglais et aux protestants.*

« *Qu'importe, après tout, que sa griffe déchire ses compatriotes et ses coreligionnaires.*

« *Tout ce qu'il demande, c'est d'être soutenu dans cette trahison par des hommes qui peuvent tout sacrifier aux jouissances du pouvoir...*

L'auteur de cet article n'était pas un jeune journaliste, mais un membre du Parlement fédéral, le sénateur Landry ; et Laurier, qui le savait, le laissa entendre. A son tour, Borden lut un article du *Soleil*, du 31 mai, le représentant comme un orangiste, en

proie à des préjugés invincibles contre la province de Québec et la religion catholique. Sproule, grand maître orangiste, aux manières enveloppantes, exprima sa surprise, avec candeur : On nous accuse de détester les Canadiens français et les catholiques...

Armand Lavergne : — C'est vrai ! C'est vrai !

Mais Fielding approuva la motion de Foster, et Laurier n'osa la combattre. Sommé dans les règles, Ernest Cinq-Mars parut à la barre de la Chambre, le 7 juin. Cette procédure insolite — sans précédent et qui ne s'est pas renouvelée, aux Communes d'Ottawa — suscita la plus vive curiosité. Cinq-Mars était un grand jeune homme en redingote, la taille bien prise, et nullement intimidé. Il empoigne la barre de la main droite, et de la main gauche tient son haut de forme contre l'avant-bras replié. Aux dames qui garnissent les galeries, il apparaît élégant et calme. Interrogé, il demande à consulter un avocat et à préparer sa défense. A huitaine.

A huitaine, Cinq-Mars se justifia en lisant des extraits de discours et d'articles de Foster, prononcés ou écrits pendant la crise du bill d'Autonomie, et très hostiles aux Canadiens français et à la religion catholique. Un débat confus s'ensuivit. Censuré, admonesté, le jeune journaliste n'en gardait pas moins un petit air victorieux. Il s'en retourna auréolé à la galerie de la presse. Ces incidents estompaient l'affaire Sifton.

* * *

Les projets des grandes compagnies ferroviaires américaines, mis à jour à la suite de plusieurs incidents, confirmèrent les avertissements de Bourassa.

Une loi de 1905 avait ordonné la vente, par la Cour de l'Echiquier, des trois chemins de fer desservant Sorel : le chemin de fer des Comtés unis.

le chemin de fer de la Vallée est du Richelieu, et le chemin de fer de la Rive sud. Le Pacifique-Canadien, le Grand-Tronc ou le New-York Central les achèteraient bien, mais pour une bouchée de pain, et les banques n'y retrouveraient pas leurs créances. La Banque de Saint-Hyacinthe, la plus lourdement engagée, envoie une soumission. Mystérieusement informé du montant, un groupe rival, opérant pour le compte du Grand-Tronc, envoie une soumission à peine plus élevée. F.-L. Béique, avocat de la Banque de Saint-Hyacinthe, en est averti, mais trop tard pour prévenir la banque. Il prend sur lui de faire une soumission encore un peu plus élevée, à son nom, et l'envoie porter au greffier de la Cour de l'Echiquier, à Ottawa, en toute dernière heure.

Le juge Burbridge tient la séance, ouvre les soumissions, entend les intéressés. Béique va devenir propriétaire de trois lignes de chemins de fer. Mais l'honorable Raymond Préfontaine, ministre de la Marine, vient déclarer devant Son Honneur : « Il est dans l'intérêt du Canada que la vente des trois lignes soit faite séparément. » L'avocat Geoffrion, représentant le très honorable sir Wilfrid Laurier, premier ministre et ministre des Chemins de fer par intérim, se lève aussitôt : « Il est dans l'intérêt du Canada que la vente des trois lignes soit faite en bloc. »

Averti des projets d'entremetteurs politiques, agents du Grand-Tronc et du New-York Central, Béique avait prévu le coup et prévenu Laurier. Car Laurier, qui concilie les inconciliables, utilise, certes, le populaire Préfontaine, mais apprécie le sage Béique. Banques ; chemins de fer ; assurances ; régime des sociétés en nom collectif ; législation ouvrière ; il ne passe presque plus une loi importante au Sénat, et souvent aux Communes, et parfois à la Législative,

sans l'estampille de Béique. Et voilà bien Frédéric-Liguori Béique, sénateur de la Puissance du Canada, propriétaire de trois chemins de fer. Il constitue, avec quatre autres administrateurs (Rodolphe Lemieux ; George F. Hartt, de Montréal ; David Wilcox, de New-York ; et Abel J. Culver, de New-York), la Quebec, Montreal and Southern Railway Company, dont l' « incorporation » est sanctionnée avec les lois de 1906.

Béique comptait rétrocéder ses droits, sans bénéfice, à la Banque de Saint-Hyacinthe. Mais celle-ci s'effraya. Elle voulait surtout trouver une compagnie solvable, prête à payer le prix, à racheter les créances. Or une solide compagnie américaine, la Delaware and Hudson, propriétaire de charbonnages aux Etats-Unis, désirait écouler son charbon au Canada sans passer par les fourches caudines du Grand-Tronc. Béique s'abouche avec la Delaware and Hudson et lui rétrocède ses droits, moyennant une commission honorable. L'incident est d'importance. La Delaware and Hudson outillera sérieusement son petit réseau québécois, sous le nom de Quebec, Montreal and Southern Railway. En poussant d'une part jusqu'à Montréal, d'autre part jusqu'à Lévis — jusqu'à Québec, avec la construction prochaine du pont — elle réaliserait le fameux chemin de fer de la rive sud, qui permettrait peut-être à Sorel de jouer, sur la rive sud, un rôle comparable à celui de Trois-Rivières sur la rive nord. Mais le Pacifique-Canadien ne tient pas à hâter l'éclosion de cette voie rivale. Et le Grand-Tronc, maître du pont Victoria, refusera le droit de passage — c'est-à-dire l'accès à Montréal. La compagnie américaine entame une lutte sourde [1].

---

1. Qui se terminera un quart de siècle plus tard, par la cession du Quebec, Montreal and Southern aux chemins de fer Nationaux du Canada.

Outre le Pacifique-Canadien et le Grand-Tronc, quelques personnes s'inquiétèrent de cette pénétration d'une compagnie américaine. Mais la mise à jour des projets du groupe Hill eut un retentissement beaucoup plus considérable.

James Jerome Hill, associé de Donald Smith, de George Stephen et de R.-B. Angus dans la construction du Pacifique-Canadien — cette école de géants — avait vendu ses intérêts canadiens en 1883, pour se consacrer au Saint-Paul, Minneapolis and Manitoba Railroad, devenu le principal tronçon d'un réseau, le Great Northern Railroad. James J. Hill, président du Great Northern, prenait figure de chef d'un groupe ferroviaire et financier possédant des moulins, des entrepôts, des élévateurs à grain, et même une flotte sur le Pacifique. Le groupe Hill constituait une puissance, dans l'Ouest américain. Or, voici que James Hill projette de construire un réseau d'embranchements dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Ces embranchements se souderaient au Great Northern qui longe, aux Etats-Unis, la frontière canadienne, pour aboutir à Duluth, sur le Lac Supérieur. Il pourrait s'ensuivre, étant donné la puissance et les ramifications des intérêts Hill, une annexion économique de l'Ouest canadien, prélude de l'annexion politique. Il s'ensuivrait, en tous cas, la déviation du trafic de l'Ouest, par Duluth, vers les ports américains, c'est-à-dire la ruine des espérances des ports canadiens : Montréal, Québec, Saint-Jean et Halifax. Dans l'autre sens, le Great Northern et le réseau Hill apporteraient à l'Ouest canadien les produits des usines américaines, au lieu des produits manufacturés de l'Est canadien. Double et grave perte pour les provinces de l'Est, pour la province de Québec en particulier.

La population de l'Ouest — neuve, hétéroclite et sans patriotisme — était indifférente à la direction prise par son commerce, Duluth, Portland, Montréal ou Québec, pourvu que l'écoulement du blé fût assuré. Elle ne demandait qu'à multiplier les voies ferrées. Le pavillon importait peu aux immigrants attirés par Sifton. Hostiles au monopole du Pacifique-Canadien, les provinces de l'Ouest avaient favorisé les entreprises de Mackenzie et Mann. Elles souhaitaient depuis longtemps, depuis toujours, des communications ferroviaires avec les centres américains. Les députés de l'Ouest appuyèrent les demandes de charte présentées par le groupe Hill. Bourassa venait d'avertir : « L'Est et l'Ouest du Canada sont séparés par une barrière naturelle qui n'existe pas aux Etats-Unis... Notre unité nationale serait bien moins en danger s'il y avait dans le Nord-Ouest plus de Canadiens français et de catholiques, et même d'écoles confessionnelles, et moins de ces milliers d'étrangers n'ayant contribué en rien à l'édification de ce pays, n'ayant fait pour la cause de l'unité nationale aucun sacrifice, et qui, si jamais nous avions à traverser quelque redoutable épreuve, ne s'y associeraient pas... »

Mais le Pacifique-Canadien, les banques, les industries et les ports de l'Est avaient besoin de l'Ouest, du marché de l'Ouest. Ces puissances entrevirent, sinon la ruine, au moins un déficit. Les cotonnades américaines, les chaussures américaines, élimineront, sur le marché de l'Ouest, les cotonnades de la Dominion Textile, les chaussures de nos usines. Les ports de Montréal et de Québec, leurs entrepôts vides, ne se disputeront plus longtemps le terminus du service rapide... On sait combien la finance et l'industrie, à la fois plus centralisées et plus ramifiées d'année en année, exerçaient déjà, en 1906, d'influence sur le monde de la politique et sur le monde de la presse. Rappelons le seul exemple de sir George Drummond,

vice-président de la Banque de Montréal, ex-président du Board of Trade, administrateur de plusieurs grandes compagnies, et sénateur. Ou celui de Robert Mackay, administrateur de la Shawinigan et de la Dominion Textile, président de la Compagnie de publication du *Herald,* également sénateur. Les chefs de la finance et les chefs de l'opinion déclenchèrent une campagne, d'ailleurs conforme au sentiment public. Comme on avait combattu les projets du groupe Webb en 1902, on combattit les projets du groupe Hill en 1906. La *Patrie* de Montréal et le *Soleil* de Québec élevèrent la voix le même jour. Tarte résuma clairement le double danger, politique et économique :

« *La domination de l'influence américaine dans l'Ouest ne peut manquer de créer des embarras politiques dans l'avenir, et de causer d'incalculables torts au commerce et à l'industrie du Canada...*

« *Tout ce que M. Hill détournera de l'Ouest ne passera pas par le sol canadien, par la route du Saint-Laurent.*

« *Et tout ce qu'il importera des Etats-Unis dans l'Ouest canadien ne viendra pas de nos centres industriels...* »

Les vieilles provinces rappelèrent les sacrifices consentis pour le peuplement et le développement de l'Ouest. Les impôts des Québécois et des Montréalais ont payé les primes versées à la North Atlantic Trading ! Et voilà qui confère des droits. Montréal et Québec, aux prises dans une continuelle rivalité, savent élargir leur vision et faire trêve pour défendre les grands intérêts communs, les grands intérêts d'avenir.

* * *

Mais un projet d'apparence secondaire détourna l'attention.

On n'a pas oublié les sectes puritaines des provinces Maritimes et de l'Ontario qui prétendaient

régénérer leurs semblables à coups de lois pénales. Elles ont arraché à Laurier le plébiscite sur la prohibition, en 1898, et manqué de peu leur objectif. Depuis, elles n'ont pas cessé de réclamer tantôt la fermeture des spectacles, tantôt la suppression des courses, tantôt la répression de l'adultère par le bagne, sinon par la potence. Peu nombreux, mais ardents, ces puritains entraînent leurs églises, menacent leurs députés, font réfléchir les gouvernants. En 1906, ils se fixent de nouveau un grand objectif : l'observance du dimanche. La Lord's Day Alliance réclame une loi prohibant tout travail, tout commerce, tout divertissement, toute activité le dimanche. Ce jour sera obligatoirement réservé à la prière (ou à la consommation solitaire du whisky). A Toronto, la Lord's Day Alliance gagne à sa cause la famille Jaffray, propriétaire du *Globe*. A Montréal, Mgr Bruchési approuve un principe conforme à la règle catholique du repos dominical. A Ottawa, le ministre de la Justice, Charles Fitzpatrick, catholique dévot et principal destinataire des innombrables requêtes, cède facilement. En principe, la question ressort de la juridiction provinciale. Mais quelle province oserait — ou pourrait — empêcher le Pacifique-Canadien, le Grand-Tronc, voire la Dominion Textile, la Shawinigan ou la Montreal Light, Heat and Power, de faire travailler leurs ouvriers le dimanche ? Pour contraindre les grandes compagnies à l'obéissance, la Lord's Day Alliance s'adresse au pouvoir fédéral. Laurier, à qui la requête ne plaît guère, ne recommencera pas — sans Tarte ! — la périlleuse expérience du plébiscite. Fitzpatrick prépare un bill exauçant, dans l'ensemble, le Rev. J. G. Shearer, secrétaire général de l'Alliance, et ses ligueurs. Mgr Bruchési écrit au ministre (23 mars) une lettre, communiquée à la presse, approuvant le bill « dans son principe et dans la plupart de ses dispositions. » L'archevêque de Montréal se plaint surtout des excursions domi-

nicales « organisées dans un but de lucre et d'amusement », et qui fournissent l'occasion « de désordres et d'abus déplorables ».

Car il ne s'agissait pas seulement d'arrêter le travail des usines, mais aussi les divertissements dominicaux. Ernest Ouimet, l'opérateur qui projetait des « photographies animées », en intermède des vaudevilles, au parc Sohmer, venait d'ouvrir le premier cinéma montréalais : le Ouimétoscope, installé dans la salle Poiré, rue Sainte-Catherine, à l'angle de la rue Montcalm. Ouimet y déroulait des films américains et, de préférence, les films français de la maison Pathé. « L'arroseur arrosé » faisait la joie des familles. Mais Mgr Bruchési, méfiant devant cette nouveauté, voulait au moins la fermeture du Ouimétoscope le dimanche. Et le bill de la Lord's Day Alliance eût obtenu ce résultat. Fermés le Ouimétoscope, les allées de quilles ! Fermées les buvettes et les salles de danse ! L'interdiction gênerait cent variétés de petits commerces. Et surtout, malgré la lettre de Mgr Bruchési, cette mesure, réclamée par le clergé protestant, procède bien de l'esprit puritain, si contraire à l'esprit bon enfant de Québec. La loi apposerait une empreinte étrangère sur le visage de Québec. Les pasteurs méthodistes de la Lord's Day Alliance sont les correspondants habituels de Robert Sellar, les initiateurs de la « Ligue des Droits Egaux », puis de la « Protestant Protective Association ». Ceux qui ont arraché à Laurier le plébiscite sur la prohibition, et vitupéré Québec après leur échec. Ceux qui ont applaudi Sifton et contesté les droits scolaires de la minorité catholique et française de l'Ouest. Ceux qui s'écrient dans leurs temples et écrivent dans leurs journaux : Honte à Québec ! L'opinion se monta. Selon le rythme habituel, Québec s'opposa plus vivement au projet à mesure qu'Ontario le réclama plus vivement, et vice versa.

Cependant, le ministre de la Justice présentait un bill officiel ! Aux Communes, en juin, Bourassa prit la tête de l'opposition. Heureux de saisir une revanche sur les sectes protestantes, il dénonçait encore l'ingérence du fédéral dans le domaine de la vie civile et domestique, réservé aux provinces. Ingérence particulièrement dangereuse pour la province de Québec, qui tient à sauvegarder ses traits particuliers, ses traditions propres. Tarte soutint Bourassa, dans la *Patrie*. Asselin, esprit brillant et sans mesure, adopta le même parti, dans le *Nationaliste*, avec une violence extrême. Les zélateurs de la Lord's Day Alliance ne furent pas en reste de véhémence. On atteignit le même degré de passion que dans les grandes querelles de race ou de religion. La *Patrie* écrivit :

« *L'application de la loi est simplement irréalisable ici. Si les influences qui ont prévalu pour la faire présenter sont assez considérables pour la faire adopter, nous prédisons que le gouvernement sera obligé de la rappeler.* »

Les grandes compagnies, si longues à reconnaître le syndicalisme ouvrier, n'admettaient pas ce genre de législation — cette intervention de l'Etat dans leur régie interne. La lutte contre les projets de la Lord's Day Alliance, comme la lutte contre les projets du groupe Hill, réalisa l'unanimité des industriels, de la presse et du peuple. Les industriels n'eurent même pas à se démasquer. Bonne affaire pour plus d'un patron de langue anglaise, digne presbytérien ou pieux méthodiste, qui put éviter de contrarier ouvertement son pasteur. Les ouvriers et les petits commerçants de Montréal formèrent le noyau de l'opposition au bill du dimanche. Ils comptaient sur Bourassa et Lavergne, sur le député ouvrier Verville, et sur trois députés libéraux représentant des divisions ouvrières : Gervais, Piché et Rivet. Ces trois derniers, et surtout Gervais et Piché, représentant les quartiers contigus de Saint-Jacques et de Sainte-Marie, formaient équipe.

Un différend personnel séparait cependant Honoré Gervais, circonspect, soupçonneux, et Camille Piché, volontiers mystificateur. Les deux trottoirs de la rue Visitation, appartenant l'un au quartier Saint-Jacques et l'autre au quartier Sainte-Marie, se disputaient un futur bureau de poste. Sur la foi de mauvais plaisants, Gervais attribua des procédés mystérieux — et déloyaux — à son collègue, pour emporter la décision. Or Gervais et Piché se rencontrèrent dans un ascenseur du Parlement. — « Qu'allons-nous faire au sujet du bill du dimanche ? » demande Piché. Et Gervais de répondre : « Ote ton masque, j'ôterai le mien. » Mais le malentendu s'éclaircit. En répondant aux désirs de leurs électeurs, Gervais, Piché et Rivet, libéraux avancés, partisans d'une « réforme » de l'enseignement, combattraient « l'intolérance religieuse », catholique ou protestante. Ils renforcèrent Bourassa, Lavergne et Verville, déjà lancés dans la bagarre. Les conservateurs furent tentés de se joindre à ce petit groupe pour faire échec à une mesure ministérielle, mais leurs forces réunies n'eussent pas équilibré la majorité ; et les conservateurs ontariens, représentant des comtés où sévissait la Lord's Day Alliance, n'osèrent opérer cette manœuvre, même en la colorant d'un prétexte.

Bourassa, très violent, cingla le gouvernement soumis à l'intimidation du pasteur Shearer, et capitulant devant une poignée d'agitateurs. Laurier tira le plus habile parti de ces attaques. « L'année dernière, dit-il, le cri était Sbaretti ; cette année, c'est Shearer. » Il reprenait ainsi son attitude favorite de modéré entre des extrémistes. Mais la montée de l'opinion canadienne-française l'inquiétait ; il engagea Gervais, Piché et Rivet à trouver quelque compromis.

La Ligue Nationaliste était partie en guerre dès la première heure. Elle organisa une assemblée en plein

air, au Champ de Mars, pour le 29 juin. Elle invitait Bourassa, Lavergne, Verville, les députés de Montréal et quelques autres. En théorie, toutes les opinions pourraient s'exprimer à l'assemblée, convoquée pour connaître le sentiment public. En fait, le sentiment public n'était pas douteux, et les pancartes : « A bas l'hypocrisie ! » « Vive la liberté ! » indiquaient l'esprit des organisateurs de l'assemblée.

Une petite foule de quatre à cinq cents personnes s'entassa sur l'immense estrade dressée pour les orateurs. On distinguait Bourassa, Lavergne, Verville, Rivet, Bruneau, député de Richelieu, le protonotaire Dominique Monet, Gustave Francq, vice-président du Conseil des Métiers et du Travail, des journalistes, des commerçants, des présidents et secrétaires d'associations, des chefs ouvriers. Autour de ce noyau s'agglomérèrent dix mille personnes — des petites gens qui défendaient leurs habitudes, leurs plaisirs dominicaux, avec, reconnaissables dans la cohue, des syndiqués en corps et des bandes d'étudiants. Malgré le temps maussade, on sentait la masse prête à réagir.

Le chef ouvrier Achille Latreille ouvre l'assemblée, en se déclarant contre le bill, entrave aux coutumes des Canadiens français. Puis il cède la parole à M. Rivet, député d'Hochelaga. Et Rivet relate ce qui s'est passé le matin même, aux Communes, en l'absence de M. Bourassa, parti pour Montréal : notre collègue Camille Piché a présenté un amendement permettant aux législatures provinciales de décréter des exceptions. Le premier ministre accepte cet amendement. Dans ces conditions, la province de Québec peut souscrire au principe du bill, tout en sauvegardant, par ces exceptions, les intérêts légitimes. Rivet et ses collègues de Montréal, Gervais et Piché, approuvent le bill ainsi modifié et admirent de plus belle la sagesse et la modération de sir Wilfrid.

Des applaudissements timides s'élèvent ; un flottement se dessine dans la foule. Nous sommes manœuvrés, nous sommes roulés, pensent les plus méfiants. Les jeunes amis d'Asselin, venus pour manifester, pour braver les puissances et conspuer le gouvernement, se sentent frustrés. On ne sait plus s'il faut rire ou pleurer. Bourassa donnera le mot d'ordre.

Une ovation de cinq longues minutes salua le député de Labelle. Ses partisans n'étaient pas seulement nombreux dans l'assemblée, mais jeunes, enthousiastes, bruyants — désintéressés. Sans préambule, Bourassa indique l'importance de l'affaire, repousse l'amendement Piché comme une duperie, crible les députés de Montréal qui s'en contentent, assomme le grand journal la *Presse* qui garde une neutralité prudente :

« *La question qui se discute actuellement est de la plus haute importance. De la solution de ce grave problème posé par la Lord's Day Alliance dépendra l'asservissement ou la liberté des citoyens de Montréal et du pays tout entier.*

« *Jamais projet de loi aussi rétrograde, aussi inique que celui-là n'a été soumis aux représentants du peuple... (Cris : Honte ! Honte !)*

« *... Honte, oui, mais honte surtout aux députés de notre province qui n'ont pas le courage de dire ouvertement ce qu'ils pensent de cette loi, qui va causer un bouleversement social au Canada, surtout à Montréal...*

« *L'amendement Piché est un piège, un nid à procès. J'ai été trompé par M. Camille Piché, par M. Rivet...* » (Honte ! Honte !)

La foule, tout à l'heure hésitante, recevait les mots d'ordre attendus. Un chef lui imposait une certitude, lui dictait l'attitude à prendre. La foule, heureuse, se formait une volonté dans le sillage de la volonté de Bourassa. Il pouvait à cœur joie faire conspuer Piché, Rivet, tous ceux qui l'avaient lâché, tous ceux

qui ne pensaient pas comme lui. « MM. Piché, Rivet et Gervais se sont engagés envers moi à lutter jusqu'au bout contre le bill, sans compromis, et me trahissent. » Les journaux restés neutres dans cette affaire reçurent leur paquet, surtout la *Presse,* « muselée par Mackenzie et Mann », et le *Canada* « muselé par l'esprit de parti » ; « Ils ont vendu leur plume aux puissants du jour ! »

Il est vrai que Mgr Bruchési recommande le bill ; mais Bourassa dispose de l'objection, de main de maître :

« On s'est servi du nom vénéré de l'archevêque de Montréal pour dire que la loi devrait être adoptée. Quelle infamie !... Mgr Bruchési veut simplement faire cesser les excursions scandaleuses et les divertissements immoraux...

« Les citoyens de Québec respectent le jour du Seigneur autant que n'importe qui, mais protestent contre une mesure dérogatoire aux coutumes qui ont existé de tout temps dans la province, et enfreignant les droits civils et l'organisation sociale dont ils ont joui, tant sous le régime français que sous les diverses constitutions qui leur ont été données par la Grande-Bretagne depuis le traité de Paris... »

Bourassa termine en lisant les résolutions qu'il soumet à l'assemblée. Elles prient le Parlement fédéral de respecter les droits des provinces, en subordonnant l'entrée en vigueur de la loi, dans chaque province, aux décisions de la législature.

Le député ouvrier Verville promit de seconder Bourassa de toutes ses forces dans la lutte contre le bill, en troisième lecture. Il reprocha au bill d'omettre les plaisirs des riches pour n'atteindre, en pratique, que les divertissements traditionnels du peuple. Il termina par cet engagement :

« Demain, je serai à Ottawa, luttant contre le bill, pour l'intérêt des ouvriers que seul je suis autorisé à représenter en cette Chambre. »

Armand Lavergne, J.-A. Rodier, l'ancien rédacteur « ouvrier » de la *Presse* passé à la *Patrie,* et Arthur Beauchesne, animateur de clubs conservateurs, reprirent les mêmes arguments : le bill du dimanche est rédigé de façon à ne pas nuire aux riches ; il gênera le peuple et ruinera le petit commerce.

Un des orateurs avait mis en cause le député de Richelieu, Arthur Bruneau, présent dans l'assistance. Bruneau demanda la parole « pour expliquer à M. Bourassa — qui n'est pas avocat — la portée du bill et de l'amendement Piché. Grâce à cet amendement, aucun de nos droits ne nous est enlevé... »

Arthur Bruneau, bon libéral, populaire à Sorel, possédait une voix agréable et d'honnêtes notions de droit et d'histoire. Il convoitait le poste de solliciteur général [1]. Prétendre expliquer la portée du bill à M. Bourassa — qui n'est pas avocat — n'en constituait pas moins une imprudence. Bourassa donne des leçons et n'en reçoit pas. Il reprend la parole, pour régler le compte de Bruneau. Il fait craindre — avec l'amendement Piché — les conflits d'interprétation et de juridiction entre la loi fédérale et la loi provinciale, car chaque fois qu'elles se sont trouvées en conflit, celle-ci a dû céder devant celle-là.

La foule vota par acclamation les résolutions de Bourassa. Les étudiants brandirent leurs bérets au bout des cannes pour saluer Bourassa et Lavergne ; les ouvriers agitèrent leur casquette pour saluer Ver-

---

1. Correspondance d'Arthur Bruneau dans les « Laurier Papers » (dossier 2601), aux Archives publiques du Canada.

ville et Rodier. Rivet était déjà reparti pour Ottawa ; Bruneau n'eut qu'à s'éclipser.

Cette nouvelle « assemblée du Champ de Mars », avec son chiffre de dix mille assistants, impressionna les milieux politiques. D'après la *Patrie,* il fallait remonter à l'affaire Riel pour trouver le souvenir d'une pareille manifestation :

« *La voix du peuple s'est fait entendre comme rarement elle en a eu l'occasion.*

« *Elle a été éloquente, et si ceux qui président aux destinées du peuple veulent bien prêter l'oreille à cette voix, ils ne devront pas persister avec cette loi inique du dimanche, véritable atteinte à la liberté la plus sacrée, la liberté individuelle de chaque citoyen...* »

Comment une question d'apparence secondaire prenait-elle pareille importance ? Les noms des principaux acteurs suffisent à déceler des courants souterrains. Les députés Gervais, Piché, Verville, avaient contrarié la consigne de Mgr Bruchési. C'était presque aussi sûr de la part d'Asselin. Et tout à fait sûr de la part de Gustave Francq, factotum de la loge au sein des syndicats ouvriers, et de la part d'Arthur Beauchesne, héros d'une altercation récente avec l'archevêque. Ces esprits forts visaient « l'intolérance ». Le libéral ultramontain Bourassa, qui visait le sectarisme protestant, devenait, pour la circonstance, leur champion. Enfin, pour le peuple, une simple phrase expliquait la réaction : « On veut nous imposer les mœurs d'Ontario. » Un instinct engage parfois le peuple sur la voie où les politiques s'engagent par calcul. En s'insurgeant contre le bill du dimanche, le petit peuple canadien-français défendait ses coutumes. Les ouvriers amis de Verville, les étudiants disciples de Bourassa, propagèrent sans peine les mots d'ordre reçus au Champ de Mars. « Les Canayens ne se laisseront pas imposer les mœurs d'Ontario ! »

On comprend à la fois l'importance et la complexité de l'affaire. Dix mille manifestants. Laurier tenait à ramener le calme. Au *Canada,* Godfroy Langlois se trouva pris entre les ordres ministériels et la volonté de la loge. Il se rallia, comme Gervais, Rivet et Piché. La *Presse,* également prise entre son zèle ministériel et le désir de flatter sa clientèle populaire, critiqua sans violence Bourassa et ses arguments. Elle se complut à reproduire la lettre adressée au mois de mars par Mgr Bruchési à Fitzpatrick, et conclut : « Ce n'est plus l'Evêque qui est le gardien de la morale publique dans son diocèse, c'est le député de Labelle. » Le *Soleil,* critiquant la « démagogie » de Bourassa, fit ressortir le calme et la sagesse du grand Laurier :

« *Si nos lecteurs veulent se faire idée de l'influence tapageuse des foules sur l'esprit des législateurs, ils n'auront qu'à lire ce qu'ont dit MM. Bourassa, Verville, etc.*

« *M. Bourassa dit que Laurier et Borden se sont unis pour trahir les intérêts de leur pays ! La simple supposition d'une pareille alliance pour un pareil but est une stupidité. Qu'est-ce donc que d'aller le crier à trois mille personnes !*

« *M. Verville et d'autres prétendent qu'on veut écraser les pauvres, ruiner les petits industriels, comme si les pauvres et les petits industriels comptaient sur le dimanche pour abattre les riches.*

« ... *Ce soulèvement populaire prouve une fois de plus que le calme et la réflexion, joints à l'étude sérieuse, font plus pour le sage gouvernement d'un pays que l'agitation houleuse et les appels aux préjugés.* »

Aux Communes, c'est Camille Piché qui « exécuta » Bourassa. D'abord, l'agitation, sérieuse à Montréal, pouvait nuire aux ralliés Piché, Gervais et Rivet. Puis, les attaques de Bourassa piquaient l'amour-propre de Piché, auteur de l'amendement. Camille Piché, ancien président du Club National, ancien organisateur libéral dans le district de Mont-

réal, par conséquent rompu aux discussions et aux manœuvres, prétendait ne pas se laisser piper par les tirades idéalistes. On se rappelle peut-être qu'il avait, en 1897, torpillé un projet de coalition libérale-conservatrice à Québec, en lisant sous le manteau, dans les clubs, un document « découvert » dans le bureau de Tarte. Le 3 juillet, de son siège aux Communes, Piché nia l'existence d'un pacte conclu, entre Bourassa et ses collègues, pour combattre le bill. Puis, parlant en français, il tourna en ridicule Don Quichotte Bourassa et Sancho Lavergne, qui se croient une mission :

« *M. Bourassa croit avoir sauvé le pays de l'hydre impérialiste... Il croit avoir sauvé la république boer... Il croit avoir sauvé la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest... Il a été sur le point de sauver la province de Québec, qui n'en avait guère besoin, lorsqu'il a été question de remplacer M. Parent.*

« *Et voici qu'il est arrêté dans sa mission aujourd'hui. De grâce, monsieur le président, donnez-lui quelque chose à sauver, car il mettra sûrement le feu au Parlement, ne serait-ce que pour sauver le rond de cuir sur lequel, grâce à la coupable complaisance des électeurs de Labelle, il vient ici prélasser son incomparable fessier...*

« *L'honorable député a été trahi, dit-il. Qu'il examine bien la situation, et il verra que s'il a été trahi, ce n'est que par sa suffisance aveugle, son ambition effrénée et sa soif insatiable de notoriété. Puis, s'il lui faut absolument trouver un traître, nous pourrons facilement lui en indiquer un, car depuis quelque temps nous le voyons déambuler dans notre existence nationale, ce traître, drapé dans un manteau d'arlequin dont les carreaux rouges d'un patriotisme tonitruant et inutile alternent avec les carreaux bleus d'un loyalisme intéressé et faux. S'il veut le voir, ce traître, qu'il aille au premier miroir venu, et qu'il se regarde bien ; il l'apercevra. C'est lui.* »

Le ton de Piché à l'égard d'un homme de la valeur et de la situation de famille de Bourassa, qui, dans sa violence, n'était jamais grossier, choqua. Laurier

interdisait toujours, à sa table ou dans les conseils du parti, la médisance à l'adresse de Bourassa et de Lavergne. Les députés libéraux à qui Bourassa tapait sur les nerfs — ils étaient nombreux — n'osèrent pas reprendre « l'incomparable fessier » — allusion à la fois aux vestons courts de Bourassa, dégageant le bas du tronc, et à l'admiration de soi qu'on lui prêtait. Gervais, toujours mystérieux, ne dit mot. Rivet prit la parole en anglais, avec autant de vigueur mais plus de courtoisie que Piché. Il s'appliqua surtout à nier l'existence du pacte invoqué par Bourassa :

« *Le député de Labelle a déclaré qu'un pacte avait été conclu entre M. Gervais, M. Piché, lui et moi, conformément auquel on ne devrait faire de concessions au gouvernement que du jour où l'amendement de M. Bourassa aurait été adopté. Eh bien, je déclare, sur ma parole d'honneur, que cela est faux ; le pacte n'a jamais existé...* »

Bourassa maintint formellement l'existence du pacte. Piché et Rivet l'interrompirent. Lavergne soutint Bourassa. Les quatre chevaliers se relancèrent à plusieurs reprises les démentis : Oui ! Non ! Bourassa finit par dire que la population de Montréal serait saisie de cette affaire.

Rivet : « Oui, elle le sera ! »

Bourassa n'avait pas répondu sur le même diapason que Piché. Le *Soleil* intitula son compte rendu : « M. Henri Bourassa, député de Labelle, reçoit une exécution sommaire de MM. Piché et Rivet. » Mais le ton de Piché avait décidément déplu. Au sortir de la séance, Bourassa dit à Rivet, d'une voix sèche : « J'ai mieux aimé votre discours que celui de Piché. » Et Laurier dit à Rivet, d'une voix affable : « J'ai mieux aimé votre discours que celui de Piché. »

Les incidents parlementaires stimulèrent la campagne contre le bill du dimanche. Les syndicats ou-

vriers, le journal la *Patrie* — et, en sous-main, la loge L'Emancipation — se montraient fort déterminés. Le *Soleil* prétendit l'affaire montée par la *Patrie*, pour rattraper le tirage de la *Presse*, et se demanda comment M. Bourassa, homme d'un réel talent, pouvait s'oublier jusqu'à jouer le rôle de bonimenteur pour la feuille de Tarte.

En troisième lecture, Bourassa présenta (6 juillet) un amendement conforme aux résolutions votées au Champ de Mars : la loi n'entrerait en vigueur, dans chaque province, qu'après un décret de la législature. Bourassa parla pendant trois heures, interrompu vingt fois par les ministres ou les députés ministériels. Son amendement fut rejeté par 104 voix contre 15 [1]. Mais cinq, dix, vingt députés demandèrent et obtinrent des modifications, des exceptions, en faveur de telle ou telle petite industrie, de telle coutume locale, de telle catégorie de citoyens. Le bill, amendé, réamendé, suramendé, devint méconnaissable ; un député anglais dit qu'il permettait tout, sauf de prier le bon Dieu en paix.

Voici tout de même le bill voté. L'agitation ne cesse pas dans la province de Québec ; il est question d'une nouvelle assemblée au Champ de Mars. « Les Canayens ne se laisseront pas imposer les mœurs d'Ontario ! » La protestation gagne les campagnes. L'idée d'une interdiction des pique-niques ou des courses de trotteurs paraît tyrannique, odieuse, à un peuple encore peu habitué à pareille ingérence de l'Etat. Le bruit court que la loi interdirait aux habitants de soigner leurs animaux le dimanche !

---

1. Bourassa, Lavergne, Verville, six autres députés canadiens-français : Beauparlant, Bergeron, Boyer, Léonard, Monk, Paquet, et six députés de langue anglaise.

En même temps, les industriels s'ébranlent. Non pas seulement ceux de la province de Québec. Les propriétaires de hauts fourneaux de la Colombie-Britannique ne veulent pas — ne peuvent pas, affirment-ils — éteindre leurs fours le dimanche. D'autres industries sont dans le même cas. Le C.P.R. perdrait sa clientèle, au profit des réseaux américains, en retardant de vingt-quatre heures les trains de la côte du Pacifique qui transportent le flétan destiné au marché de Boston ou les produits asiatiques destinés au marché de New-York. Or, le Sénat est en partie peuplé des représentants de la grande industrie. Les Drummond, les Forget et les Mackay de la province de Québec ont leurs pendants parmi les sénateurs des autres provinces. Les deux partis ont fait du Sénat un cercle pour financiers rassasiés d'argent et d'honneurs, mais où l'on admet, par condescendance, quelques roturiers, sous la forme de députés chevronnés. Raoul Dandurand, président protocolaire mais énergique, a déjà tué, en 1903, un bill présenté par Fitzpatrick et voté aux Communes [1]. Il recommencera l'expérience. Les vingt-quatre sénateurs de Québec, bleus et rouges, lui promettent leur concours. Un catholique aussi exemplaire que sir William Hingston ne craint pas de transgresser, sur ce point, les instructions de Mgr Bruchési, son archevêque. Il décrit les plaisirs dominicaux auxquels il assiste en été, de sa propriété de Varennes, les pique-niques et les parties de chaloupe, amusements de bon aloi, dont l'interdiction serait malheureuse. Philippe-Auguste Choquette décrit à son tour les courses de trotteurs organisées le dimanche après la messe, dans le comté de Montmagny. Cette fois les sénateurs puritains

1. *Le bill destiné à pensionner Auguste-Réal Angers (Histoire de la Province de Québec, Vol. XI).*

ébauchent des moues de réprobation, et Dandurand peste, dans sa barbe, contre le maladroit. Dandurand a provoqué une série d'amendements, présentés par des sénateurs de diverses provinces. Le bill est encore plus rapiécé qu'à la Chambre. L'amendement Piché lui-même est remanié. Enfin le sénateur Kerr, de Toronto, l'un des plus hauts dignitaires de la franc-maçonnerie canadienne, fait ajouter qu'aucune poursuite pour infraction à la loi ne sera intentée sans le consentement du procureur général de la province intéressée, ni passé le délai de trente jours.

Le gouvernement accepta et la Chambre vota l'amendement Kerr, qui appliquait, en somme, l'idée maîtresse de Bourassa. Le député de Labelle félicita les ministres d'accepter un amendement qui détruisait l'effet du bill. La province de Québec, dit-il, jugera bonne la loi du dimanche du moment que ce sera une loi morte. Les mœurs de la province de Québec sont sauvées !

La session fédérale fut prorogée le 13 juillet. L'opposition avait utilisé les scandales Sifton et autres avec une vigueur exceptionnelle. Et dans la province de Québec, un double phénomène inquiétait Laurier : l'incursion du syndicalisme ouvrier dans la politique, et l'influence de Bourassa, secondé par l'équipe nationaliste.

V

DEUX MOUVEMENTS INDEPENDANTS DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Le mouvement ouvrier et le mouvement nationaliste — Election de Lorenzo Robitaille — L'élection de Médéric Martin écarte, pour Laurier, la double menace.

Les dernières élections en Angleterre avaient envoyé un contingent de députés ouvriers à Westminster, où ils dérangeaient fort le vieux système des deux partis, whig et tory. L'élection et l'activité de Verville ne présageaient-elles pas, au Canada, le même trouble ? Libéraux et conservateurs communiaient dans la crainte — dans l'horreur — des indépendants. Après la session de 1906, Camille Piché, député fédéral de la division Sainte-Marie — qui avait, peut-être malencontreusement, « exécuté » Bourassa — fut nommé juge des sessions de la paix à Montréal, par le gouvernement Gouin. Il monnayait l'appui donné à Gouin pendant la révolte contre Parent. Il pensait cumuler cet emploi provincial avec son mandat fédéral ; mais, devant les protestations, il renonça au siège de Sainte-Marie. Encore une élection à tenir dans une division ouvrière. Encouragés par le succès de Maisonneuve, les unions se réunirent et choisirent un candidat : Joseph Ainey, dévoué

militant du syndicalisme. Ainey reconnut Verville comme chef de file et élabora un programme « ouvrier » — d'aucuns dirent « socialiste ». Les principaux articles étaient :

Enseignement plus « pratique », plus « moderne ». Ce sujet relevait du pouvoir provincial, mais les associations ouvrières, noyautées par les amis de la Loge, suivaient la question de près. Ainey se déclarait favorable à la création d'un ministère de l'Instruction publique, de même qu'il réclamait, à Québec, la séparation du ministère des Travaux publics et du ministère du Travail, pour donner plus d'importance au second.

Assurances d'Etat contre la maladie et la vieillesse.
Substitution des banques d'Etat aux banques privées.
Election des juges par le peuple.
Abolition du Sénat ; etc.

Ce programme reprenait plusieurs idées — l'élection des juges par le peuple, par exemple — lancées autrefois par les disciples de Papineau, fondateurs du libéralisme canadien-français. Les grands journaux l'accueillirent avec froideur. Tarte affirma l'utilité du Sénat (il soutenait le contraire quand la Chambre haute contrecarrait ses projets). Parmi les ouvriers même, le programme, adopté d'emblée par les unions internationales, effraya un peu les unions nationales. Celles-là dominaient à Montréal, celles-ci à Québec. La rivalité des deux villes accentuait les divergences. Le port de Québec avait marqué un avantage, avec l'inauguration du « service rapide ». Mais le port de Montréal entreprenait de nouveaux travaux pour conserver sa suprématie. Brodeur, ministre de la Marine, tenait ses promesses aux Montréalais. Et le *Chronicle* accusait le gouvernement fédéral d'aider le port de Montréal — qui veut ravir à Québec sa

suprématie naturelle ! Verville, venu à Québec pour y tenir une assemblée d'organisation syndicale, fut accueilli aux cris de « Pas de Montréalais ! Nous sommes capables de nous conduire tout seuls ! F... ton camp ! » Et il dut f... le camp sans avoir parlé.

Dans l'ensemble, et surtout à Montréal, les ouvriers entrèrent dans le mouvement. Une foule nombreuse reçut le député travailliste Ramsay Macdonald, de passage à Montréal (21 août). Et les unions organisèrent de grandes manifestations pour la fête du Travail, le premier lundi de septembre.

Mgr Bruchési invita les ouvriers à marquer la fête d'un caractère religieux. Il fit célébrer deux cérémonies spéciales, l'une à Notre-Dame, où Mgr Emard prononça le sermon de circonstance, et l'autre à Saint-Patrice, où l'archevêque de Montréal vint lui-même bénir les ouvriers irlandais. Les deux cérémonies furent très suivies. Mgr Bruchési mit les ouvriers en garde contre les meneurs et les fauteurs de désordre. Il leur conseilla de demander à l'Eglise leurs directives et leurs guides.

La manifestation des unions internationales eut autant de succès. Des libres penseurs influencaient l'orientation des unions internationales. Mais nombre de catholiques, et même, parmi les Canadiens français, une majorité de catholiques, figuraient dans la troupe des adhérents. Le libéralisme économique avait propagé, parmi ses dogmes, la séparation de la morale et de l'économie. Des catholiques récusaient l'intervention cléricale dans les conflits du travail, comme ils l'avaient récusée dans les conflits politiques. Malgré la pluie intermittente, cinq mille syndiqués défilèrent, derrière leurs bannières et leurs fanfares, encadrés par des serre-file à cheval. Le candidat Joseph Ainey, secrétaire permanent et agent d'affaires des syndicats

de charpentiers-menuisiers, occupait une place d'honneur dans le défilé.

* * *

Des nominations plus importantes que celle de Camille Piché, en nécessitant d'autres élections partielles, conduisirent à une autre agitation, bientôt combinée avec celle du mouvement ouvrier.

Le juge en chef de la Cour Suprême, Elzéar Taschereau, prenait sa retraite. Le poste éminent échut à Fitzpatrick, ministre de la Justice, désigné à la fois par son savoir juridique et par ses services au parti libéral. Laurier n'oublierait jamais ceux qui l'avaient aidé à régler les difficultés politico-religieuses dans la province. Et le monde édifiant de Québec ne comptait pas de catholique plus exemplaire que l'honorable Charles Fitzpatrick. Toujours pieux, il prenait à l'église le prie-Dieu le plus mal placé, dans le coin le plus obscur, et cette humilité orgueilleuse ne passait pas inaperçue. Le départ de Fitzpatrick imposa un remaniement ministériel. Le solliciteur général Rodolphe Lemieux devint ministre des Postes. Laurier reportait sur ce studieux, émule de Bourassa dans la fréquentation des bibliothèques, l'affection et les espoirs d'abord placés sur le député de Labelle. Lemieux n'avait certes pas la force de percussion de Bourassa ; il excellait à débiter, avec une élégante correction, en anglais comme en français, de jolies phrases pleines de lieux communs. C'est la sagesse pour un homme d'Etat. Le nouveau ministre des Postes pouvait, le cas échéant, s'élever plus haut, grâce à sa culture, à sa distinction, à son tact. Sydney Fisher, Brodeur et Lemieux étaient donc, désormais, les principaux lieutenants de Laurier dans la province de Québec. Une autre fonction rendue disponible par la nomination de Fitzpatrick, celle d'organisateur libéral dans le district de Québec, fut attribuée à Cyrille Delage,

député provincial du comté de Québec. Delage, protégé de Fitzpatrick, avait déjà reçu de lui de bonnes leçons d'organisation politique.

Dans ces fonctions, Delage débuterait par un travail facile, dans son propre comté : le remplacement de Fitzpatrick. Le gouvernement provoqua tout de suite l'élection complémentaire du comté de Québec, pour donner un bon exemple aux électeurs de Sainte-Marie.

Le comté de Québec était si sûr que tout le monde y brigua la candidature libérale. Seul, Delage préféra rester à la Législative. Laurier voulut un industriel ou un négociant, pour montrer au pays que les Canadiens français comptent aussi des hommes d'affaires, et leur confient volontiers un mandat politique, à l'exemple des provinces anglaises. Gouin éprouvait un respect excessif pour les capitaux élevés, pour les grosses fortunes ; il approuva le projet de Laurier, accordé à ses goûts personnels. On pensa au nouveau maire Georges Garneau, mais il passait pour anglicisé et de sentiments impérialistes, ce qui serait dangereux dans une élection fédérale. Puis, Parent, et Fitzpatrick lui-même, eussent accepté de mauvais gré. Laurier fit alors offrir l'investiture à Georges-Elie Amyot. Fils de ses œuvres, taillé en force, Amyot était devenu, ou sur le point de devenir, le plus grand corsetier de l'Empire britannique. Rallié au parti libéral par le prestige et l'amitié de Laurier, il comptait plusieurs grands chefs politiques pour intimes, entre autres Gouin et Turgeon, et ne leur ménageait pas son concours. Il était rude, mais capable d'estime pour les ouvriers qui ne plient pas l'échine. Les sténographes ne restaient pas au service de ce patron qui dictait sa correspondance à grand renfort de jurons. Jusqu'au jour où une nouvelle engagée, pour lui faire honte, transcrivit fidèlement tous les « maudit !» et tous

les « verrat ! » dont il avait émaillé sa dictée. Amyot compris la leçon et garda la sténographe pendant des années. Sollicité pour un hôpital, pour une crèche ou pour la caisse électorale, il tendait d'un geste brusque un chèque considérable. Cependant, un jeune homme de vingt-quatre ans, Lorenzo Robitaille, fils d'un petit industriel de Beauport, se posa en rival de ce grand favori. Cyrille Delage bâcla la convention d'où sortit la candidature d'Amyot. Mais Robitaille et ses amis refusèrent de s'incliner. Le sentiment qui avait joué à Montréal contre le fabricant de cigares Grothé joua dans le district de Québec contre le fabricant de corsets Amyot. Une grosse fortune et la direction d'une vaste entreprise imposaient autrefois le respect aux électeurs ; en 1906, ces éléments commençaient à nuire. Les chefs s'entêtèrent pourtant. Ils recoururent à l'argument suprême : une dépêche de Laurier, ratifiant le choix de la convention.

Robitaille tint bon. Il avait l'indépendance de son âge et une teinte de nationalisme. L'esprit de clocher le favorisa, contre les grands chefs qui venaient imposer un candidat. Des électeurs avertirent Delage : « Vous, monsieur Delage, vous parlerez, parce que vous êtes chez vous dans le comté ; mais les autres ne parleront pas. » Les grands chefs conservaient tout de même du prestige. Alexandre Taschereau vint seconder Delage. Un ministre fédéral, Rodolphe Lemieux, et un ministre provincial, Jean Prévost, parurent dans les premières assemblées d'Amyot. Puis Laurier vint lui-même, le 3 octobre, accompagné par Lomer Gouin, premier ministre de la province, et par tout l'état-major libéral du district. Il dit qu'il n'admettait pas les candidats s'engageant, comme M. Robitaille, à appuyer « toutes les bonnes mesures ». Un vrai candidat libéral, un bon député libéral, n'ont qu'à soutenir toutes les mesures du gouvernement.

puisqu'un gouvernement libéral ne présente que de bonnes mesures.

Omer Héroux protesta, dans la *Vérité,* contre le langage de Laurier, exigeant des candidats dociles et transformant les députés en machines à voter. Beaucoup d'électeurs éprouvèrent la même réaction. Robitaille symbolisait les « petits », traités par les grands avec une désinvolture méprisante, mais capables de se révolter un jour.

Une grève se déroulait, à ce moment, dans la province, assez loin du comté de Québec, il est vrai : aux scieries de Buckingham. Un chef ouvrier, Thomas Bélanger, vient de Montréal organiser la lutte et empêcher le flottage des billots par des non-grévistes. Le 7 octobre, dans une bagarre avec la police, Thomas Bélanger et un autre gréviste sont tués, un détective est mortellement blessé. Les troupes arrivent — les troupes composées d'Ecossais envoyés pour mater une population canadienne-française. Mauvais moyen pour amener l'apaisement. Aux yeux des syndiqués, Thomas Bélanger est mort en service commandé, au champ d'honneur. L'avocat de l'union ouvrière, Yvon Lamontagne, prononce un discours pathétique sur la tombe des grévistes, et les ouvriers de Montréal ouvrent une souscription pour les familles en deuil. L'incident fortifia l'opposition croissante entre les milieux ouvriers et les autorités. A ce titre, il ne fut pas sans influence sur la situation électorale du comté de Québec. Les partisans de Robitaille affermirent leur résolution.

Le jeune candidat jouait le rôle sympathique du chevalier qui se bat à un contre dix. Devant le déploiement des forces ministérielles, comprenant des personnalités de marque, il lui fallait tout de même des parrains sérieux. Robitaille en fit part à son camarade Armand Lavergne. Celui-ci considérait encore

Laurier comme son chef ; avant d'enfreindre la discipline, il alla le trouver. Armand Lavergne, député de Montmagny, prie M. Laurier de rester neutre dans la campagne de Québec-Comté, de laisser Robitaille courir sa chance.

Ce jeune paladin qui lui rompt en visière, comment Laurier le prendrait-il très au sérieux ? L'enfant qui passait sous ses fenêtres, à la tête des galopins d'Arthabaska, en brandissant des épées de bois... « Laurier me rit au nez, et me congédia », écrit Armand Lavergne [1]. Mais Bourassa promit son concours actif.

L'appel nominal eut lieu le 16 octobre, à la Jeune Lorette. Georges-Elie Amyot, homme de valeur, manquait de souplesse. Il se présenta en grand patron. Autour de lui, Rodolphe Lemieux, Philippe-Auguste Choquette, Alexandre Taschereau, Cyrille Delage, Georges Parent, et autres notables en chapeau de soie. Amyot comptait même parmi ses répondants un député aux Communes de Londres : l'Irlandais Charles Devlin, prêt à quitter la politique britannique pour rentrer dans la politique canadienne. Lorenzo Robitaille, joli garçon élancé, était accompagné par le seul Bourassa. Il se présentait comme libéral indépendant. On arrêta les conditions de l'assemblée : une heure et quart pour chaque camp.

Amyot attaqua. M. Robitaille, dit-il, s'est d'abord prétendu franc libéral, puis libéral indépendant, et le voici escorté par M. Bourassa, qui s'oppose à Laurier dans toutes les grandes discussions parlementaires. M. Robitaille n'est donc pas un libéral, mais un nationaliste, membre d'un groupe impuissant qui compte deux ou trois députés. Les électeurs regret-

---

1. *Armand Lavergne :* Trente ans de vie nationale.

teraient amèrement d'envoyer au Parlement un député nationaliste, adversaire du bienfaiteur de la province de Québec : sir Wilfrid Laurier.

Robitaille répondit qu'il représentait la population, indignée par le truquage de la convention, et rejetant un candidat imposé. Quant aux attaques portées contre le nationalisme, M. Bourassa est là, et saura se défendre.

Charles Devlin parla brièvement en faveur d'Amyot. Il n'y a aucune raison, dit-il, de voter contre le gouvernement auquel le pays doit une prospérité inouïe et contre un admirable chef : sir Wilfrid Laurier. Orateur agréable, personnalité séduisante, Devlin mit une jolie chaleur dans son éloge de Laurier.

Bourassa s'étonna de voir son vieil ami Devlin, champion de l'Irlande persécutée, avec les despotes qui entravent la liberté du peuple. Puis il expliqua et défendit ses votes dissidents : contre l'envoi des contingents au Transvaal ; pour les écoles séparées et la langue française au Nord-Ouest ; contre le bill du dimanche. Chaque fois, dit Bourassa, j'étais conséquent avec les principes libéraux prêchés par Blake et par Laurier lui-même. Chaque fois, je suis resté fidèle au premier mouvement de Laurier. Si les autres députés canadiens-français avaient agi comme moi au lieu de lâcher pied devant les criailleries des orangistes, s'ils avaient encouragé leur chef, Laurier aurait maintenu son attitude première et n'aurait pas sacrifié nos droits et nos libertés. On vous dit : Un vote pour Robitaille sera un vote contre Laurier. Ce n'est pas cela. Un vote pour Robitaille sera un vote pour Laurier, mais un vote d'homme libre et non pas un vote d'esclave. M. Robitaille est un jeune homme intelligent et courageux, qui peut penser par lui-même. On vous dit encore qu'avec Robitaille le comté de Québec sera privé de « patronage » ; or, depuis

qu'il m'est arrivé de voter contre Laurier, mon comté de Labelle a reçu plus d'argent que jamais du gouvernement.

Ce fut au tour de Rodolphe Lemieux. Il commença : « Il y a eu une convention... »

Cris : « Non ! Non ! »

Rodolphe Lemieux : « Je reconnais bien là les cris des conservateurs qui ont peur de mettre un candidat sur les rangs. Sir Wilfrid n'a pas imposé de candidat. Il a accepté le choix fait par les électeurs... »

Lemieux mit en garde contre le nationalisme étroit et intransigeant de M. Bourassa. Le député de Labelle se prétend plus libéral que Laurier, et cependant il a voté contre nous en maintes circonstances. Pour l'envoi des contingents en Afrique, pour les écoles du Nord-Ouest, pour le bill du dimanche, Laurier a pris l'attitude la plus sage devant l'agitation de tout le Canada protestant. Il a été approuvé et secondé par votre ancien député, l'honorable Charles Fitzpatrick...

« M. Bourassa pose au sauveur de la langue française. Moi aussi j'aime la langue française. Sir Wilfrid Laurier aussi. Et s'il ne restait qu'un homme pour revendiquer l'usage de la langue française au Parlement, ce serait Laurier...

« Nous sommes tous aussi patriotes que M. Bourassa... Le parti nationaliste se compose de jeunes gens qui veulent tout bouleverser. Il ne faut pas oublier que nous sommes en minorité dans le pays. Et si Laurier avait démissionné au lieu d'amender la clause 16, Borden serait arrivé au pouvoir, avec des fanatiques qui eussent complètement supprimé les écoles séparées. La démission de Laurier, souhaitée peut-être par M. Bourassa et ses jeunes amis, n'eût pas été véritablement un beau geste, puisqu'elle eût été accomplie au détriment de notre race... »

Lemieux, en verve, fut souvent applaudi. De tous les orateurs qui utilisaient à satiété le nom de Laurier, on le sentait le plus sincère dans son attachement au chef. Et la foule canadienne prenait goût aux joutes oratoires Lemieux-Bourassa, qui opposaient deux tempéraments si différents, et devenaient, au Parlement et en public, un des traits réguliers de la vie politique.

Bourassa, seul à parler, avec le candidat lui-même, dans l'autre camp, reprit la parole pour répondre à Lemieux. Dans sa coquetterie à équilibrer trois orateurs adversaires, il mettait une pointe d'arrogance. Il répéta qu'il ne demandait pas aux électeurs du comté de Québec de voter contre Laurier, mais au contraire de grossir le nombre des hommes de cœur qui sont les vrais amis de Laurier. Il demandait aux électeurs du comté de Québec de donner à la province un exemple d'énergie, en votant pour un homme libre.

Philippe-Auguste Choquette termina la série des discours. Lui aussi s'en prit à Bourassa, mais avec moins de rhétorique et moins d'adresse que Lemieux :

« *Il voudrait nous faire croire qu'il est seul dans le droit chemin, et que les autres députés canadiens-français sont des lâches ou des imbéciles...* »

Cri : « C'est vrai ! »

Ce cri déchaîna le tumulte. Choquette voulut en vain poursuivre, en désignant Bourassa d'un doigt vengeur : « Il se croit le seul capable... » Il dut s'arrêter, et la foule se dispersa en poussant des hourrahs pour Laurier, pour Amyot, pour Bourassa et pour Robitaille.

Les honneurs de la journée allaient plutôt au « candidat de Bourassa ». Cet indice ajouté à d'autres

accrut l'alarme des ministériels. Toutes les forces du parti qui détenait les deux gouvernements de Québec et d'Ottawa se mirent au service d'Amyot. Le *Soleil,* et même la *Presse* de Montréal, qui circulait dans toute la province, multiplièrent les articles et furent généreusement distribués dans le comté. Le *Soleil* offrit de parier $5.000 sur l'élection d'Amyot. Et l'organe officieux négligea le plus souvent Robitaille pour s'en prendre au véritable adversaire, à celui qui prétendait résister à Laurier, qui prétendait se dresser contre Laurier. Le lendemain de la présentation des candidats, le *Soleil* consacra quatre grandes colonnes aux « sophismes de M. Bourassa » :

« *M. Bourassa met sa gloire à se singulariser. Il entend être seul de son avis. On commence à s'habituer à cette manie, qui désormais ne porte plus à conséquence...*

« *Le talent d'orateur de M. Bourassa est incontestable ; il est brillant, il est séduisant ; il n'ignore rien des artifices oratoires qui peuvent remuer la foule.*

« *Mais la magie des mots et des périodes évanouie, on ne tarde pas à découvrir tout le sophisme de cette démagogie oratoire. Sa harangue d'hier n'est qu'un long sophisme...*

« *Le député de Labelle s'est drapé dans son indépendance, et, juché sur le piédestal de son orgueil, il a dénoncé ses collègues, ses chefs, les ministres, les sénateurs, sir Wilfrid Laurier lui-même, comme autant d'incapables, de machines à voter. Lui seul est le gardien fidèle des traditions libérales ; lui seul est désintéressé ; lui seul a son libre arbitre ; lui seul enfin a le droit de parler, puisque seul il a la pureté du cœur, la pureté des intentions ; tous les autres sont esclaves de leur salaire...*

« *Tous les députés, tous les sénateurs libéraux, les ministres eux-mêmes, les Fitzpatrick jadis, les Brodeur, les Lemieux, sont, à en croire M. Bourassa, des incapables, des machines à voter sans aucune utilité pour sir Wilfrid Laurier ; mais le petit Robitaille, parce qu'il se dit indépendant, parce qu'il s'est réfugié sous l'aile de M.*

Bourassa, est sacré l'homme indispensable, le juste qui pourra sauver Israël.

« Tout cela parce qu'il a été oint par M. Bourassa, parce qu'il est au nombre des élus nationalistes, la tribu des saints des derniers jours !

« Jusque-là, il semblait admis que pour exercer les fonctions de chef, les membres du parti choisissaient le plus digne, le plus habile parmi eux.

« Le superbe M. Bourassa en juge autrement. Un chef n'a pas le droit de donner une direction ; s'il le fait, il devient un tyran, un despote. Les hommes libres comme M. Bourassa répondent aussitôt par d'emphatiques protestations. L'indépendance n'est une vertu qu'à la condition d'être la révolte ouverte contre l'autorité, même morale, du chef...

« Assez de sophismes, assez de faux-fuyants et de verbes creux, M. Bourassa, et parlons net.

« Il vous plaît de pêcher en eau trouble. Il vous plairait infiniment de brouiller les cartes à l'aide de vos sophismes, de vos appels de démagogue, pour vous venger de l'ostracisme dans lequel vous tiennent vos collègues libéraux, qui ne vous ont pas caché leur indignation de votre déloyauté savante et perfide, qui ont depuis longtemps percé à jour l'orgueilleuse vanité de votre indépendance...

« La situation est simple. M. Bourassa est descendu dans l'arène pour le seul bénéfice et pour servir les seules ambitions de M. Bourassa. »

Chacun des numéros suivants du *Soleil* contint une demi-douzaine d'articles de ce ton contre Bourassa. En même temps, le comté de Québec hébergea Lemieux, Prévost, Delage, Choquette, Taschereau, les députés fédéraux Henri Béland (Beauce), Ernest Lapointe (Kamouraska), Georges Parent (Montmorency), William Power (Québec-Ouest), Edmond Proulx, du comté ontarien de Prescott, et six ou sept députés provinciaux. Le candidat Amyot, lui-même actif, parcourait le comté dans une automobile de marque française — une Clément-Bayard — qui eut le malheur d'écraser les poulets et d'effrayer les vaches

des électeurs. Bourassa, seul contre ce déploiement, laisse entendre que la partie est égale. Mais Lavergne et les nationalistes tiennent à mettre une organisation sur pied. Des jeunes gens accourent à cette partie de plaisir : Joseph Rainville, Omer Chaput, Tancrède Marsil, de Montréal, le jeune avocat Louis Cousineau, de Hull. Cette campagne a tout pour leur plaire, puisqu'ils peuvent du même coup secourir un candidat isolé — geste chevaleresque — et fronder les puissants. Sans respect, sans modération, ils reprennent et exagèrent les arguments de Bourassa. Ils s'acharnent contre Lemieux, le plus sympathique de leurs adversaires, ridiculisent ses allures d'académicien, fouillent son compte en banque pour faire suspecter son intégrité. Asselin publie une petite feuille, la *Mitraille,* crachant, en guise de balles, des caricatures sans pitié. Mais les nationalistes n'ont pas le monopole des outrances. Philippe-Auguste Choquette rappelle à tout bout de champ que le grand-père de Bourassa (Louis-Joseph Papineau) est mort impénitent, et que son oncle (Amédée Papineau) refuse de payer la dîme. Le « bouillant sénateur », vengeur inattendu de la religion, appelle Henri Bourassa, d'une piété profonde, « le petit-fils d'un traître à l'Eglise ».

La campagne atteint son point culminant le 20 octobre, trois jours avant le scrutin, à l'assemblée de Beauport.

Les ministériels organisaient une grande réunion à Beauport, village natal de Robitaille, où son père possédait une distillerie. Bourassa fit annoncer sa présence. Bon gré, mal gré, les ministériels acceptèrent une assemblée contradictoire. Encore un tournoi Lemieux-Bourassa en perspective !

La journée devait rester mémorable, en effet. Vingt mille personnes, dont trois ou quatre mille venues

de Québec, envahirent Beauport. Mille voitures embouteillèrent la route. Tous les journaux de la province et plusieurs journaux ontariens avaient des envoyés spéciaux. Le service d'ordre pris au dépourvu, les deux groupes d'orateurs ne peuvent se rejoindre, et l'assemblée, qui devait être contradictoire, commence en partie double. D'une galerie, Bourassa, Lavergne et Robitaille haranguent cinq à six mille personnes au coude à coude sur un terrain trop étroit, tandis qu'Amyot et ses associés : Lemieux, Prévost et Béland, se perchent sur le toit d'une grange pour commander un terrain plus vaste et une foule plus nombreuse.

Une fois de plus, Bourassa reproche au parti libéral d'imposer ses candidats au peuple, puis d'imposer aux députés une stricte discipline les transformant en machines à voter. Puis il en vient à ses démêlés personnels avec le parti — car si les ministériels parlent plus de Bourassa que du candidat Robitaille, Bourassa lui-même imite cet exemple. Il défie ses adversaires, avec les antithèses qui claquent si bien en public, en plein air :

« *Ceux qui ont des accusations à porter contre moi feraient mieux de les porter devant les électeurs dont je relève, dans le comté de Labelle. Je les y invite tous, ministres et sénateurs, nobles et manants, repus et affamés, salariés et mendiants.*

« *Je donne mon appui au parti libéral ; cet appui est désintéressé, car je ne quête ni charge ni honneurs, mais il n'est pas aveugle. Lorsque je juge que le gouvernement se détourne du vrai chemin, je me refuse à le suivre.*

« *Les occasions où j'ai été forcé de me séparer du parti libéral n'ont pas été nombreuses ; il n'y en a que trois ou quatre, mais elles étaient d'une importance souveraine : la question des contingents sud-africains, celle des écoles du Nord-Ouest et du maintien de la langue française, enfin celle de l'observance du dimanche. Il ne s'agit pas de déchirer le vieux drapeau libéral ; au con-*

traire, il s'agit de le planter plus avant que jamais, et d'y inscrire ces deux mots qui en faisaient autrefois toute la signification et qui en ont été effacés : Liberté, Indépendance. »

« Nobles et manants, repus et affamés, salariés et mendiants... » Les mots cinglent. Et voici Lavergne, les cheveux esbrouffés, le torse cambré, qui arrache aux adversaires le nom de Laurier. Les vrais amis de Laurier, c'est nous. « Les traîtres à Laurier sont ceux qui ont mis le feu dans le comté de Québec, et qui comptent sur sa popularité pour se tirer d'affaire. »

Du toit de leur grange, Amyot et un aréopage imposant haranguaient l'autre assemblée. Là, les interruptions fusaient, car Lorenzo Robitaille, « enfant de la paroisse », était populaire à Beauport. Rodolphe Lemieux retint l'attention, en invoquant la gloire de Laurier. Le parallèle Lemieux-Bourassa s'imposait plus que jamais, puisque tous deux parlaient en même temps, à petite distance l'un de l'autre. Bourassa crie sans fatigue, ses gestes saccadés faisant partie intégrante du discours — qui est essentiellement une action, une bataille où l'orateur s'engage tout entier. Les gestes de Lemieux ont plus d'harmonie, mais on les sent étudiés, et comme détachables. A deux points de vue opposés, Bourassa et Lemieux invoquent Laurier. Si la convention a comporté quelque vice de forme, dit Lemieux, tout est validé par l'apostille de Laurier. Ralliez-vous au choix de ce grand homme ; ne faites pas le jeu des jaloux, des ambitieux. Lemieux, jeune ministre à Ottawa, parlait au nom du gouvernement fédéral. Prévost, jeune ministre à Québec, fit la même prière au nom du gouvernement provincial : n'hésitez pas entre l'ambitieux malcommode qu'est M. Bourassa et le grand Canadien qu'est sir Wilfrid Laurier. Quand Prévost eut terminé, on annonça le Dr Béland, député fédéral de la Beauce.

Surprise ! C'est Bourassa qui se présente sur « l'es-

trade », au milieu des orateurs ministériels. Cyrille Delage lui refuse la parole. C'est bien, dit Bourassa. Et il s'installe tout près, sur un appentis d'où il se met à parler en même temps que Béland. En un clin d'œil, la foule se tourne tout entière du côté de Bourassa. Celui-ci, beau joueur, offre à Béland de parler chacun un quart d'heure. Delage accepte, le lorgnon bas. Bourassa regrimpe sur la grange, et le voici qui parle, entouré par Amyot, Lemieux, Prévost, Delage, tout l'état-major adversaire. Il les fustige, les fustige... Les condamnés l'écoutent, montre en main. Au bout de quinze minutes, ils le tirent par le pan de son habit.

C'est le tour de Béland. Très mordant : « M. Bourassa, qui reproche aux autres leur servilité, est lui-même le modèle des chiens couchants... » Ce mot soulève une tempête de protestations, de clameurs. Béland continue dans le tumulte, sans être entendu de personne. Un groupe de nationalistes entonne « O Canada ». Béland prend le parti de se taire, et bat la mesure. Combinée avec l'embouteillage de la route, la cacophonie est indescriptible. La séance est levée dans cette confusion. Le correspondant de la *Patrie* écrit : « Ce fut homérique, barnumesque et tonitruant. Après toutes sortes de vicissitudes, les partisans de M. Amyot ont été mis dans une déroute complète. »

Bourassa et Lavergne avaient beau s'intituler « vrais amis de Laurier », la lutte électorale du comté de Québec prenait l'aspect d'une lutte entre Laurier — du moins, entre le prestige de Laurier — et Bourassa. Le *Nationaliste* écrivit : « La victoire ferait de M. Bourassa le chef de demain pour sa province et pour sa race. »

Le *Canada* et le *Soleil* relevèrent cette sorte d'aveu. M. Bourassa, dirent-ils, aspire donc à renverser sir

Wilfrid Laurier pour prendre sa place. Toute la province, et aussi les cercles politiques et la presse d'Ontario et de tous le pays, tournèrent les yeux vers le comté de Québec. Tarte, qui perdait de sa vigueur, mais à qui cette lutte rappelait les heures épiques de sa propre existence, scrutait les symptômes, dévorait les dépêches. Il avertit, dans son journal : « C'est peut-être une page d'histoire qui s'écrit. » Cependant, on ne croyait pas à la défaite d'un homme riche comme Amyot, appuyé par le gouvernement provincial, par le gouvernement fédéral, par des interventions personnelles de Laurier. A l'élection de 1904, Fitzpatrick avait remporté l'énorme majorité de 2.174 voix.

Le 22 octobre, veille du scrutin, la *Presse* consacra toute la largeur de sa première page à la lutte électorale du comté de Québec. Elle affirmait, de mauvaise foi, que l'honorable Rodolphe Lemieux était la figure « proéminente » de la lutte. Et son lyrisme donnait une assez bonne idée de l'éloquence élevée, harmonieuse et chaude du jeune ministre :

« *Rien de plus beau que ces flots agités d'électeurs se calmant devant l'entraînante éloquence de l'honorable ministre des Postes, et applaudissant au souvenir des grandes luttes du passé, des grands travaux du présent et des grands projets pour l'avenir de notre Canada. D'ailleurs nos lecteurs n'auront qu'à lire les rapports qui nous sont transmis de la vieille capitale, pour voir qu'avant tout les électeurs du comté de Québec sont des patriotes.* »

Il faut dire que, sous l'égide de Laurier, s'opérait alors la transaction qui remettait Berthiaume en possession de son ancien journal. Le 19 septembre, au siège de la Banque Provinciale, Berthiaume signa et remit à Tancrède Bienvenu cet engagement :

« *A votre demande, je tiens à vous assurer que si je redeviens propriétaire du journal « La Presse », je con-*

sentirai à donner d'une manière la plus effective possible le contrôle du journal, quant à la partie politique, à un comité ou une personne représentant le Premier Ministre d'un gouvernement libéral, pourvu toutefois que ce Premier Ministre soit sir Wilfrid Laurier ou un Canadien français qui le remplacerait comme Premier Ministre[1]. »

Mackenzie et Mann, ambitieux propriétaires d'un réseau, revant d'agrandissements et de subsides, recevraient des compensations. Cette transaction s'achevait pendant la campagne du comté de Québec, ce qui explique le zèle officieux de la *Presse.* Tarte voyait plus juste — et ses sympathies allaient à l'autre camp. C'est à Bourassa que la *Patrie* consacra deux articles sur deux colonnes, le 23 octobre. L'un de ces articles cherche à démontrer qu'après tout le libéralisme de Bourassa est plus orthodoxe que celui de ses adversaires, voire celui de Laurier. Pour la première fois on imprimait (dans cet article) que Bourassa, égal à Laurier comme orateur parlementaire, le surpassait comme tribun.

La *Patrie* adapta un écran sur la charpente métallique du nouvel immeuble qu'elle faisait construire, à l'angle des rues Sainte-Catherine et Hôtel de Ville, pour y proclamer les résultats. Devant cet écran, le soir du 23 octobre, s'amassa une foule où dominaient les étudiants et les ouvriers — la foule des petites gens qui protestaient, naguère, au Champ de Mars, contre le bill du dimanche. A mesure que les résultats favoriserent Robitaille, l'enthousiasme monta. Quand on annonça le candidat indépendant élu par 447 voix de majorité, ce fut frénétique. On criait : « Et maintenant, que ce soit le tour d'Ainey ! » Etudiants et ouvriers fraternisèrent.

---

1. *Archives publiques du Canada. Laurier Papers, dossier 3034* 1 2.

Bourassa était à Québec. Il apprit la victoire — sa victoire — au bureau du *Chronicle*, et refusa de commenter. « Je m'expliquerai sur le parquet de la Chambre. » Puis il se rendit à Beauport, avec Lavergne, chez Robitaille. La paroisse natale de Robitaille, où ne s'était pour ainsi dire pas enregistré un vote pour Amyot, fêta les trois députés. Le nouvel élu fit cette déclaration, conforme aux principes de Bourassa : « Je donnerai mon concours à M. Laurier chaque fois que je le croirai dans le vrai. »

Lavergne et Bourassa prirent le train pour Montréal. Les étudiants les attendaient à la gare Viger. Ils les étourdirent d'acclamations, et réclamèrent sur l'air des lampions : « Un discours ! Un discours ! » Bourassa monte sur un banc, et soulève de nouvelles acclamations en déclarant : « On a dit que la victoire de M. Robitaille est une victoire nationaliste. Quand cela serait, je m'en consolerais facilement. »

En somme, en schématisant, Bourassa battait Laurier dans le district de Québec. L'événement frappa les esprits et fut de grande portée. Pour le *Chronicle*, c'était un coup décisif, « présage du désastre qui ne peut manquer d'anéantir le gouvernement ». La même impression se répandit en Ontario. Le *World* écrivit : « C'est le commencement de la fin de la domination personnelle. » Et le *Mail* : « L'élection de M. Robitaille est un coup terrible au prestige de sir Wilfrid Laurier... Elle prouve que sir Wilfrid a cessé d'être tout-puissant dans Québec. »

La *Presse*, qui avait perdu, un par un, la plupart de ses bons rédacteurs, fournit cette explication nébuleuse : « Le peuple a sa forme de poésie. » Le *Soleil* trouva le coup inexplicable. Une seule hypothèse : « Trompé par les supercheries de M. Bourassa et de ses amis, un grand nombre de libéraux ont cru voter pour le gouvernement libéral en votant pour M. Ro-

bitaille. » Les jours suivants, le *Soleil* revint sur le sujet, pour avouer qu'il n'y comprenait rien.

L'effervescence gagna toute la province. Des candidatures indépendantes se dessinèrent dans les comtés où l'on prévoyait des élections partielles. Le mouvement nationaliste était lancé. Des jeunes gens s'y précipitaient, d'enthousiasme. Bonheur de suivre des chefs éloquents, de défendre de belles idées et de remporter des victoires, dans cette matinée lumineuse de la vie qu'est la vingtième année ! Mais le groupe Asselin imprimait aux discussions un ton violent, âpre, personnel : « Fous ! Menteurs ! Vendus ! » Des étudiants se battirent.

L'alarme se répandit dans les milieux politiques. Laurier admirait, et croyait avoir définitivement établi au Canada, le système des deux grands partis. Les whigs et les tories. Les ministériels et la loyale opposition de Sa Majesté. Chaque parti s'incarne dans un chef : le premier ministre et le chef de l'opposition. Nous alternons au pouvoir, suivant un rythme plus ou moins régulier. N'est-ce pas la plus belle constitution que l'esprit humain ait conçue ? Et voilà que le mouvement nationaliste et le mouvement ouvrier — forts s'ils se conjuguent ! — menacent cet édifice ! Même inquiétude chez les simples partisans. Pour les libéraux de Québec, le Parti était devenu une religion, avec Laurier, non pas pour pape, mais pour dieu. Et voici que sur toutes les lèvres, dans tous les journaux, s'impose la comparaison, non plus de Bourassa et de Lemieux, mais de Bourassa et de Laurier. Le prestige unique de Laurier et le régime même des deux partis se trouvaient menacés à la fois. Bourassa lui-même, entraîné par ses jeunes partisans, subit l'enivrement de la victoire et de la popularité, et se crut plus fort qu'il ne pouvait l'être, avec son intégrité, son intransigeance et ses discours, contre les

manieurs des leviers de commande. Car Laurier et ses amis, même privés de Tarte, maniaient les leviers de commande.

La transaction de la *Presse* se parachevait, sous l'égide de Laurier, à ce moment même. Trefflé Berthiaume reprit possession de son ancien journal le 2 novembre 1906, après deux ans de séparation. Il l'avait quitté à 83.000 de tirage, et le reprenait à 95.000. Au contraire du cas général, au contraire de la *Patrie* par exemple, la *Presse* n'avait pas modifié sa politique en changeant de propriétaires. De sorte que Berthiaume n'avait rien perdu. D'abord il retrouvait son métier, son cher métier — ce métier qui ne vous lâche plus quand il vous est entré dans la peau. Volupté de sentir ses doigts de nouveau poissés par l'encre fraîche des épreuves ! Puis, Berthiaume redevenait patron, grand patron. Il éprouvait, à parcourir son établissement, les joies les plus délicieuses de sa vie. Il ressentait les désirs presque contradictoires d'exercer son autorité et de répandre le bonheur parmi son personnel. Fini de supplier, de s'humilier. Il redressa l'échine. Vingt pauvres hères qui se croient des intellectuels, et qui sont entrés dans le journalisme par vanité de se voir imprimés, louangeront ou blâmeront le gouvernement, selon mes ordres, en articles anonymes. Certes, reconnut la *Presse* (5 novembre), M. Laurier a joué son rôle dans le changement de mains, mais sans asservir le journal. M. Berthiaume gardera son indépendance « sans associés secrets ni influences occultes ». Cependant, Thomas Côté, l'admirateur de Laurier qui avait enrayé la manœuvre de 1904, reprit son poste de gérant de la rédaction. Lui non plus n'avait rien perdu ; il avait occupé, dans l'intervalle, une sinécure : le secrétariat de la Commission internationale des eaux limitrophes. D'ailleurs, personne ne perdait rien dans ce genre de transactions. Mackenzie et Mann, qui lâchaient la

Presse, prenaient le contrôle du chemin de fer du Lac-Saint-Jean. À leur tour, ils payaient généreusement aux administrateurs-politiciens des actions qui n'avaient rien coûté. Une manœuvre aussi savante équilibrait deux ou trois grands discours de Bourassa.

Et cela ne dispense point de courir aux deux besognes urgentes : arrêter l'élan de Bourassa ; empêcher l'élection d'Ainey. Puisque le parallèle entre Bourassa et Laurier s'imposait, la *Presse* s'y mit. M. Bourassa, dit-elle, reproche aux députés libéraux de suivre aveuglément sir Wilfrid Laurier ; mais M. Robitaille imitera M. Armand Lavergne, qui suit aveuglément M. Bourassa. Si les députés sont des moutons derrière leur chef, selon la comparaison du député de Labelle, quel berger vaut-il mieux suivre, Laurier ou Bourassa ? Il serait dangereux de suivre Bourassa, qui exprime un point de vue strictement français et catholique, car la province d'Ontario suivrait alors les Sproule, McLean, Sam Hughes et autres, avec des mots d'ordre strictement anglais et protestants, et nous aurions la guerre civile. Voilà où nous mènerait M. Bourassa, trop oratoire et trop nerveux ; voilà ce que nous évite sir Wilfrid Laurier, plus réfléchi, plus adroit.

* * *

Puis les libéraux se promirent d'empêcher coûte que coûte l'élection d'Ainey. La tâche n'était pas facile. Ainey, ni très instruit, ni, à proprement parler, brillant, était un sincère, intègre et travailleur. Il méritait et possédait l'absolue confiance des syndiqués. Pamphile du Tremblay, président du Club Papineau — et qui s'était déjà distingué parmi les partisans de Gouin, lors de la bataille contre Parent — découvrit le parfait candidat à lui opposer : l'échevin Médéric Martin, ancien ouvrier lui-même, de la

corporation exemplaire des cigariers. Habile, vulgaire et vigoureux. A démagogue, démagogue et demi.

Médéric Martin : l'enfant du quartier Sainte-Marie, dont son père fut l'un des pionniers. Lui-même débute comme ouvrier à la fabrique de cigares Grothé ; puis il ouvre un atelier à son compte, et réussit. Il livre ses cigares avec une petite voiture, faisant la causette, plaignant le pauvre monde et préparant de loin son affaire. Il a même donné son nom à un cigare — un cigare bon marché, un cigare pour les « travailleurs ». Echevin, il se rend populaire en exigeant une augmentation des taux de salaires et une diminution des heures de travail pour les ouvriers municipaux. Le maire et la majorité des échevins résistant, Martin tempête, démissionne, obtient gain de cause, retire sa démission et reprend son siège. Hâbleur et retors, Martin est sobre, franc à sa manière, et honnête — bien trop prudent pour accepter un pot-de-vin. Il n'a pas seulement du bagout, mais des qualités de chef ; il sait imposer des tâches gratuites avec autorité : « Toi, fais ceci ; toi, fais cela... » Sa grande ambition est la mairie de Montréal ; en attendant, on lui offre de devenir député.

Les libéraux dirent aux ouvriers qu'ils confiaient le drapeau à l'un des leurs ; ils dirent aux patrons et au clergé qu'ils combattaient le socialisme en la personne d'Ainey.

Verville, géant calme, était le plus en vue des partisans d'Ainey, petit homme nerveux. Le président du Congrès des Métiers et du Travail, député de Maisonneuve, appartenait désormais au clan des hauts dignitaires du syndicalisme qui constitue bien une manière de grande bourgeoisie. Mais voici que Bourassa offre le concours de sa parole. Le député de Labelle n'était nullement hostile aux syndicats, même internationaux. Il disait : « On ne peut pas empê-

cher les ouvriers de Montréal et de Toronto de s'associer aux ouvriers de New-York et de Chicago, si l'on permet aux banquiers de Montréal et de Toronto de s'associer aux banquiers de New-York et de Chicago. » Son offre surprend tout de même. Bourassa passe pour très religieux, tandis qu'Ainey, candidat des unions internationales, noyautées par la loge, inscrit le rétablissement du ministère de l'Instruction publique en tête de son programme. Les ouvriers hésitent, avant d'accepter le concours du chef nationaliste. Ils en discutent toute une nuit. Au matin, le 16 novembre, ils décident l'acceptation, par une faible majorité. Le soir même, Bourassa et Lavergne entrent en scène.

Ce fut à la salle Gariépy, rue Maisonneuve. On s'y écrasait. Un chef ouvrier présida la séance. On entendit un ouvrier — un cigarier, pour faire pièce à Médéric Martin —, puis l'avocat Charlemagne Rodier, fils de J.-A. Rodier, puis le candidat Joseph Ainey, puis le député Alphonse Verville, le député Armand Lavergne, enfin Bourassa, impatiemment attendu. Bourassa prit encore pour thème l'indépendance nécessaire à la députation. Il refit à ses collègues libéraux le reproche, qui les fâchait tant, d'être des machines à voter, esclaves de la discipline de parti, sans idées personnelles, sans volonté. Bourassa et Lavergne portaient leur indépendance en sautoir.

La *Presse* — la *Presse* de Berthiaume, avec Thomas Côté pour rédacteur politique — fut évidemment et intégralement ministérielle. La *Patrie* de Tarte prédit et souhaita, au contraire, la victoire d'Ainey.

Bourassa et Lavergne parlèrent encore en faveur d'Ainey le 19 au soir. Bourassa traita des questions ouvrières, en se plaçant au point de vue catholique. Le pape Léon XIII approuve l'organisation ouvrière,

dit-il ; quant à moi, j'ai refusé de me prononcer contre les unions internationales. Il aborda ensuite son sujet favori de cette époque : il ne faut plus de députés qui votent toujours en faveur de M. Laurier ou toujours en faveur de M. Borden, de députés enjugués par la discipline de parti... Devant cet auditoire d'ouvriers, Bourassa, tout mouvement, flamme, passion, dépensant toutes ses ressources, physiques et intellectuelles, fut véritablement fulgurant. Il était couvert de sueur, et son faux-col, trempé, cassé, se boudinait, lamentable, autour de son cou. Mais le tribun ni les auditeurs n'en avaient cure. Le ton montait toujours. À l'adresse des députés ses collègues, Bourassa employait alors les mots sans nuance, les mots brutaux à la portée de ce public : traîtres, vendus...

On imagine la fureur des libéraux. Dans leurs assemblées, ils soulignèrent tout ce qui séparait le mouvement ouvrier, à tendances radicales et internationales, des idées et des doctrines de Bourassa. Il est bien établi, conclurent-ils, que le député de Labelle et son second le député de Montmagny ne cherchent qu'à nuire au gouvernement libéral, par tous les moyens. Comme toutes les coalitions, celle-ci comportait en effet des aspect paradoxaux. D'abord, entre Ainey et Martin, le plus démagogue n'était certes pas le candidat des unions internationales. Puis, Ainey se trouvait soutenu par le religieux Bourassa et combattu par des libéraux, partisans, comme lui, de la réforme scolaire. Le *Canada* insista sur le socialisme des alliés de Bourassa. Lavergne répliqua en évoquant la franc-maçonnerie notoire du rédacteur en chef du *Canada*. Les interventions d'Asselin envenimèrent les blessures, car il imbibait ses flèches de curare.

De purs amateurs de chahut se glissaient parmi les jeunes nationalistes. Le 20 novembre, Bourassa et

Lavergne, à la tête d'une bruyante équipe, firent irruption dans une assemblée du candidat libéral. Mais les amis de Médéric Martin dessinèrent un vigoureux contre-courant, bloquèrent les intrus. Bourassa, coincé près de la porte, entendit pendant une heure Médéric Martin, le candidat fort en gueule, Pamphile du Tremblay, président du Club Papineau, et Rodolphe Latulipe, président du Club Letellier, le stigmatiser comme un intrigant, jaloux de ne pas figurer dans le cabinet Laurier. Les cabaleurs libéraux encourageaient leur homme : « Vas-y, Médéric, envoye fort ! » Imaginez-vous Bourassa, en 1906, en pleine forme, coincé près d'une porte pendant cette scène d'une heure ? Ses yeux lançaient des éclairs.

La coalition des ouvriers et des étudiants, des « socialistes » et des nationalistes, apparut à la masse des modérés comme une coalition d'extrémistes, de violents, de briseurs de vitres. Les outrances de langage échappées à de jeunes nationalistes contre Laurier choquèrent. En portant à son programme l'instruction « pratique » et le rétablissement du ministère de l'Instruction publique, Ainey s'était doublement aliéné tous les milieux influencés par l'archevêché. Enfin, Médéric avait la manière : le 21 novembre, il l'emporta, par une très forte majorité : 1272 voix. La *Presse* et le *Soleil* attribuèrent ce résultat à l'intervention de Bourassa, plus nuisible qu'utile au candidat ouvrier. Une longue rivalité commençait entre Ainey et Martin.

Les libéraux avaient eu grand peur. La députation canadienne-française à la Chambre des communes comptait désormais un député ouvrier — Verville — et trois nationalistes : Bourassa, Lavergne et Robitaille. Si Ainey avait rejoint Verville, avec l'aide de Bourassa, le symptôme eût été des plus graves.

Les journaux du parti voulurent achever, couler Bourassa. Ils représentèrent l'élection de Médéric Martin comme un camouflet à Bourassa. Ils affirmèrent la mort et l'enterrement du nationalisme. Le bruit courut que Bourassa rentrerait bientôt dans la vie privée. « Ce serait dommage, écrivit Tarte, car Henri Bourassa est un député intéressant et instruit. »

L'échec de Montréal après le succès de Québec révélait sans doute, non pas la mort ou l'impuissance du nationalisme, mais la vigueur défensive de Laurier et du parti libéral. Une pareille forteresse ne s'emporte pas au second assaut.

Les chambres fédérales rentrant peu après, Bourassa intervint dès le débat sur l'adresse (26 novembre). Il reprocha au gouvernement de passer sous silence, dans le discours du Trône, des questions importantes comme l'immigration. Mais surtout il s'efforça de justifier son attitude depuis ses premiers votes antiministériels, lors de la guerre sud-africaine. Il réaffirma sa fidélité aux vrais principes libéraux. Il entendait savoir si les libéraux perdaient le titre d'hommes libres, si le gouvernement endossait l'excommunication prononcée contre Armand Lavergne et contre lui par le *Soleil* et le *Canada*. Laurier se réserva de répondre à la première occasion propice — qu'Armand Lavergne devait lui fournir.

Tarte trouva des analogies entre la situation de Bourassa et la sienne : n'avait-il pas été mis au ban du parti libéral pour ses allures indépendantes et pour ses idées hétérodoxes sur le libre-échange et la protection ? Les idées de Bourassa — en particulier celle de l'indépendance nécessaire à la députation, hors d'une discipline de parti trop étroite — faisaient tout de même leur chemin. Elles faisaient assez de chemin pour que la *Presse*, évidemment inspirée, consacrât un article considérable (28 novembre) à défendre le

système parlementaire anglais des deux grands partis, avec des chefs et une discipline. Dans le parti même, dit-elle, la plupart des décisions sont prises en « caucus », la minorité du parti se soumettant, après délibération, à l'avis de la majorité. « Telle est la véritable indépendance, celle qui éclaire un parti sans le ruiner. Elle vaut mille fois celle du particulier qui se contente de dire : « Tous les autres sont des imbéciles ; moi seul suis doué de la raison irrécusable et irréfragable. »

Mais l'attitude de M. Bourassa, continuait la *Presse*, s'explique par son atavisme. Il se dresse contre son ancien chef Laurier, comme Papineau s'est dressé contre ses anciens amis, Vallières, Debartzch, Lafontaine :

« *De même que Papineau donna le nom de lâcheté à l'acte de génie par lequel Lafontaine accepta la constitution de 1841, pour la faire tourner à l'avantage du Bas-Canada, de même M. Bourassa reproche à sir Wilfrid d'avoir sauvé l'enseignement catholique dans l'organisation des nouvelles provinces en obtenant des concessions de la majorité protestante.*

« *Il n'y avait pas plus de possibilité pour sir Wilfrid d'imposer notre système d'écoles catholiques au Nord-Ouest qu'il n'y en avait pour Lafontaine de briser l'union de 1841.*

« *L'aïeul et le petit-fils ont donc sacrifié au même autel de la prétention vaine.* »

L'année 1906 finit sur un autre succès libéral. En 1904, Rodolphe Lemieux, tout en gardant son comté de Gaspé, avait enlevé à George Ball la vieille forteresse conservatrice de Nicolet. Après une longue hésitation, Lemieux optait pour Gaspé. Il fallut donc réélire un député fédéral de Nicolet. Les libéraux présentèrent Charles Devlin, l'ancien député du comté d'Ottawa, devenu député de Galway aux Communes d'Angleterre, puis revenu au Canada. En intervenant

en faveur d'Amyot, contre Robitaille, et contre Bourassa, son ami personnel, Devlin avait-il payé à l'avance son investiture dans le comté de Nicolet ? Cet Irlandais séduisant possédait d'ailleurs un titre à la reconnaissance des Nicolétains. En juillet 1895, aux Communes d'Ottawa, il avait pris la défense de Mgr Gravel attaqué par les députés orangistes [1]. Ni Mgr Brunault ni ses ouailles n'avaient oublié ce geste. Laurier obtint le désistement d'un candidat local, le Dr Charles Legris, de Sainte-Monique, en lui promettant par télégramme « sa plus grande gratitude [2]. » Charles Devlin, appuyé par Rodolphe Lemieux, fit sa rentrée dans la politique canadienne en battant George Ball. Il consolida pour le gouvernement libéral la conquête de Nicolet. Mais sa vieille amitié avec Bourassa se rafraîchit.

---

1. *Après la publication par le « Star » du mémoire de Mgr Gravel au cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, demandant l'intervention du Vatican auprès des membres du Conseil Privé, dans l'affaire des écoles manitobaines.*

2. *Archives publiques du Canada ; Laurier Papers, dossier 1030.*

VI

VERS L'ACTION SOCIALE

L'industrie forestière et la vente des « limites » — La Commission du port de Montréal — La question du subside : Gouin provoque et préside une conférence interprovinciale — Des mouvements d'action sociale se dessinent — L'enseignement aux divers degrés ; les projets d'Honoré Gervais.

Dans le domaine provincial régnait l'accalmie. Le gouvernement Laurier avait nommé J. C. McCorkill juge de la Cour Supérieure pour le district de Québec (31 août 1906). Un remaniement s'ensuivit dans le cabinet provincial : Auguste Tessier passa au Trésor, Jules Allard à l'Agriculture, et Weir rentra dans le ministère avec un portefeuille sérieux, celui des Travaux publics.

Changement aussi dans la haute magistrature. Adolphe-Basile Routhier, juge en chef de la Cour Supérieure de la province de Québec depuis moins de deux ans, prit sa retraite. Les juges devant, à cette époque, résider dans leur district judiciaire, la répartition des causes, aujourd'hui l'une des fonctions ab-

sorbantes du juge en chef, se trouvait réduite à sa plus simple expression. Le poste était surtout honorifique, mais très honorifique. Les libéraux le demandèrent pour François Langelier, juge de la Cour Supérieure dans le district de Montréal. Mais comment lui donner, sans mécontenter les Anglais, la préférence sur le juge Tait, juge en chef du district de Montréal, fondateur et président de plusieurs œuvres protestantes ? Des précautions s'imposaient, malgré le principe affiché par Laurier, de ne point répartir les postes en fonction des races et des croyances. On adopta cette solution : Tait devint juge en chef, chargé du district de Montréal, et Langelier juge en chef suppléant, chargé du district de Québec. Un précédent se trouvait créé. La Cour Supérieure posséderait désormais un juge en chef et un juge en chef suppléant. Le premier régnerait à Montréal et le second à Québec, ou inversement, selon le hasard des vacances.

* * *

Nous l'avons déjà observé : Gouin succédant à Parent, les hommes, plus que les méthodes, avaient changé. La province poursuivait sans à-coups sa transformation économique. Devant la concurrence du blé de l'Ouest, l'industrie laitière se substitue, dans une certaine mesure, à la culture des céréales. Jules Allard et l'inamovible et dévoué sous-ministre Gigault participeront aux noces d'argent de la Société d'Industrie Laitière, à Saint-Hyacinthe, en janvier 1907 — avec Boucher de La Bruère, l'un des fondateurs de la Société, devenu surintendant de l'Instruction publique. Gigault est allé se documenter au Danemark, pays très avancé en matière agricole. Mais l'exploitation forestière reste l'industrie majeure, grâce à la fabrication de la pulpe — et l'avoine et le foin se vendent toujours aux chantiers. L'avenir de la

vallée du Saint-Maurice et de la région du Saguenay ne se discute plus. La Shawinigan établit son actif à douze millions de dollars. J.-E.-A. Dubuc donne une impulsion remarquable à sa Compagnie de pulpe de Chicoutimi. Il exporte en Angleterre. Ce Canadien français se pose, décidément, en rival des Price. Jeu passionnant, mais dangereux ! La vente des « limites » par le gouvernement provincial bat chaque année le record précédent. Le prix moyen du mille carré est monté de $23 en 1897 à $77 en 1900, $111 en 1902, $138 en 1903, $165 en 1904 et $203 en 1906. *L'Evénement* critique ces ventes « sacrifice de notre domaine national ». Le *Soleil* les célèbre, au contraire, sur le mode lyrique : « Le commerce du bois est à l'avant-garde de la colonisation, et avec la construction du Grand-Tronc-Pacifique, qui ouvrira de nouveaux territoires, nous marchons à la conquête du Nord, vers lequel doit se faire l'expansion nationale, et à la création d'un nouveau Québec. » Autre motif d'espoir : on découvre les richesses minières de la région du lac Chibougamou.

Le congrès de Saint-Jérôme n'a guère avancé la colonisation — l'éternel point faible. Les concessions accordées à des compagnies forestières entravent l'établissement définitif des colons. La famille Laforce, installée au canton Matalik, dans la Matapédia, défriche des terres, les met en culture, attire d'autres familles amies. Mais l'agent des terres avertit celles-ci que la vente de leurs lots n'est pas confirmée à Québec, en raison de concessions accordées à la Chaleur Bay Mill. Ernest Laforce descend à Québec, obtient une entrevue avec Lomer Gouin, et discute le caractère légal ou illégal des concessions. Le premier ministre met fin à l'entretien, avec la brusquerie qu'il affecte quand il craint de céder : — « Vous n'avez pas le moyen de plaider contre le gouvernement. »

— « Je ne plaiderai pas devant les tribunaux », répond Laforce, « mais devant l'opinion publique. » Et il commence à fournir, régulièrement, méthodiquement, des renseignements et des articles aux journaux d'opposition — à *L'Evénement,* à la *Patrie* et surtout au *Nationaliste.*

Des progrès s'enregistrent cependant au Nominingue. Les colons y fondent une « Coopérative des Colons du Nord », gérée par Amédée Denault, l'ancien directeur du *Pionnier,* venu dans la région pour raisons de santé. Denault publie une petite feuille, *L'Ami du Colon,* et le Nominingue rêve d'un siège épiscopal. Pour la Saint-Jean-Baptiste de 1906, on invite Mgr Sbaretti, délégué apostolique, et Lomer Gouin, premier ministre, à célébrer la fête nationale à Nominingue. Les invités acceptent. Les colons endimanchés reçoivent bien. Mais un curé impétueux — l'énorme curé Eugène Corbeil, celui qui mange, non pas comme quatre, mais comme six — transforme une partie de son adresse de bienvenue en discours de revendication. Les colons, plus modérés, rappellent au délégué apostolique que le curé Labelle a célébré la première messe, au bord du lac Nominingue, en pleine forêt vierge :

« *Aujourd'hui, Excellence, la foule qui vous entoure représente une population de vingt-cinq mille catholiques, que la voie ferrée met en relations journalières avec tous les grands centres de la province...* »

* * *

Malgré la liaison par voie ferrée, combien de Montréalais ignorent les colons du Nominingue ! Montréal où se fondent de vastes usines, où s'édifient des fortunes, où se déclenchent des grèves, où s'élisent des députés « ouvriers », devient un autre monde. Elle prend ses mesures pour bénéficier du commerce de

l'Ouest, pour ne pas se laisser supplanter, ni par Portland ni par Québec — bien ambitieuse depuis l'inauguration du « service rapide ». Sur trente millions de boisseaux de grain expédiés du Canada, six millions sont passés par Montréal en 1905, onze millions en 1906. Après Tarte et Préfontaine, Brodeur s'occupe de la navigation sur le fleuve. Le Saint-Laurent est si bien balisé que les vapeurs voyagent la nuit comme le jour, de Montréal à la Pointe-au-Père. Les accidents sont rares. Les compagnies d'assurance anglo-américaines maintiennent cependant — sous quelles influences ? — des tarifs trop élevés.

Le nouveau régime de la Commission du port doit s'inaugurer en 1907. Le gouvernement fédéral a promis de choisir les commissaires pour leur compétence, non pour leurs affiliations politiques. Il a promis, entre les lignes, de consulter les grands corps commerciaux. Les réseaux, les armateurs, le Board of Trade n'abdiquent pas toute influence sur la Commission du port. Le président sera George Washington Stephens, et ses assesseurs, L.-Elie Geoffrion et Charles Colquhoun Ballantyne. Le prétexte de la réforme était de substituer aux hommes d'affaires, très occupés par ailleurs, trois spécialistes consacrant tout leur temps à leurs fonctions. Or les nouveaux commissaires sont des hommes d'affaires, aux entreprises multiples, et qui ne consacreront pas tout leur temps aux intérêts du port. Ce sont aussi des libéraux. George Washington Stephens, fils de l'ancien député du même nom, est plus amène que son père. Il a beaucoup voyagé, appris le français, épousé une Italienne. Administrateur de la fortune paternelle, agent de change, agent d'immeubles, président de sociétés, il arrondit la fortune et maintient la tradition d'intégrité de sa famille. A la Commission du port, il rappellera le brillant souvenir de John Young, l'associé de son grand-père. C.-C. Ballantyne, prési-

dent de la Sherwin-Williams, membre influent du Board of Trade, et ami de Thomas Shaughnessy, qui a suggéré son nom, surveillera, discrètement, les intérêts du Pacifique-Canadien. Elie Geoffrion, de la maison Chaput (épicerie en gros) représente, en somme, la Chambre de commerce. Le Board of Trade évalue dédaigneusement à cinq pour cent, au maximum, la part du commerce canadien-français dans le trafic du port, et ne tolère qu'un commissaire sur trois de langue française : encore ne saurait-il accéder à la présidence.

Montréal est désormais, avec San-Francisco, le seul port du continent américain placé sous le contrôle des pouvoirs publics. Les autres sont contrôlés par des compagnies de transport ou d'expédition. Mais ce n'est pas assez d'après Tarte, qui critique toujours le système des emprunts de la Commission du port, même garantis par l'Etat. Et Tarte répète : « L'Etat doit assumer toutes les dépenses de Montréal, port national. » Tarte n'est pas seul à suivre passionnément la croissance du port, à guetter, dès le mois de mars, le miracle annuel du fleuve qui rejette sa carapace de glace et se transforme en une des plus belles routes navigables du monde. Des esprits inventifs soumettent à Stephens de nouveaux projets en vue de la navigation d'hiver. L'idée intéresse non seulement Québec, Trois-Rivières, Sorel et Montréal, mais aussi Chicoutimi. Avec la navigation d'hiver, la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, dispensée d'accumuler sa production en hiver, dispenserait ses clients, outre-mer, d'accumuler des stocks en été.

Lomer Gouin, continuateur de Parent, est homme à favoriser cette expansion et cette transformation, symbolisée par l'usine et par la banque. Il y faut de l'argent. Les capitalistes anglais et américains y pourvoient, pour les entreprises privées. Pour le Trésor

public, Lomer Gouin réclame avec obstination le rajustement du subside fédéral. Il a conduit une véritable campagne, fait voter une motion à la législature, et persuadé l'opinion, dans la province, qu'on n'entreprendra rien de grand sans cette condition préalable. Des Ontariens persiflent l'avidité, la « goinfrerie » de Québec, mais leur province empocherait avec plaisir un subside augmenté. Chef de gouvernement, Gouin entraîne sans peine les autres premiers ministres. Dans le cabinet fédéral même, il compte, sur cette question, deux alliés : Brodeur et Lemieux. Le gouvernement fédéral finit par provoquer la réunion d'une conférence interprovinciale. La troisième, depuis la Confédération. La première s'est tenue à Québec, en 1887, sur convocation de Mercier. La deuxième, à Québec, en 1902, sur convocation de Parent. La troisième se tiendra dans la capitale fédérale, du 8 au 13 octobre 1906, sur l'instance de Gouin, mais sur convocation du gouvernement Laurier.

Gouin, Turgeon et Weir — les deux premiers avaient participé à la conférence de 1902 — représentèrent la province de Québec. Sur proposition de Whitney, appuyé par Roblin, Gouin présida la conférence. Cet hommage lui était dû. Turgeon, aimable et aimé, mais paresseux, ne parlait pas assez bien l'anglais pour jouer un grand rôle dans les débats. Mais le secrétariat de la conférence échut à un Québécois, le procureur général adjoint Charles Lanctôt, fort juriste, et de plus en plus ami de Gouin avec lequel il voisinait, à Québec, rue Haldimand. Les représentants des provinces prirent pour bases de leurs revendications les résolutions de 1902 [1]. C'est dire

1. *Minutes of the Proceedings in Conference of the Representatives of Canada and of the Provinces, Ottawa, 1906.*

le rôle prépondérant du chef de la délégation québécoise. Deux premiers ministres conservateurs, McBride et Whitney, appuyèrent vivement la requête de Gouin. Et quand les ministres recouraient au secrétaire, l'habile Lanctôt savait, par nuances imperceptibles, transformer ses renseignements en avis. Le gouvernement Laurier accepta les résolutions, dans les grandes lignes. Il soumettrait un bill au Parlement fédéral. L'augmentation annuelle serait d'environ un demi-million de dollars pour Québec.

Gouin remportait un gros succès personnel, puisque la question s'agitait vainement depuis 1875. Le *Canada* et le *Soleil* exaltèrent cette conciliation des droits et des intérêts du fédéral et des provinces, opérée par Laurier et Gouin « glorieux artisans de l'unité canadienne ».

* * *

Le développement de la province ne posait pas seulement des questions d'argent. Un sourd travail s'accomplissait, traduits par des ébauches de mouvements collectifs. Les ouvriers fondaient des syndicats où s'affrontaient l'influence épiscopale et celle de la Fédération Américaine du Travail. Plusieurs voulaient, au-dessus des questions de salaires, introduire la notion de justice dans les relations économiques et sociales. Les jeunes gens de la bourgeoisie se partageaient entre deux associations. A la Ligue Nationaliste, les combatifs, les frondeurs. A l'A.C.J.C., sous l'égide des Pères Jésuites, des garçons sérieux, studieux, pieux, avides de devenir de bons citoyens, mais, pour certains, un peu conformistes. Presque tous admiraient Bourassa. Les jeunes amis du Père Bellavance entretenaient des tendances nationalistes, mais ils se soumettaient toujours aux directives ecclésiastiques. Leur état d'esprit ressemblait à celui de la *Vérité* plutôt qu'à celui du *Nationaliste,* à celui

d'Héroux plutôt qu'à celui d'Asselin. Encouragé par l'épiscopat, le recrutement de l'A.C.J.C. fut, dès le début, très actif. En 1906, l'Association comptait 825 membres en règle, et des cercles dans plusieurs collèges. Ce succès avait comblé de joie Tardivel mourant.

A la fondation montréalaise de l'A.C.J.C. correspond le projet québécois de fondation d'un quotidien catholique. L'idée première revient à l'abbé Lortie, qui avait déjà provoqué la fondation de la Société du Parler français et celle de la *Libre Parole*. L'abbé Lortie et ses amis laïcs, entre autres le Dr Jules Dorion et l'avocat Adjutor Rivard, se réunissaient au presbytère de l'abbé Paul-Eugène Roy, curé de la paroisse Jacques-Cartier. L'abbé Paul-Eugène Roy était, comme son frère l'abbé Camille Roy, un prêtre instruit — tous deux licenciés en Sorbonne. Chez lui, la stature, la physionomie, le geste, tout respirait l'autorité. Sa forte voix, ses images personnelles, parfois éclatantes, impressionnaient les fidèles. Ce grand prédicateur était aussi un homme d'action, rebutant certaines personnes par sa dureté apparente, mais suscitant, chez d'autres, un dévouement absolu. Féru d'action sociale, il avait fondé une société de tempérance, « La Croix Noire », dont les adhérents s'engageaient à bannir de chez eux la moindre goutte d'alcool. De jeunes prêtres le suivirent dans cette croisade, brisant des bouteilles, éventrant des barils de « miquelon ». Des ivrognes, convertis, prêtaient sur la tête de leurs enfants un serment solennel, mais difficile à tenir. Des noces et des banquets se célébrèrent, dans le diocèse de Québec, sans vin, bière ni liqueur. Le curé Roy avait contribué à l'élection législative du Dr Albert Jobin et aux élections municipales antiparentistes. Gagné aux idées de l'abbé Lortie, Mgr Bégin chargea l'abbé Roy de préparer la fondation d'un quotidien, susceptible de toucher

un plus vaste public que la *Libre Parole* ou la *Vérité*, et qui défendrait, à Québec, les causes battues en brèche par les émancipateurs. Le groupe de la Société du Parler français et le groupe des fondateurs de la *Libre Parole* fourniraient le noyau des fondateurs du quotidien catholique.

Ce désir d'action sociale répondait au vœu de Pie X qui, cinq mois à peine après son élévation au trône pontifical, avait repris et résumé, dans un *motu proprio*, les encycliques de Léon XIII sur les questions sociales. Au Canada français, ce désir touchait des milieux différents. Albert Chevalier, greffier adjoint de la Cour du recorder à Montréal, s'occupait d'assistance par goût et par dévouement. Des échevins songèrent à lui confier l'organisation d'une assistance municipale. Deux hommes de cœur, L.-O. David et J.-X. Perrault, avaient, un peu imprudemment, engagé la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal à construire le « Monument National ». Les fonds manquèrent — sous la présidence de F.-L. Béique. Mme Béique et quelques-unes de ses amies formèrent un noyau de dames patronesses, d'où sortit le projet d'une organisation permanente. Les dames soumirent leurs idées à Mgr Bruchési. A l'exemple de ses prédécesseurs, Mgr Bruchési eut plus d'une fois le mérite d'accueillir, de protéger, d'encourager des fondateurs, ou des fondatrices, en dépit du scepticisme ambiant. Combien d'œuvres fondées par Mgr Bourget, et qui semblaient aventurées, sont florissantes, en 1906 ! Les Sœurs de la Providence en sont à leur soixante-dix-septième fondation. Elles ont ouvert, cette année, un hospice à Saint-Lin, une école à Sainte-Adèle, un pensionnat à Sainte-Marguerite du Lac Masson. Pourtant, la suffisance masculine accorde encore peu de crédit aux entreprises de simples femmes. Mme Gérin-Lajoie, fille de sir Alexandre Lacoste, voulait développer l'enseignement supérieur

féminin. L'archevêque fut le seul à ne pas sourire [1]. Le 28 octobre 1905, il présida les premiers cours de droit donnés aux élèves les plus avancées des maisons d'enseignement féminin — par le juge en chef Alexandre Lacoste et par le juge Mathieu, à l'école Bourgeoys des Dames de la Congrégation.

Dans presque tous ces mouvements, dans presque toutes ces associations se pose la question, essentielle au Canada français, du contrôle ecclésiastique ou de « l'émancipation ». L'action sociale sera-t-elle religieuse, comme à l'A.C.J.C., ou laïque, comme dans les syndicats « internationaux » ?

* * *

C'est une question parallèle, une question subsidiaire, que soulève, dans les syndicats, dans les facultés, dans les ligues, le désir d'accorder l'enseignement à l'évolution économique, aux besoins modernes. L'essor industriel surprenait les Canadiens français sans préparation technique, ce qui allait accentuer leur infériorité sur le terrain économique. L'idée d'un effort d'adaptation se répandait, s'imposait. Mais qui contrôlerait les institutions nouvelles ? Tarte, qu'il faut toujours citer, a écrit dans la *Patrie* du 3 mars : « Il y a dans la province, en matière d'éducation, deux écoles bien tranchées, entre lesquelles il existe un divorce profond. De ces deux écoles, l'une représente ouvertement l'idée de tradition et l'autre représente, mais sans l'avouer, l'idée de révolution. »

Tous les milieux admettaient la nécessité d'un effort. Les protestants eux-mêmes éprouvaient des difficultés. Les députés ruraux de langue anglaise reprochaient au Comité protestant du Conseil de l'Ins-

1. *Mme F.-L. Béique :* « Quatre-vingts ans de souvenirs. »

truction publique de favoriser l'enseignement dans les villes, l'enseignement secondaire et supérieur, au détriment des écoles de campagne, plus nécessiteuses. Les chefs de la minorité anglo-protestante trouvaient leurs coreligionnaires trop parcimonieux pour les écoles et pour les instituteurs. La loi scolaire, remontant à 1846, permettait à des membres de la minorité religieuse, dans une municipalité, de renoncer à leur dissidence pour rejoindre le gros des contribuables. Des Anglo-protestants sans enfants se prévalaient de ce privilège, pour payer une taxe proportionnellement moins élevée [1]. Autant de perdu pour les écoles anglo-protestantes. Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture dans le cabinet fédéral, McCorkill, alors trésorier provincial, et Weir, président de l'Assemblée législative, consacrèrent leurs vacances à une tournée de propagande en faveur des écoles primaires, dans les comtés protestants. Ils s'effrayaient secrètement de la reconquête des cantons de l'Est par les Canadiens français, accentuée d'année en année. Car, tandis que *L'Événement* et le *Nationaliste* dénonçaient l'immigration massive pratiquée par les Sifton et les Strathcona pour « noyer les Canadiens français », des journaux ontariens, toujours documentés par Robert Sellar, dénonçaient l'éviction progressive des Anglo-Canadiens dans les cantons de l'Est. Au conseil municipal de Sherbrooke, les Canadiens français s'assuraient, décidément, la majorité. Dans les campagnes, des Anglais vendaient leur ferme, et partaient pour l'Ouest. Et l'on invoquait aussi, parmi

---

1. *Rapport du surintendant de l'Instruction publique pour 1908-1909, p. 11. C'est le phénomène dont la minorité franco-catholique souffre, à son tour, dans les autres provinces, par exemple en Ontario, où quelques Canadiens français sans enfants paient la taxe des écoles publiques, moins élevée que celle des écoles séparées.*

les motifs de cette désertion, l'insuffisance des moyens d'instruction pour les enfants. Des Anglo-protestants quittent la province où il leur devient difficile — affirme Sellar — de faire instruire leurs enfants dans leur langue et selon leur foi. A quoi C.-J. Magnan oppose toujours ses dénégations documentées.

Chez les Canadiens français, la grande discussion relative à l'enseignement perpétuait la bataille des classiques et des modernes. Les champions des modernes étaient, pour beaucoup, des partisans, avoués ou honteux, de la « laïcité ». Les syndicats « internationaux », qui réclamaient la « réforme de l'enseignement », vivaient en conflit larvé avec Mgr Bruchési et l'épiscopat. Gustave Francq, vice-président et animateur du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, grand rédacteur de motions en faveur de la réforme, était un radical notoire — d'origine belge. Et Joseph Ainey inscrivait en tête de son programme « socialiste », à la fois l'instruction « moderne et pratique » et le rétablissement du ministère de l'Instruction publique. Tout ce monde poussait Godfroy Langlois à reprendre son projet d'élection des commissaires d'écoles par le peuple.

A la lisière de ces radicaux, le député fédéral Honoré Gervais, professeur à la Faculté de Droit et gouverneur de l'Ecole Polytechnique, voulait développer l'enseignement technique. Il songeait à une ou deux écoles techniques, et surtout à une école de hautes études commerciales. Il avait présenté l'idée devant la Chambre des communes, en 1904, puis devant la Fédération des Marchands détaillants, en 1905. Il gagna la Chambre de commerce, d'autant plus facilement qu'il avait obtenu du Parlement fédéral, en 1905, l'abolition du timbre de commerce. Lomer Gouin, député de Saint-Jacques, était lié d'amitié avec son collègue fédéral, ainsi qu'avec Isaïe

Préfontaine, président de la Chambre de commerce. Sur son initiative, la Province venait de céder à la Chambre de commerce, à prix modique, un immeuble lui appartenant, rue Saint-Gabriel ; Gouin l'eût même cédé à titre gracieux, sans quelques ébauches de récriminations. Gouin se laissa gagner, à son tour, aux projets de Gervais. Il annonça la fondation d'écoles techniques, dans son discours du 11 décembre 1905. Mais comment s'organiseraient les nouvelles écoles ? Honoré Gervais se tenait en relations avec des universitaires français, en particulier avec Georges Blondel, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de Paris. Il souhaitait attirer Blondel, et confier les nouvelles écoles à des professeurs français. Ce seraient d'ailleurs des écoles d'Etat, donc laïques. Que faire de religieux, que faire même d'aumôniers, dans l'enseignement commercial et technique ?

Gervais, circonspect, poussait la Chambre de commerce. Ses idées circulaient, un peu déformées. Les collèges classiques craignirent des atteintes à l'enseignement traditionnel. La *Vérité* du 14 juillet 1906 publia un article très remarqué de l'abbé Camille Roy sur : Notre enseignement secondaire. Autant son frère, le curé de Jacques-Cartier, paraissait autoritaire, autant l'abbé Camille Roy paraissait onctueux. Il semblait toujours éviter de s'engager. Son article de la *Vérité* est cependant assez net. L'abbé Camille Roy admettait la double nécessité d'imprimer à l'enseignement, dans la province de Québec, un caractère plus national et une orientation plus pratique. Mais sans aller jusqu'à « transformer nos collèges classiques et nos petits séminaires en usines préparant des apprentis pour tous les métiers ». L'abbé Roy voulait conserver à l'enseignement sa base classique :

« *Nos collèges classiques ne peuvent pas devenir des*

institutions hybrides où les sciences industrielles et commerciales absorberaient la meilleure part de l'attention des enfants et des jeunes gens... L'expérience a démontré que nos collèges classiques ont formé dans ce pays une élite qui assure à la race canadienne-française une supériorité intellectuelle dont nous sommes fiers ; n'allons pas compromettre une œuvre si bonne par de hasardeuses et problématiques entreprises... »

Donc : créer des écoles techniques tant qu'on voudra, pour la formation des spécialistes ; mais ne pas toucher à la base de l'enseignement classique dans la province. Voilà qui pouvait s'accorder aux plans de Gervais. L'Université Laval de Montréal ouvrait ses cours le 4 septembre et inaugurait l'Ecole de Pharmacie le 20. A l'ouverture des cours, Gervais, professeur de procédure civile et de droit international, exprima encore une fois l'idée d'une Ecole des Hautes Etudes Commerciales, propre à former des agents commerciaux et des hommes d'affaires de culture générale, particulièrement préparés au commerce international. L'expert comptable Georges Gonthier proposa un vœu dans le même sens, à la séance suivante de la Chambre de commerce. Le 2 octobre, la Chambre de commerce communiqua son vœu aux administrateurs de l'Université Laval. La *Presse*, la *Patrie* et le *Canada* publièrent des échos favorables. Mais l'Ecole de Pharmacie était affiliée à l'Université. Au contraire, Gervais se refusait à fusionner les futures écoles dans un « grand tout universitaire ». Il craignait, expliquait-il, un regain des anciennes luttes. Pour cette raison ou pour d'autres, le projet du député Gervais et de ses amis, accepté par Goüin, ne comportait pas d'affiliation à l'Université, pas de contrôle des autorités religieuses.

A ces mouvements d'idées correspondaient non seulement des mouvements politiques, mais des ébauches de mouvements littéraires. En 1903, le jeune abbé

Beaudé — Henri d'Arles — passe des vacances en compagnie du peintre Charles Huot, de Québec. Dans l'atelier du peintre, puis au cours de promenades à la campagne, à la recherche des anciennes maisons de style normand, aux longs toits penchés, Henri d'Arles découvrit l'art, s'enthousiasma et s'indigna. Il s'indigna des lacunes de sa propre éducation artistique, et reprocha cette grave négligence à l'enseignement classique, dans la province de Québec. Henri d'Arles publia ses premières œuvres : *Propos d'Art* (1903), et *Pastels* (1905). En 1906, il voyagea en Terre Sainte. Au même moment, le plus doué et le plus admiré des jeunes poètes, Emile Nelligan, atteint de névrose et enfermé dans une maison de santé, mourait à la vie intellectuelle. Destin pathétique, car Nelligan semblait favorisé des fées. Il avait une belle tête (un peu celle d'Armand Lavergne à la même époque et au même âge), nimbée d'un rayon de gloire. Il s'était intoxiqué de lyrisme. Louis Dantin, qui possédait la culture et la probité nécessaires à un bon critique, édita les poèmes de Nelligan [1]. Cependant Nelligan, poète subjectif et musicien, avec plus de forme que de fonds, n'avait pas encore éprouvé le souci de creuser un sillon proprement canadien. Le Canada français possède quelques littérateurs et quelques artistes ; il ne possède toujours pas de littérature nationale, d'art national.

Ce sont encore des anciens qui produisirent les œuvres les plus solides de cette époque. Thomas Chapais publia son « Jean Talon » en 1904. Decelles, conservateur de la Bibliothèque du Parlement fédéral, publia en 1905 son ouvrage sur Papineau. La même année, Fréchette, greffier du Conseil législatif de Québec, fit représenter un drame — également sur

1. « Emile Nelligan et son œuvre » *(Montréal, 1903).*

Papineau — devant Laurier et toute la société montréalaise. Le « poète lauréat » restait la cible de ses cadets irrespectueux. Des caricatures le représentaient tenant l'encensoir devant son propre portrait, ou régentant, en costume d'officier de police, les lettres canadiennes.

Le sculpteur Philippe Hébert, en pleine maturité, recevait des témoignages d'estime. Bien campé, la tête fine avec une barbiche à deux pointes, Philippe Hébert avait une allure de seigneur. Il respirait l'amour du travail et l'amour-propre de son art. Il avait beaucoup étudié à Paris, avec Jean Boucher. A cette époque, en France, une avant-garde risquait des aventures à la périphérie de l'art ; un novateur, le grand Rodin, scandalisait les esprits routiniers. Philippe Hébert, à la suite de Jean Boucher, s'en tenait aux disciplines traditionnelles que, seul, le génie peut impunément, et même fructueusement bouleverser — en leur substituant des disciplines nouvelles. Il n'était pas de ceux qui renouvellent l'art, par la force de leur imagination, la personnalité de leur inspiration, mais de ceux qui conservent, qui maintiennent. Ces dispositions, une haute conscience et un métier sûr lui ont permis de produire des œuvres de très bonne facture. Pour la Saint-Jean-Baptiste de 1903, on dévoila sa statue de Mgr Bourget, devant la cathédrale de Montréal. La *Gazette* fit un grand éloge de l'œuvre d'Hébert ; et, en novembre, le Roi nomma l'artiste canadien-français compagnon de Saint-Michel et Saint-Georges.

La musique même a quelques dévots. Guillaume Couture les réunit chez lui, rue de l'Université. Louis-Olivier Taillon fréquente ces réunions. Guillaume Couture lui-même excelle à l'analyse des œuvres musicales, dont il dégage l'inspiration. C'est un intellectuel de la musique, soucieux d'exactitude, et d'apparence

un peu distante. Lavallée-Smith fonde un Conservatoire de musique et obtient une charte provinciale (1906). Faute d'encouragement de la part du public, le Conservatoire de Lavallée-Smith ne sera jamais qu'un jury d'examens, se réunissant une ou deux fois par an pour distribuer des diplômes. Cependant l'une des personnalités canadiennes les plus connues dans le monde est une artiste : Albani. En 1906, la cantatrice donne au Canada (à Ottawa, Montréal et Québec) des concerts d'adieu. Guillaume Couture salue toujours généreusement, chez Albani, la gloire dont il a vainement rêvé pour lui-même. Quand l'artiste âgée, à la veille de la retraite, chante — à titre de symbole, avec une mélancolie poignante — la romance « Souvenir du jeune âge », l'émotion étreint tous ses auditeurs. Albani associe à ses derniers succès une jeune artiste canadienne, Eva Gauthier, présentée comme l'héritière de son art.

Malgré les coupures apparentes, les générations font la chaîne.

TABLE DES MATIERES

DU TOME XII

CHAPITRE I

LE BILL D'AUTONOMIE

CHAPITRE II

DEBUTS DU CABINET GOUIN

CHAPITRE III

UNE ELECTION « OUVRIERE » A MONTREAL

CHAPITRE IV

LE BILL DU DIMANCHE

CHAPITRE V

DEUX MOUVEMENTS INDEPENDANTS DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

CHAPITRE VI

VERS L'ACTION SOCIALE

INDEX

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y